RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

2016

ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Gironde
CONSEIL GENERAL

ECO
EMBALLAGES

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET
zér
GASPILLAGE

PREAMBULE

Le S.E.M.O.C.T.O.M. a réalisé en 2016 le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés pour plus de 100 000 habitants répartis sur 85 communes (11 communautés de communes).

Conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier et aux dispositions des décrets **d'application n° 2000**-404 du 11 mai 2000 *relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets* et n°2015-1827 du 30 décembre 2015 *portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets*, le Président du syndicat doit soumettre à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets au plus tard dans les neuf **mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.**

En application de **l'article L.5211**-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du syndicat doit transmettre chaque année dans les douze mois qui **suivent la clôture de l'exercice concerné** à ses communautés de communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque communauté de communes accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant afin qu'elles en rendent compte à leur conseil communautaire.

Un exemplaire est adressé au Préfet pour information.

LE MOT DU PRESIDENT

Madame, Monsieur, Chers Collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2016 du SEMOCTOM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Il restitue les activités du syndicat d'une année très riche marquée notamment par les travaux de reconstruction du centre de transfert des déchets ménagers.

Je tiens à remercier tous les élus et délégués du SEMOCTOM, tous les personnels techniques et administratifs qui oeuvrent à la bonne réalisation du service public et je souhaite associer dans ces remerciements tous les partenaires du syndicat réunis au sein de la Commission Environnement/Communication/Prévention chargée de la conduite sur le territoire du programme d'actions « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage.

Plusieurs chantiers sont ouverts pour les années à venir avec pour fil conducteur des objectifs de réduction des déchets et le développement de l'économie circulaire : les principaux axes vont concerner les déchèteries et l'augmentation du nombre de filières de valorisation, la gestion des biodéchets, les tarifications incitatives…

Je vous souhaite à tous une bonne lecture de ce document.

Jean-Luc LAMAISON
Président du SEMOCTOM

SEMOCTOM 33670 SAINT-LEGER

SOMMAIRE

1. LE SEMOCTOM 13

1.1. Création du syndicat 13
1.2. Compétences réglementaires exercées 13
1.3. Territoire 13
1.4. Modes de Financement du service 14
1.5. Population 14
1.6. Fonctionnement et Instances de décisions 14
1.7. Les sites de gestion du SEMOCTOM 16

2. INDICATEURS TECHNIQUES 20

2.1. Les indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers et assimilés 20
2.1.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles provenant des ménages 20
2.1.2. La collecte sélective des matériaux recyclables 23
2.1.3. La gestion et la livraison des conteneurs et composteurs 28
2.1.4. La collecte des déchets ne provenant pas des ménages 29
2.1.5. Les déchèteries du SEMOCTOM 31
2.1.6. Tableaux récapitulatifs des tonnages traités par le SEMOCTOM en 2016 36

2.2. **Les indicateurs relatifs au traitement et à l'élimin**ation des déchets ménagers et assimilés 36
2.2.1. Le traitement des ordures ménagères 36
2.2.2. Le traitement des matériaux recyclables 37
2.2.3. Le traitement des déchets déposés en déchèterie 37

2.3. **Les mesures prises pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des op**érations **d'élimination des déchet**s 40

3. INDICATEURS FINANCIERS 42

3.1. **Les modalités d'exploitation** 42
3.1.1. La collecte des ordures ménagères 42
3.1.2. La collecte sélective en porte à porte 42
3.1.3. La collecte des points d'apports volontaires 42
3.1.4. L'élimination des ordures ménagères 42
3.1.5. Les centres de tri 42

3.2. Le montant annuel global du service et les modalités de financement 42
3.3. Les données budgétaires **de l'année 201**6 43
3.4. Indicateurs COMPTA-COÛTS 47

4. OPERATIONS DE COMMUNICATION 50

4.1. La communication auprès du grand public 50
4.1.1. Suivi des collectes sélectives en Porte à Porte 50
4.1.2. Réalisation de supports de communication et d'information 50
4.1.3. Site Internet 51
4.1.4. Relations Presse 51
4.2. La gestion quotidienne des demandes des usagers 51
4.3. Les animations pédagogiques 52
4.4. Les éco-manifestations 53

5. PREVENTION DES DECHETS 56

5.1. Le compostage individuel 56
5.2. Le broyage des branchages des habitants et des communes 57
5.3. La récupération des textiles usagés 58
5.4. La redevance incitative 58
5.5. Lancement du **programme d'actions** Territoire Zéro Déchet **–** Zéro Gaspillage 59
5.6. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 61

6. DONNEES SOCIALES 69

6.1. Organigramme du SEMOCTOM 69
6.2. Les effectifs 69
6.3. **L'absentéisme** 71
6.4. Les formations 73

ANNEXES

ANNEXE 1 **Historique du SEMOCTOM d'hier à aujourd'hui**.....77
ANNEXE 2 Répartition de la population lissée du SEMOCTOM.....83
ANNEXE 3 Liste des communes, fréquence et jours de collecte en 2016.....84
ANNEXE 4 Tableau récapitulatif des tonnages traités en 2016.....86
ANNEXE 5 Evolution en tonnes de la production de déchets du SEMOCTOM entre 2008 et 2016.....88
ANNEXE 5 bis Evolution en kg/an/hab de la production de déchets du SEMOCTOM entre 2008 et 2016.....90
ANNEXE 6 Prestations extérieures de 2011 à 2016.....92
ANNEXE 7 Montant annuel global des dépenses du service.....93
ANNEXE 8 Montant annuel global des recettes du service.....94
ANNEXE 9 **Coûts à l'habitant** sur les comptes administratifs.....95
ANNEXE 10 **Evolution nombre d'habitants, budgétaire et participation des habitants entre 200**5 et 2016.....96
ANNEXE 11 Budget annexe Redevance Spéciale.....97
ANNEXE 12 Tarifs 2016 Redevance Spéciale.....98
ANNEXE 13 **Taux d'équipement en composteurs des communes au 31 décembre 201**6.....99
ANNEXE 13 bis **Taux d'équipement en composteurs des communautés de communes au 31 décembre 201**6.....101
ANNEXE 14 Tarification 2016 des déchèteries du SEMOCTOM.....102
ANNEXE 15 Tarification 2016 des prestations du SEMOCTOM.....104
ANNEXE 16 Manifestations 2016.....107
ANNEXE 17 Estimation des résultats **–** Manifestations 2016.....110
ANNEXE 18 Liste des communes ayant bénéficié du service de broyage des branchages en 2016.....111
ANNEXE 19 Composition du Comité Syndical et du Bureau du SEMOCTOM **–**Mandature 2014-2020.....112

LE SEMOCTOM une collectivité au service d'un territoire

ZONE D'INTERVENTION DU SEMOCTOM

10 Communautés de Communes (CDC)
et
1 Communauté d'Agglomération (CA)

85 communes

104 122 habitants

Superficie 657 km²

FINANCEMENT DU SERVICE

★ TEOM ★ REOM ★ RI

- CDC du secteur de Saint-Loubès ★
- CDC du Sud-Libournais ★
- CA du Libournais ★
- CDC du Brannais ★
- CDC des Coteaux Bordelais ★
- CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers ★
- CDC du Créonnais ★
- CDC de Targon ★
- CDC du Vallon de l'Artolie ★
- CDC des Coteaux de Garonne ★
- CDC du Sauveterrois ★

1. LE SEMOCTOM

1.1 CREATION DU SYNDICAT

Le Syndicat de l'Entre-deux-Mers-Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (S.E.M.O.C.T.O.M.) crée par arrêté préfectoral du 28 janvier 1980 est un syndicat mixte fermé à caractère administratif non assujetti à la TVA et relevant du Code Général des Collectivités Territoriales (cf Annexe 1 : « *Historique du SEMOCTOM d'hier à aujourd'hui* »).

Il exerce une mission de service public en réalisant pour 85 communes la gestion des déchets ménagers et assimilés.

MODE DE GESTION DU SERVICE

- La collecte en porte à porte des ordures ménagères est assurée en régie et par un prestataire privé pour 14 communes.
- La collecte en porte à porte des matériaux à recycler, des points d'apports volontaires, la gestion des déchèteries et le transport sont réalisés en régie.

1.2 COMPÉTENCES RÉGLEMENTAIRES EXERCÉES

Le SEMOCTOM exerce des compétences statutaires qui ont été transférées par les communautés de communes membres, Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre entre 2002 et 2006 (cf Annexe 1).

MISSIONS TRANSVERSALES

Le syndicat conduit aussi des actions de communication et de prévention auprès des usagers visant à la réduction de la production des déchets.

COMPÉTENCE COLLECTE

- Collecte des déchets ménagers de l'ensemble des foyers
- Collecte des déchets assimilés des professionnels
- Collecte sélective en porte à porte et en apports volontaires
- Collecte sur les déchèteries

COMPETENCE TRAITEMENT

- Transport des déchets ménagers et assimilés vers le centre de transfert de St-Léon (sauf transport direct) puis vers les centres de traitement et/ou de valorisation
- Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire conformément à la législation : valorisation des déchets issus des collectes sélectives (centre de tri…).

1.3 TERRITOIRE

Le SEMOCTOM a pour aire géographique de compétence une grande partie du territoire de « l'Entre-deux-Mers » délimité au Nord et au Sud par deux fleuves (la Dordogne et la Garonne à l'origine du nom) et jalonné de vallons d'où émergent bastides, moulins fortifiés, abbayes et églises

Il se situe au Sud-Est Bordeaux Métropole et s'étend d'Ouest en Est sur une superficie de 657 km².

Il regroupe totalement ou partiellement 10 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération, celle du Libournais pour 2 communes.

PROJETS 2017

La Loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République modifiera au 1er janvier 2017 bon nombre des intercommunailtés du SEMOCTOM. **Cette refonte n'**aura **que peu d'**incidence sur le périmètre global des communes desservies par le syndicat.

1.4 MODES DE FINANCEMENT DU SERVICE

Le mode de financement principal du service sur l'ensemble du territoire est la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM).
Les communautés de communes votent chaque année la somme appelée par le SEMOCTOM et les transmettent aux services fiscaux qui se chargent de faire la répartition à partir de la valeur du foncier bâti occupé par chaque foyer.

Deux communautés de communes ont opté pour la Redevance Générale (REOM) : les Communautés de communes du Targonnais et des Coteaux de Garonne.

Elles établissent une grille de tarification en fonction de différents critères (taille des foyers, caractéristiques des entreprises...).

La Communauté de communes du Vallon de l'Artolie a opté au 1er janvier 2014 pour la Redevance Incitative. Elle décide de ses propres tarifs avec une part fixe et une part variable.

1.5 POPULATION

En 2016, le S.E.M.O.C.T.O.M. réunit 104 122 habitants (cf Annexe 2 : « *Répartition de la population lissée du SEMOCTOM en 2016* »).
La commune la plus importante compte 9 204 habitants (Saint-Loubès) et la moins peuplée, 84 habitants (Dardenac).

La densité de population sur le territoire du SEMOCTOM est de 155 habitants au km² tandis que celle de Bordeaux est supérieure à 4 500 habitants au km². L'habitat est essentiellement péri-urbain et semi-rural. Le taux d'habitat collectif est faible (inférieur à 5 %).

Une population en constante augmentation

	2015	2016	Evolution
Population au 1er **janvier de l'année N***	102 005	103 821	+1,78 %

POPULATION AU 1er **JANVIER DE L'ANNEE** N* : Population municipale INSEE (N-3) + habitants des nouveaux lotissements construits sur les années N-3, N-2, N-1 qui **ont fait l'objet de conventions de passage afin d'autoriser leur collecte.**

POPULATION LISSEE** : Population municipale INSEE (N-3) + habitants des nouveaux lotissements construits sur les années N-3, N-2, N-1 et pendant **l'exercice en cours qui ont fait l'objet de conventions de passage afin d'autoriser leur collecte rapportée sur 12 mois.**

1.6 FONCTIONNEMENT ET INSTANCES DE DÉCISIONS

La gouvernance du SEMOCTOM est assurée par un Comité Syndical composé de 56 délégués titulaires et de 56 délégués suppléants élus par les EPCI adhérents (communautés de communes et communauté d'agglomération) en proportion des populations desservies par le SEMOCTOM. (cf Annexe 19 : « *Composition du Comité Syndical et du Bureau du SEMOCTOM-Mandature 2014-2020* »). Le Comité Syndical définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements à réaliser et des modalités de gestion du service. Il est renouvelé après les élections municipales et communautaires. Les décisions sont votées à la majorité absolue et sont consignées sous la forme de délibérations sur un registre approprié (43 délibérations ont été prises en 2016). Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal disponible sur le site internet. En 2016, le Comité Syndical s'est réuni à 6 reprises.

M. Bargue,
Vice-Président en charge de la Commission des Finances.

« La Commission **s'occupe de la préparation** des budgets et du suivi de leur exécution. »

M. Lataste,
Vice-Président en charge de la Commission Tarifications incitatives.

« La Commission a pour mission **d'étudier les** questions liées à la Tarification incitative (TEOMI ou Redevance Incitative), la Redevance spéciale, la contribution des entreprises et de tous les tarifs du SEMOCTOM. »

M. Auby,
Vice-Président en charge La Commission Prospective/ Développement

« La Commission définit les orientations à envisager (compostage des déchets verts et des bio-déchets), les options en matière **d'optimisation de collecte, d'**économie circulaire et ses conséquences sur l'action du syndicat. »

6 commissions sont présidées chacune par un Vice-Président. Le Président du SEMOCTOM en est membre de droit. Elles sont composées pour permettre une représentation équilibrée de toutes les communautés de communes du territoire du SEMOCTOM. Un découpage territorial apparait sous la notion de "zones de communes regroupées".

INSTANCES OBLIGATOIRES

M. Leveau,
Vice-Président en charge de la Commission **d'Appels d'Offres (CAO)**

« **La Commission d'Appels d'Offres (CAO)** est constituée de 5 membres élus par le Comité Syndical et placée sous l'autorité du Président du SEMOCTOM. Elle vérifie conformément au Code des marchés publics, la validité des candidatures et la compétitivité des offres avant d'attribuer les marchés.
En 2016, la Commission des Marchés s'est réunie 9 fois ».

Le Comité Technique (CT) est constitué en parité entre les représentants de l'employeur (le SEMOCTOM) et les délégués élus des personnels :
- collège employeur : 4 représentants nommés.
- collège employés : 4 représentants élus.

Des intervenants techniques peuvent être sollicités selon l'ordre du jour. Ce comité se prononce notamment sur les organisations du travail du syndicat. Il s'est réuni 2 fois en 2015.

Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), mis en place en 2014, a une représentation identique au CT, augmentée d'un agent de prévention et d'un responsable de la sécurité. Il contribue à la protection et à l'amélioration des conditions de travail des agents. Il s'est réuni 3 fois en 2016.

Une réunion de travail mensuelle a lieu avec le Président du SEMOCTOM et les 7 Vice-Présidents. Elle étudie, donne son avis sur les dossiers et prépare les décisions.

M. Seigneur,
Vice-Président en charge La Commission des sites

« La Commission est chargée de **l'élaboration, de la mise en œuvre, de la** coordination et du suivi des projets **d'aménagement du syndicat.** »

M. Cherrier,
Vice-Président en charge La Commission Environnement/Communication/ Prévention

« La Commission intègre la dimension environnementale et la communication dans les orientations du syndicat, Elle assure le suivi et la révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés annuel du SEMOCTOM, pilote et assure le bon déroulement du Programme Territoires « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » sur 3 ans en partenariat avec **l'ADEME**. »

M. Ferrer,
Vice-Président en charge La Commission Collecte/Exploitation

« La Commission examine les évolutions techniques, le fonctionnement des collectes et des déchèteries. »

1.7 LES SITES DE GESTION DU SEMOCTOM

Le SEMOCTOM dispose de plusieurs infrastructures :

1/Le pôle principal sur la commune de Saint-Léon avec :

★ LES BUREAUX ADMINISTRATIFS

Ils sont situés sur la commune de Saint-Léon au 9 route d'Allégret.

★ UN CENTRE DE TRANSFERT DES DÉCHETS MENAGERS

Mis en service depuis 2008 sur le site de Saint-Léon, le centre de transfert réceptionne les bennes de collecte d'ordures ménagères, les matériaux à recycler ainsi que les matériaux provenant des déchèteries. Les déchets sont ensuite chargés dans les semi-remorques puis acheminés vers leur filière de traitement respective : incinération, enfouissement, centres de tri et repreneurs.

L'année 2016 a été marquée par les travaux de reconstruction du centre de transfert après l'incendie de juillet 2015.

La démolition des parties brulées avait été réalisée fin 2015. La mise en sécurité du bâtiment puis sa reconstruction ont eu lieu début 2016 et ont entrainé des dépenses très importantes :

Démolition + reconstruction : **1.116.261,67 €**

Réorganisation + transfert des déchets : 238 **400 €**

Amélioration (dalle, système de détection des fumées) : **349.220,19 €**

Prise en charge AXA Assurances : **1.219.348 €**

★ UN **PÔLE D'EXPLOITATION**

Inauguré en 2012, le pôle technique, conçu architecturalement dans le même esprit que le centre de transfert d'une superficie totale de 345 m² comprenant bureaux, salle de réunion, salle de « lancement », vestiaires, sanitaires et infirmerie, abrite les services techniques du SEMOCTOM.

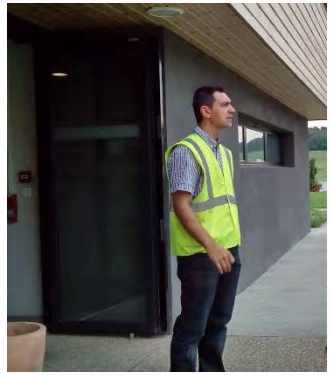

★ UN GARAGE ATELIER

Le garage atelier est aménagé dans la partie rénovée de l'ancienne usine permettant de créer une zone de travail abritée et de meilleures conditions d'interventions.
Les agents assurent au quotidien la maintenance des équipements et des véhicules.

★ UNE ANCIENNE USINE DE COMPOSTAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Une partie de l'ancienne usine abrite les engins de manutention et les petits déchets à recycler (piles, néon, radiographies, cartouches d'encre…) et sert à l'entreposage de matériel divers (bacs de prêt pour les éco-manifestations, composteurs…).

2/Un réseau de 6 déchèteries

(cf Carte p. 35: « *Plan de situation des déchèteries du SEMOCTOM* »)

Année de mise en service et superficies

- Saint-Léon : 1997 (*1 747.09 m²*)
- Béguey : 1999 (*3 370.50 m²*)
- Saint-Caprais : 2001 (*1 851.45 m²*)
- Tresses : 2003 (*2 651.42m²*)
- Saint-Loubès : 2006 (*4 108 m²*)
- Saint-Germain-du-Puch : 2009 (*4 244,03m²*)

★ QUATRE AIRES DE STOCKAGE / BROYAGE DES DÉCHETS

- Saint-Léon
- Saint-Loubès
- Saint-Germain du Puch
- Béguey

PROJETS 2017

Le SEMOCTOM envisage la création d'une plateforme de broyage des déchets verts sur la déchèterie de Tresses.

VISITE DU SITE DE SAINT-LEON PAR LES ELUS DU SEMOCTOM 6 JUIN 2016

La lecture de la puce du bac par le lève-conteneur permet la facturation de la redevance incitative

Voici le nouveau garage atelier spacieux et fonctionnel.

Bienvenue au centre de transfert rénové après l'incendie.

Je vous présente le fonctionnement d'un camion benne.

La zone de gratuité est très appréciée des usagers.

INDICATEURS TECHNIQUES

2. INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 LES INDICATEURS RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2.1.1 LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PROVENANT DES MÉNAGES

★ Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères est principalement réalisée en régie (71 communes concernées). 14 communes sont collectées par un prestataire extérieur dans le cadre d'un marché public, Société COVED en 2016. (cf carte p.21 « *Organisation du service de collectes des ordures ménagères en 2016* »).

★ Fréquence et véhicules de collecte

La collecte est réalisée en porte à porte dans l'ensemble des communes adhérentes. Selon le souhait des conseils municipaux, la collecte est hebdomadaire ou bi-hebdomadaire (cf carte p.22 « *Fréquence de la collecte des ordures ménagères en 2016* » et Annexe 3 «Liste des communes, fréquence et jours de collecte en 2016 »).

La collecte des ordures ménagères est réalisée par 8 camions bennes de 19 ou 26 tonnes. Une bennette (petit véhicule de collecte) permet de résoudre de nombreux problèmes de collectes ; son utilisation est prévue dans le cadre de collectes très difficiles d'accès, de suppression des marches-arrière ou en solution de transition pour maintenir une collecte en porte à porte le temps qu'une commune réalise, par exemple, une plate-forme de retournement pour une benne classique lors de la suppression d'une marche-arrière.

Le transport des déchets vers le lieu d'élimination est réalisé avec 2 semi-remorques.

★ Conteneurisation

Le SEMOCTOM équipe progressivement les usagers du territoire de bacs avec une puce électronique RFID basse fréquence permettant leur identification (la puce liant le bac à une adresse) et concourant à une meilleure gestion du parc de conteneurs (cf Carte p. 24 « *Communes équipées en bacs à ordures ménagères par le SEMOCTOM depuis 2009* ».

Cet équipement anticipe la mise en place d'une tarification incitative (projet de loi de transition énergétique à l'horizon 2025).

Les puces permettent de recueillir les informations nécessaires à l'établissement du nouveau mode de facturation qui sera choisi par les communautés de communes.

Les conteneurs sont gris avec un couvercle rouge bordeaux. Leur volume est adapté à la fréquence de collecte et au nombre de personnes au foyer (120, 240, 360 et 660 litres).

PROJETS 2017

Le SEMOCTOM équipera les habitants de la communauté de communes du secteur de Saint-Loubès en bacs à ordures ménagères.

Un service de distribution de conteneurs a été créé.
2531 bacs à ordures ménagères ont été distribués en 2016 (2122 en 2015) soit une moyenne de 210 bacs par mois.

ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES EN 2016

SEMOCTOM : **85 565 habitants (82,18 % de la population) 555,26 km²**

PRESTATAIRE : PRIVÉ (COVED) **18 557 habitants (17,82 % de la population) 102,18 km²**

FRÉQUENCE DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES PAR COMMUNES EN 2016

Une collecte d'ordures ménagères par semaine
92 328 habitants soit 88,6% de la population
(périphéries de Cadillac et de Créon comprises)

Deux collectes d'ordures ménagères par semaine
11 794 habitants soit 11,4% de la population
(centre-bourgs de Cadillac et de Créon compris)

Périphérie : 1 collecte d'ordures ménagères par semaine
Cadillac : 2336 habitants ; Créon : 3989 habitants

Centre-bourg : 2 collectes d'ordures ménagères par semaine
Cadillac : 422 habitants ; Créon: 690 habitants

Passage de 2 collectes d'ordures ménagères par semaine à 1 collecte en 2016

★ Tonnages

Ordures ménagères traitées en 2016 : 23 092 Tonnes ce qui représente un ratio de 222 kg/an/habitant.

Une tendance à la baisse des Ordures Ménagères résiduelles qui se confirme depuis 2009

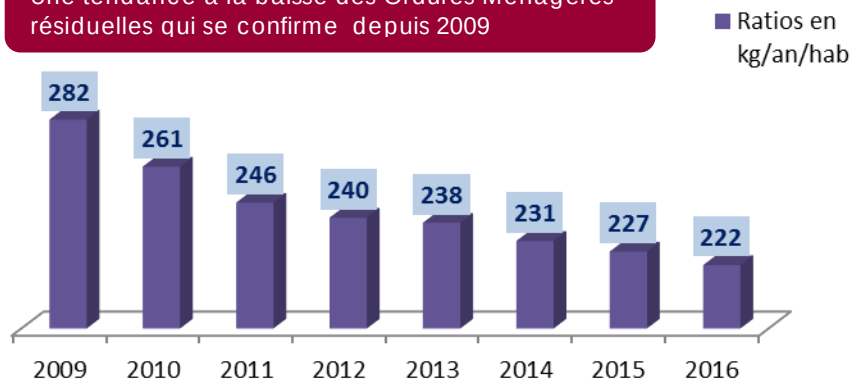

L'année 2016 a enregistré une légère baisse des tonnages d'ordures ménagères traités (- 0,70 % : de 23 092 tonnes au lieu de 23 255 tonnes en 2015) et ce malgré une augmentation importante de la population (de 102 378 habitants en 2015 à 104 122 habitants fin 2016 soit + 1,70 % en population lissée).
Les tonnes traitées nous amènent en 2016 à 222 kg/an/hab (227 en 2015 et 231 en 2014).

Plusieurs facteurs explicatifs interviennent dans la baisse des ratios kg/an/hab :

- L'impact du compostage individuel ;
- Les collectes sélectives des matériaux recyclables en porte à porte sur toutes les communes du territoire ;
- Un effet de situation économique
- Une prise de conscience et une sensibilisation forte des habitants sur les problématiques environnementales renforcée par la mise en œuvre par les actions du SEMOCTOM (Programme Local de Prévention des Déchets et ZZ) et par les actions d'information nationales (ADEME...).

2.1.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

★ **L'organisation des collectes**

La collecte sélective est réalisée sur le territoire des 85 communes du SEMOCTOM selon 2 organisations différentes :

- La collecte en porte à porte des 5 matériaux recyclables (cartons d'emballage, journaux-magazines, plastique, acier et aluminium) et du verre par l'intermédiaire de bacs (cf. carte p.25 «*Organisation de la collecte sélective en porte à porte fin 2016*»).
- La collecte en apports volontaires principalement du verre au moyen de bornes spécifiques installées sur le territoire.

★ La collecte en porte à porte des matériaux recyclables (hors Verre)

Les collectes sélectives en porte-à-porte sont toutes réalisées en régie sur la totalité du territoire depuis 2012. La fréquence de la collecte sélective en porte à porte des matériaux recyclables est fixée à un passage tous les 15 jours (cf Annexe 3). Pour la commune de Cadillac, la collecte des 5 matériaux à recycler est réalisée 1 fois tous les 15 jours dans la périphérie et 1 fois par semaine dans le centre bourg.

COMMUNES ÉQUIPÉES EN BACS À ORDURES MÉNAGÈRES PAR LE SEMOCTOM DEPUIS 2009

Communes déjà équipées de bacs à ordures-ménagères

Equipements réalisés en 2016

Prévisions d'équipements en 2017

ORGANISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE FIN 2016

Collecte multi-matériaux (hors verre) une fois tous les 15 jours.

Collecte du verre en bacs roulants une fois par mois (21 253 habitants).

Collecte multi-matériaux (hors verre)
Centre-bourg : une fois par semaine
Périphérie : 1 fois tous les 15 jours.

★ Conteneurisation

Le bac destiné à la collecte des matériaux recyclables est composé d'une cuve grise et d'un couvercle jaune.
Les règles de dotation varient en fonction de la taille des foyers et sont adaptés pour permettre le stockage des recyclables sur 15 jours. Dimensionnement 2016 des bacs de tri à couvercles jaunes :

- Foyers de 1 personne : 120 litres
- Foyers de 2/4 personnes : 240 litres
- Foyers de 5 personnes et plus : 360 litres

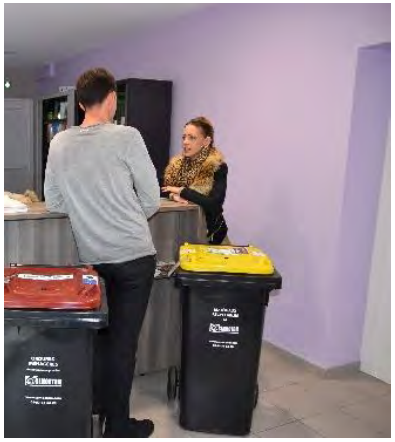

A Cadillac et à Créon notamment pour répondre au problème d'un centre bourg très dense où les possibilités de stockage sont faibles, un équipement complémentaire des foyers qui ne disposent pas de suffisamment d'espace est fait avec des sacs plastiques transparents distribués régulièrement : environ 450 foyers sont concernés et 100 sacs par foyer et par an soit un total de 45 500 sacs distribués.

★ La collecte en porte à porte du Verre

La collecte du verre est réalisée en porte à porte sur 5 communes du territoire (cf. carte p.25 « *Organisation de la collecte sélective en porte à porte fin 2016* ») par l'intermédiaire de bacs roulants (dotation du SEMOCTOM : 1 conteneur de 120 litres par foyer, à cuve grise et à couvercle vert) collecté 1 fois par mois sur Capian, Tresses, Carignan-de-Bordeaux, Pompignac, Saint-Loubès (soit 21 253 habitants).

LES CALENDRIERS DE TRI

Chaque année, un calendrier de collecte est réalisé par le service de communication du SEMOCTOM qui est distribué dans les communes et les communautés de communes. Ces calendriers de tri sont de véritables supports d'information. Ils comportent un zoom spécifique sur le tri des papiers dans le cadre du partenariat avec Eco-Folio.

• Ils informent les usagers des jours et des fréquences de collecte dans leur commune.

• Ils présentent les consignes de tri (produits conformes et non conformes) ce afin de limiter les erreurs.

Désormais, ils intègrent une information sur les jours fériés collectés.

Les calendriers de tri 2016 sont assortis d'un verso consacré à la prévention des déchets. On y trouve également des informations pratiques sur le fonctionnement des services du syndicat.

★ La collecte en apports volontaires des déchets ménagers à recycler

Les communes du S.E.M.O.C.T.O.M sont équipées de points d'apports volontaires pour le verre (82 869 habitants). Quelques points d'apports volontaires pour les 5 matériaux recyclables (cartons d'emballage, journaux-magazines, plastique, acier et aluminium) subsistent sur le territoire en général à la demande des communes ou sur les déchèteries.

Points d'Apports Volontaires en 2016

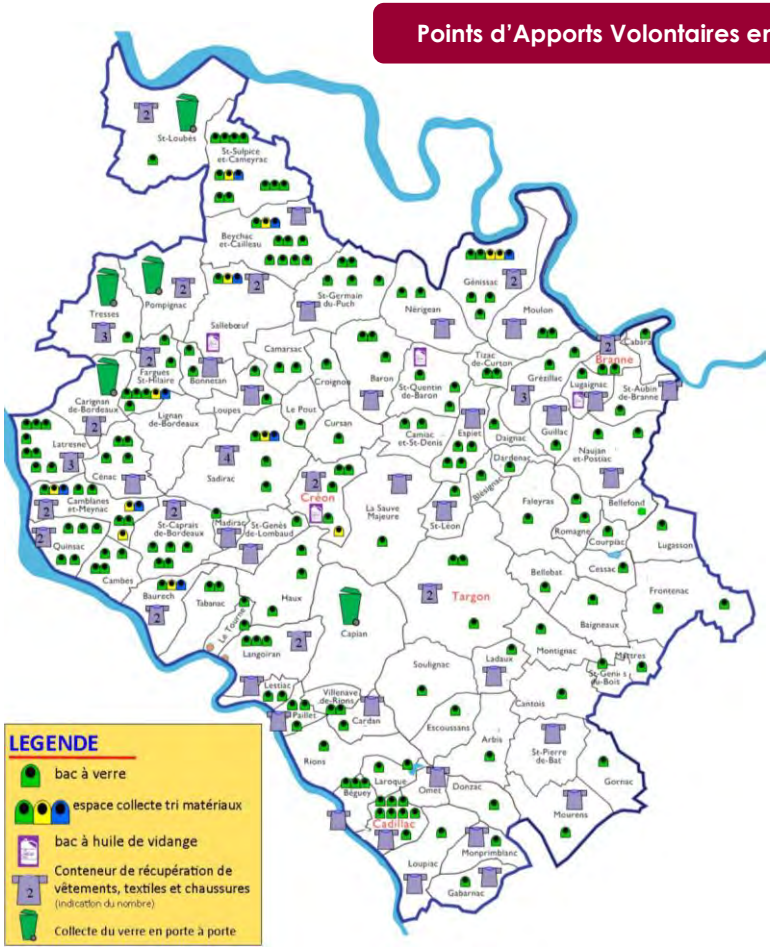

209 conteneurs sont répartis sur le territoire au 31 décembre 2016 :

✓195 conteneurs pour le verre soit 1 borne pour 534 habitants

✓ 6 conteneurs pour le papier / cartons et briques

✓8 conteneurs pour le plastique et pour les emballages ménagers en acier et aluminium

Les colonnes ont une capacité de 2.6 à 3.3 m³ et disposent d'un système de préhension par simple crochet. Elles sont vidées régulièrement selon un planning de tournées établi par les services techniques. Les collectes par point d'apports volontaires diminuent chaque année car toutes les communes du territoire bénéficient des collectes sélectives en porte à porte. Il reste donc principalement les conteneurs à VERRE.

Lorsque les conteneurs d'apports volontaires sont repris, certains sont repeints pour être réutilisés pour le VERRE (ce qui permet de densifier les équipements sur le territoire) ou bien, en fonction de leur état, ils sont revendus en ferraille. En 2016 une quarantaine de PAV a été remplacée par du matériel neuf. Quelques sites ont été identifiés permettant une densification du parc.

★ Bilan des tonnages traités

Le tonnage global des matériaux recyclables est en légère augmentation en tonnes (+ 1,62%) par rapport à 2015, ce qui se traduit cependant par une légère baisse en kg par an et par habitant (augmentation de la population) à 85 kg triés en 2016.
Ce mouvement de baisse a trois principales raisons : la baisse du poids des emballages qui infléchit désormais les résultats des collectes sélectives, la crise économique et une moindre consommation qui l'accompagne, ainsi que le changement de comportement des usagers (conditionnement des produits…).

TONNAGES TRIÉS DEPUIS 2012

2012 : 8 501 T
2013 : 8 507 T
2014 : 8 638 T
2015 : 8 701 T
2016 : 8 842 T

2.1.3 LA GESTION ET LA LIVRAISON DES CONTENEURS ET COMPOSTEURS

Le SEMOCTOM réalise la dotation à domicile des nouveaux habitants (5 € la livraison). Il fait la maintenance des conteneurs en place (réparation, équipement, remplacement en cas de vol, ajustement de volume…). Le service chargé de la gestion des conteneurs réalise plus de 4 250 interventions sur le territoire, soit environ 350/mois.

Cette action est confiée à un prestataire, l'Association R.E.V (Réalisation Environnement Valorisation) située à Camblanes-et-Meynac.

2.1.4 LA COLLECTE DES DÉCHETS NE PROVENANT PAS DES MÉNAGES

Le SEMOCTOM a mis en place une Redevance Spéciale (zones TEOM) et une contribution des entreprises (zones REOM).
Un agent technique assure de façon permanente le suivi des déchets des professionnels sur le terrain (repérage, étiquetage et puçage des bacs…).

★ La Redevance Spéciale (Zone TEOM)

Depuis le 1er janvier 2004, le SEMOCTOM a mis en place une Redevance Spéciale* sur les Communautés de Communes à la TEOM destinée à financer la collecte et le traitement des déchets des entreprises assimilables aux ordures ménagères. Cette redevance correspondant à un service rendu « sans sujétion technique particulière » est calculée en fonction du poids des déchets collectés.

Qui est concerné ?
Les producteurs de déchets assimilés, collectés en porte à porte dans les mêmes conditions que les habitants.

❖ Les établissements non assujettis à la TEOM : les communes, les établissements publics, maisons de retraite et écoles publiques, centres de loisirs, services administratifs divers…
❖ Les établissements assujettis à la TEOM : les entreprises commerciales, industrielles, artisanales et de service, les coopératives agricoles et groupements agricoles, les activités des professions libérales, les associations, les terrains de camping, les aires d'accueil des gens du voyage…

Les modalités de tarification : La Commission « Tarifications Incitatives et Redevance Spéciale » a fait évoluer le dispositif de facturation des entreprises. Depuis le 1er juillet 2015, les tarifs sont désormais définis en fonction du litrage total présenté à la collecte. Cf Annexe 12 « Tarifs 2016 Redevance Spéciale ».

★ La contribution des entreprises (Zone REOM)

Pour les communautés de communes qui ont institué la REOM, le SEMOCTOM a mis en place en 2004 une « contribution des entreprises ».
Les règles fixées pour la contribution des entreprises :
Les règles de facturation des entreprises sur les communautés de communes à la REOM sont identiques à celles appliquées dans la Zone TEOM. Le SEMOCTOM appelle chaque année la somme totale qui en résulte aux communautés de communes. Cette somme vient en complément de la contribution financière calculée pour les habitants. Chaque communauté de communes définit ensuite les modalités de répartition de la totalité des sommes appelées par le SEMOCTOM sur l'ensemble de ses redevables.

En 2016, la CDC du Targonnais applique les modalités de calcul de la redevance du SEMOCTOM ; Elle facture désormais ses professionnels en fonction du volume des bacs communiqués par le SEMOCTOM (+ ajout d'une part forfaitaire).

★ La conteneurisation des entreprises

Pour les entreprises, les deux premiers conteneurs de tri et d'ordures ménagères sont gratuits.
Les conteneurs supplémentaires sont à prix coûtant.

★ L'identification des entreprises

Le SEMOCTOM procède à la mise en conformité de la totalité des bacs des entreprises, établissements publics et associations présentés à la collecte. Les conteneurs des professionnels doivent être munis d'un transpondeur d'identification basse fréquence (puce électronique située dans la collerette) afin d'être identifiés ; des autocollants spécifiques sont apposés systématiquement sur les conteneurs ; L'objectif est d'avoir un suivi plus précis, de permettre aux agents qui font la collecte de moins risquer de confondre des bacs. L'entretien courant (graissage des roues…) est effectué par le SEMOCTOM qui demande aux entreprises de changer un conteneur qui ne fonctionnerait pas bien.

★ L'évolution des recettes de la participation des entreprises

Depuis 2011, le SEMOCTOM, à la demande de la Cour Régionale des Comptes, a mis en place un budget annexe (cf Annexe 11 « *Budget Annexe Redevance Spéciale*»). La Redevance des professionnels a couvert 3,56 % des recettes réelles de fonctionnement du SEMOCTOM en 2016.

Un paiement en ligne sur le site internet du SEMOCTOM est mis en place pour la redevance spéciale des professionnels, les apports en déchèterie et la redevance incitative.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	*Prévisionnel 2017 (arrêté au 31 mai 2017)*
Nombres de redevables	178	178	165	150	800	1 053	*1 053*
Redevance Spéciale (Zone TEOM)	**242 659.59 €**	**277 273.17 €**	278 **993.25 €**	**286 469.97 €**	377 **263.89 €**	379 512.47 **€**	*410 581.74 €*
Contribution Entreprises (Zone REOM + RI)	**162 660.84 €**	**162 660.84 €**	76 **128.61 €**	**82 607.73 €**	**103 323.98 €**	91 262.2**8 €**	*75 627.78 €**
TOTAL Recettes	405 32**0.43 €**	**439 934.01 €**	**355 121.86 €**	369 **077.70 €**	480 **587.87 €**	470 **774.75 €**	*485 209.52* **€**

*Depuis le 1er janvier 2013, le Centre Hospitalier de **Cadillac n'est plus collecté** par le SEMOCTOM.*

*Le changement de mode de facturation en 2015 a conduit à une très forte augmentation du **nombre d'entreprises assujetties.***

La facturation au litrage a amené les entreprises à adapter leur contenant et leur façon de trier pour réduire leur facture.

* La baisse prévisionnelle concernant la contribution entreprises zone REOM est liée notamment au changement de fiscalité pour les entreprises de 6 communes (ex RI : Langoiran, Tabanac, Le Tourne, Capian, Villenave de Rions et Cardan). Avec la Loi NOTRe, elles sont de nouveau assujetties à la TEOM.

2.1.5 LES DÉCHÈTERIES DU SEMOCTOM

Pour assurer un service de proximité aux habitants, le S.E.M.O.C.T.O.M. gère directement 6 déchèteries (cf Carte p.35 «Plan de situation des déchèteries du SEMOCTOM»).

- Béguey (Canton de Cadillac)
- Saint-Caprais-de-Bordeaux (Canton de Créon)
- Tresses (Canton de Floirac)
- Saint-Loubès (Canton de Carbon Blanc)
- Saint-Germain du Puch (Canton de Branne)

Ces infrastructures augmentent ainsi les capacités d'accueil et de valorisation matière des déchets qui, en raison de leur volume ou de leur toxicité, ne peuvent pas être jetés avec les ordures ménagères.

★ Les tonnages

Les tonnages traités en déchèterie continuent à progresser (cf Annexe 5 « *Evolution en tonnes de la production de déchets du SEMOCTOM entre 2008 et 2016* »).

Evolution 2010-2016 des apports en déchèteries > à 6000 T

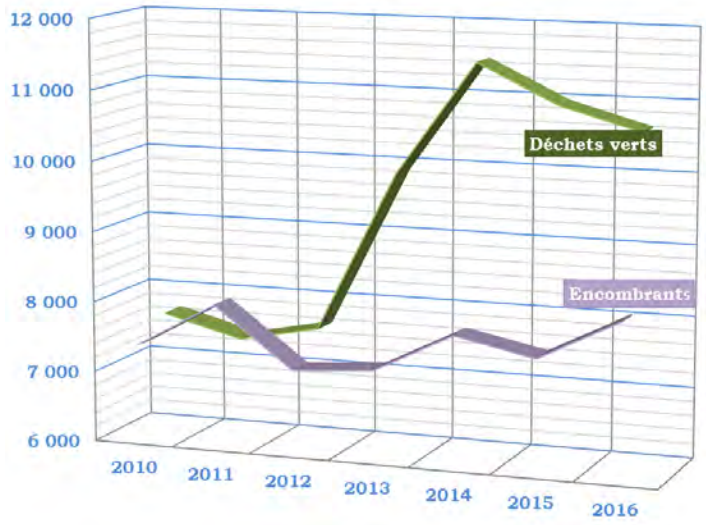

Les apports de déchets verts sont en baisse de – 2.84 % pour 10 619 tonnes.

Les apports des encombrants augmentent de + 7,65 % malgré les filières de valorisation qui continuent à se développer (bois, DEEE, DEA, DDS…).

PROJETS 2017

La déchèterie de Béguey accueillera les DEA (Déchets **d'Eléments d'Ameublement)** : cette filière est composée de tout type de de mobilier, bois ou autres **matériaux, matelas…**
Eco-Organisme « Eco-Mobilier »

Evolution 2010-2016 des apports en déchèteries > à 500 T

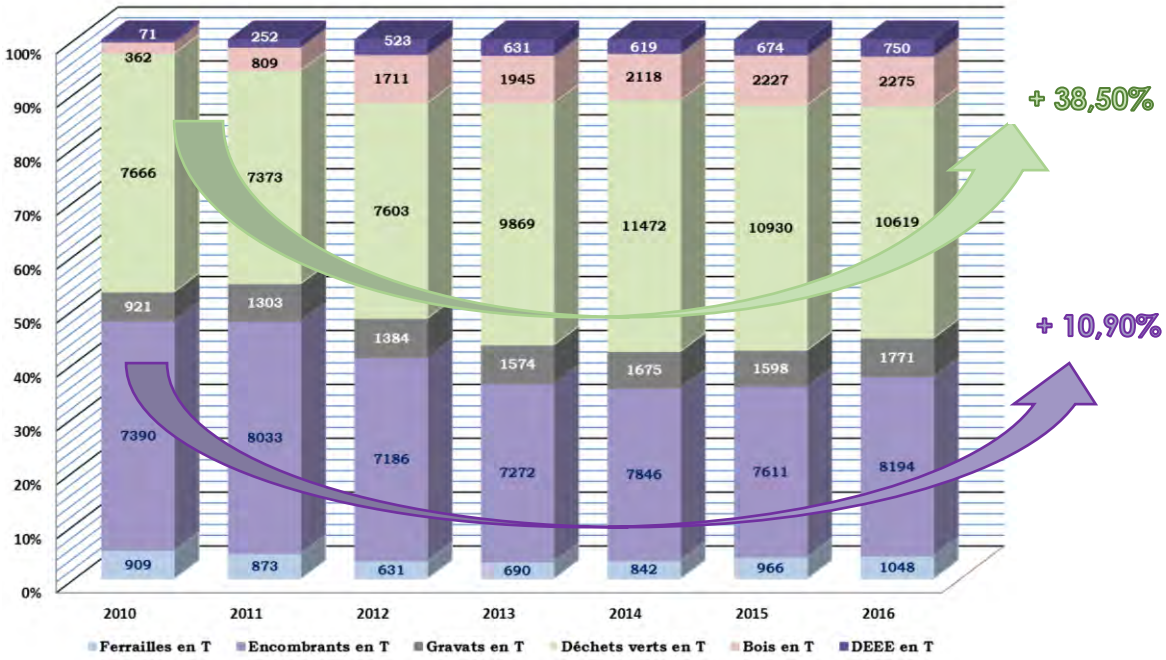

La récupération du bois augmente très légèrement (2 275 tonnes en 2016 au lieu de 2 227 tonnes en 2015), malgré la mise en place de la filière « meuble » sur une seconde déchèterie (St-Loubès).

Evolution 2010-2016 des apports en déchèteries tous matériaux

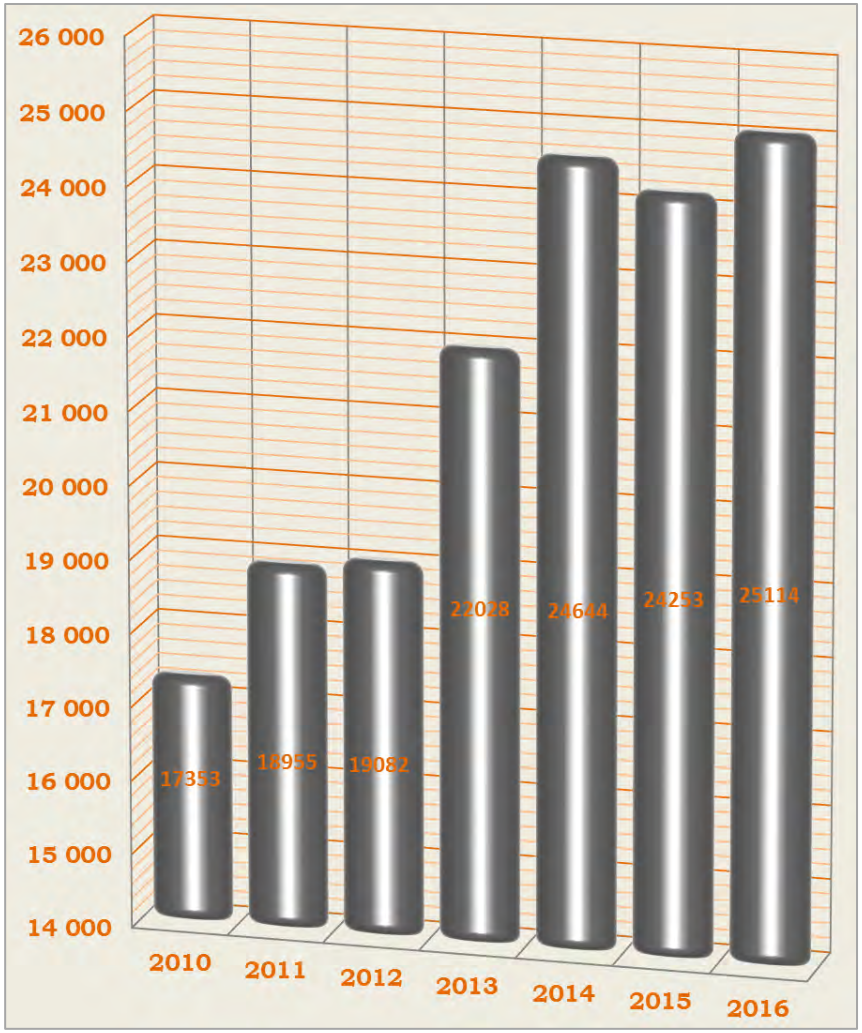

Les tonnages collectés en déchèteries s'élèvent à 25 114 tonnes (hors matériaux recyclables) en 2016 et sont en légère hausse (+3.55 %) par rapport à 2015. L'activité sur les déchèteries est désormais très diversifiée et les tonnages sont supérieurs à ceux des collectes d'ordures ménagères.

★ La tarification des déchèteries et les types de déchets collectés

Cf Annexe 14 «*Tarifications 2016 des déchèteries du SEMOCTOM*».
Le SEMOCTOM facture directement à la Communauté de Communes des Coteaux de Garonne le coût d'accès aux déchèteries de son territoire, à la hauteur de ce qu'il aurait directement facturé aux usagers, ce qui a représenté en 2016 : 6 **356.70 €.**

★ Les recettes des déchèteries

Plus de la moitié des recettes provient des déchèteries de Saint-Germain-du-Puch et de Saint-Loubès.

Répartition des recettes par déchèteries en 2016 : 144 **976 €**

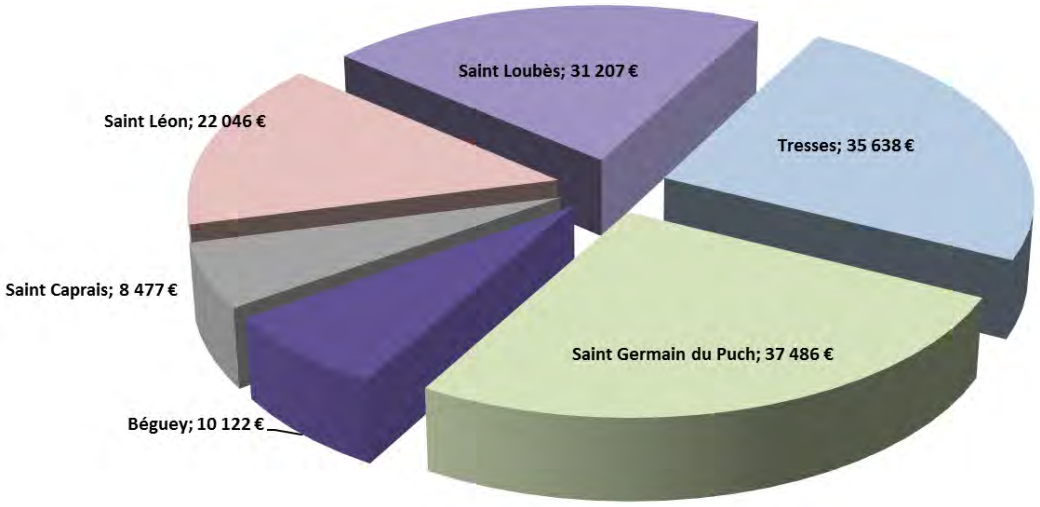

★ La fréquentation des déchèteries

L'activité sur les déchèteries est en légère progression en nombre d'utilisateurs avec 1 % de visites supplémentaires comptabilisées en 2016 soit 229 482 contre 227 202 visites en 2015.

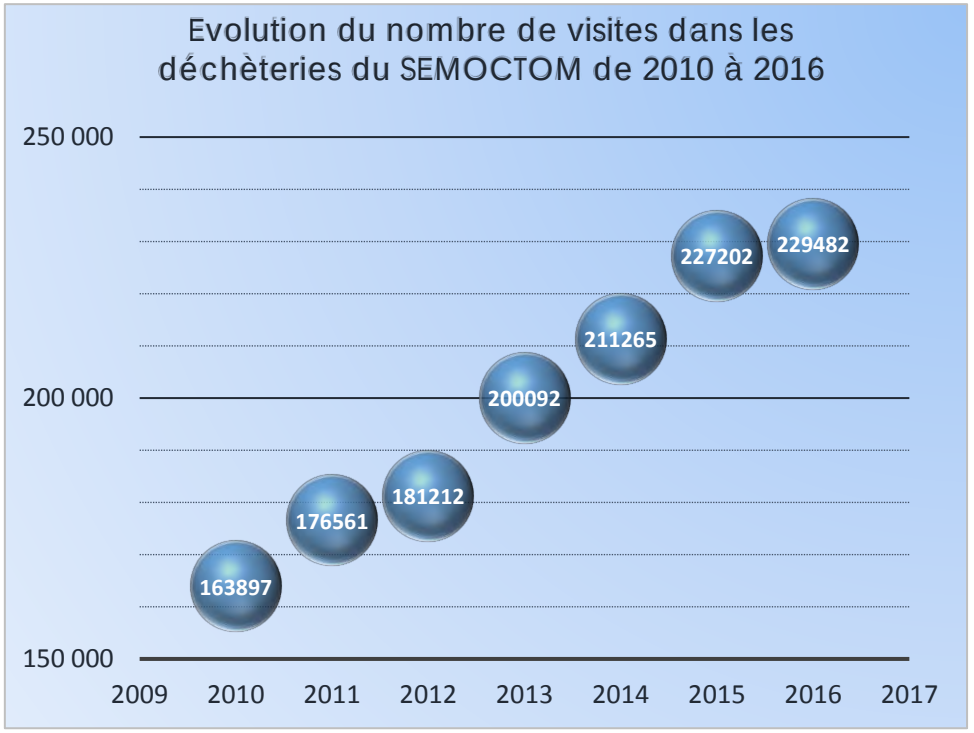

★ Autres modalités de collecte des encombrants (en plus des déchèteries)

Mise à disposition de bacs 10 m³ et 30 m³ à la demande des communes
(cf Annexe 15 «Tarification 2016 des prestations du SEMOCTOM»).

★ **La répartition selon l'origine des recettes dans les déchèteries**

Les recettes proviennent principalement des entreprises et des particuliers du territoire (98 346.00 **€)**, des entreprises et des particuliers hors territoire (30 015.00 **€)** et des communes (14 843**.30 €)**.

Provenance des recettes par catégorie de déposants en déchèteries en 2016

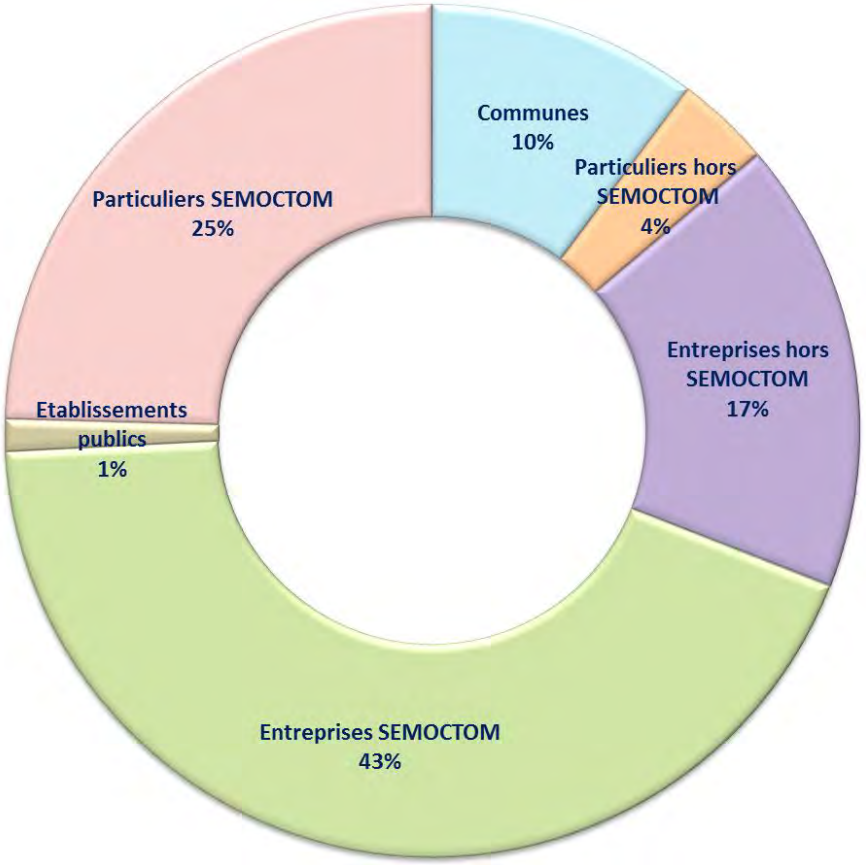

Les déchèteries sont devenues au fil des années, des équipements structurants dans le domaine de la gestion des déchets et fortement ancrés dans les habitudes des usagers. D'importants travaux de sécurisation et d'amélioration sont entrepris chaque année.

Les déchèteries de Saint-Léon et de Saint-Germain du-Puch sont **équipées d'un** conteneur de réemploi ouvert 1 fois par mois aux habitants du territoire.

PROJETS 2017

Etude sur la mise en réseau et le **contrôle d'accès sur** les déchèteries

Déchèterie de Tresses :
- **Projet d'achat d'un terrain pour la réalisation d'une plate**-forme de stockage et de broyage des déchets verts,
- Ré**aménagement de l'en**trée du site

Déchèterie de Béguey :
- **Réaménagement de l'entrée**
- **Mise en place d'un pont bascule**
- **Construction d'une plate**-forme de stockage et de broyage des déchets verts,
- Filière ameublement (Eco-Mobilier)
- Inst**allation d'une Zone de gratuité**

Mise en place **de bacs de collecte de livres en partenariat avec l'entreprise d'insertion LE LIVREVERT sur les déchèteries de Saint**-Léon, Saint-Germain-du-Puch et de Béguey.

Programme de lutte contre le vandalisme sur les déchèteries.

PLAN DE SITUATION DES DÉCHÈTERIES DU SEMOCTOM

Déchèteries en service

2.1.6 TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES TONNAGES TRAITÉS PAR LE SEMOCTOM EN 2016

Cf. annexes 4 - 5 et 5 bis

Le total des DMA (déchets ménagers et assimilés) traité au SEMOCTOM est en légère augmentation + 1.45 % en 2016 après une baisse de – 0.72 % en 2015.
Les ordures ménagères diminuent de 0.70 % à 23 092 tonnes au lieu de 23 255 en 2015. Compte tenu de l'évolution de la population cela correspond à un ratio de 222 kg/an/habitant sur la totalité du territoire (227 kg/an/hab en 2015).
La collecte des matériaux recyclables est en hausse de 1,62%. A noter aussi la progression sur le VERRE (+ 3.96%) pour 31.51 kg par an et par habitant.

2.2 LES INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT ET À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le SEMOCTOM utilise de nombreux modes de traitement pour les 57 434 tonnes de déchets ménagers qu'il collecte.

2.2.1 LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

En 2015, le S.E.M.O.C.T.O.M a deux prestataires pour le traitement de ses ordures ménagères : **Marché d'incinération avec ASTRIA implantée** à Bègles (22 615,32 tonnes) et VEOLIA implantée à Cenon (476,30 tonnes).

Total ordures ménagères incinérées en 2016 : 23 092 tonnes

Usine ASTRIA (Bègles)
- **Unité d'incinération avec valorisation énergétique de** : 273 000 t/an
- Un centre de tri de 50 000 t/an

Certification ISO 14 001

★ **LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ISSUE DE L'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES**

La valorisation énergétique par combustion produit de l'électricité.
La chaleur dégagée par l'incinération des déchets ménagers est récupérée et transformée en énergie.

Les matériaux issus de la combustion sont également valorisés. Les mâchefers sont traités pour être ensuite utilisés dans les travaux publics comme sous couches routières ou remblais évitant ainsi des prélèvements de matières premières dans le milieu naturel.

L'acier et l'aluminium sont réutilisés en sidérurgie.

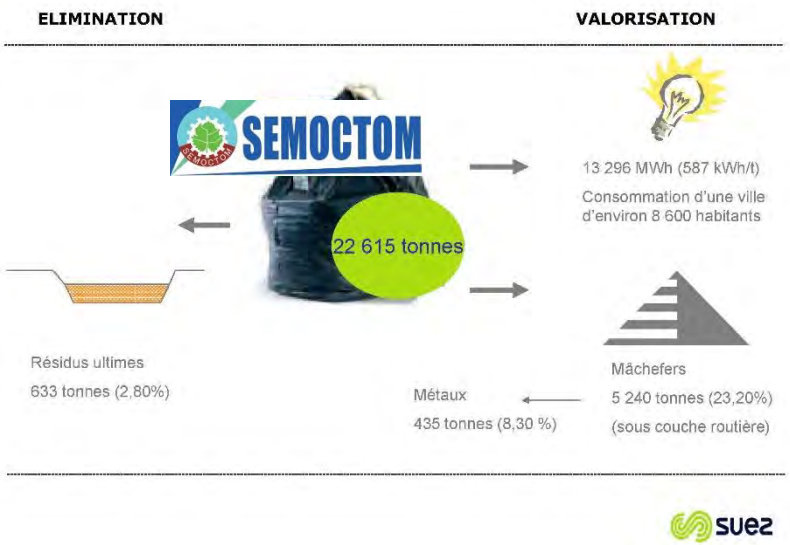

2.2.2 LE TRAITEMENT DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

Le S.E.M.O.C.T.O.M fait appel à deux centres de tri privés.

Les matériaux à recycler sont triés par les sociétés COVED et VEOLIA implantées respectivement à Illats et à Bègles.

Tonnage « sélectif » valorisé en 2016 (hors verre) :

5 561 tonnes

★ LA VALORISATION MATIÈRE : UNE SECONDE VIE POUR LES MATÉRIAUX RECYCLABLES

Les déchets tels que papiers, cartons, métaux, verre, plastiques, représentent d'importants gisements de matériaux qui peuvent être réutilisés pour fabriquer de nouveaux produits. Séparés par matériaux dans les centres de tri puis compactés en balles ils sont orientés vers différentes filières industrielles de recyclage. Par exemple, avec les journaux et magazines, les papetiers fabriquent du papier journal tandis que les bouteilles plastiques peuvent être transformées en fibres textiles.

Le verre d'emballage se recycle à 100% et à l'infini. Il est regroupé sur Saint-Léon avant d'être acheminé vers IPAQ pour être valorisé.

Les « refus de tri » sont impropres à la valorisation matière.
Ces déchets souillés ou comportant des matériaux mélangés non recyclables sont incinérés ou enfouis (20 % des collectes sélectives soit 1 095 tonnes en 2016 non inclus le verre).

2.2.3 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE

Les métaux, cartons, bois, déchets verts, DEEE (déchets d'équipement électriques et électroniques) sont acheminés vers des filières de réutilisation et de valorisation.

Les matériaux encombrants non valorisés en revanche sont acheminés dans un centre d'enfouissement technique.

LE CIRCUIT ACTUEL DES DECHETS…….

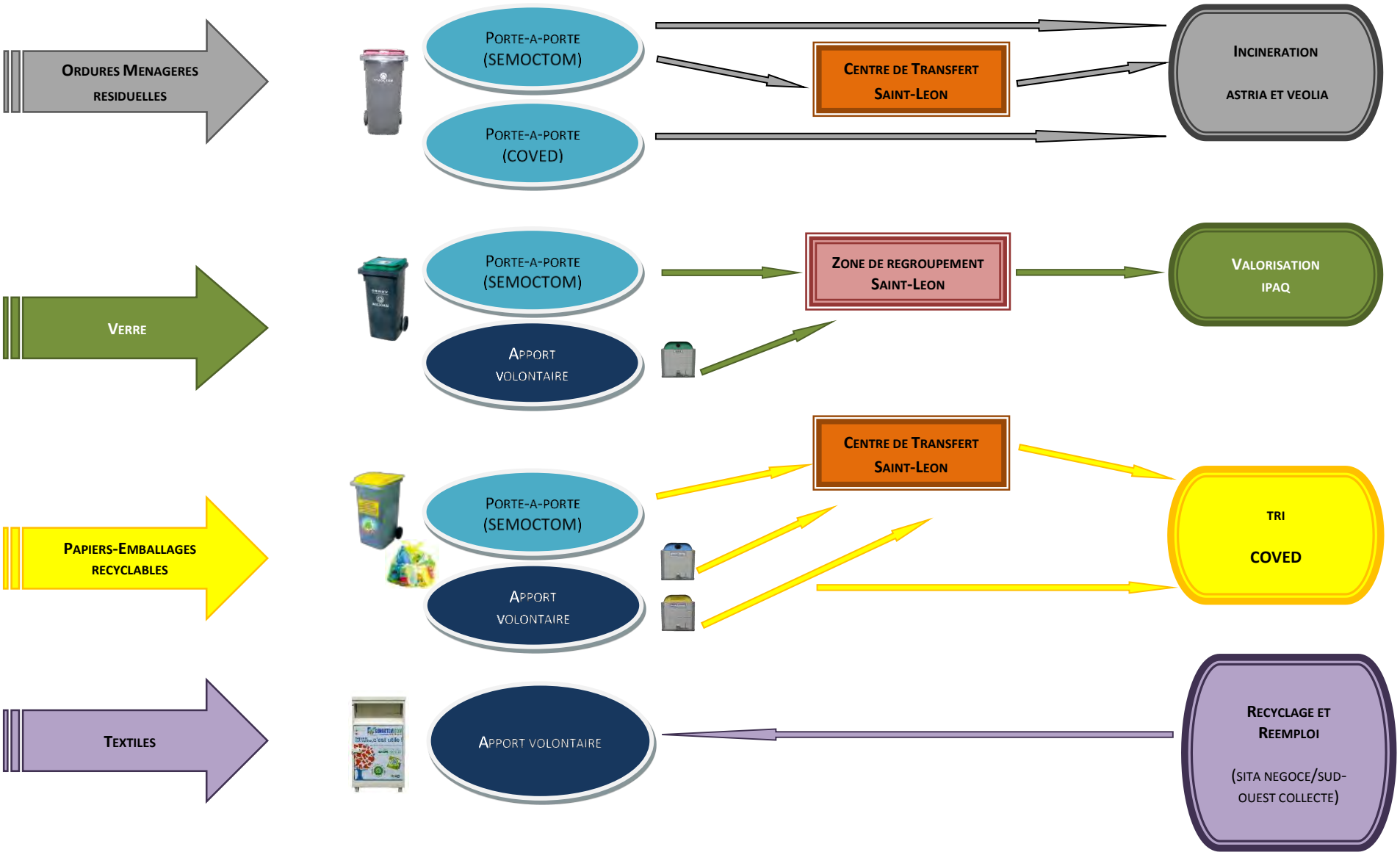

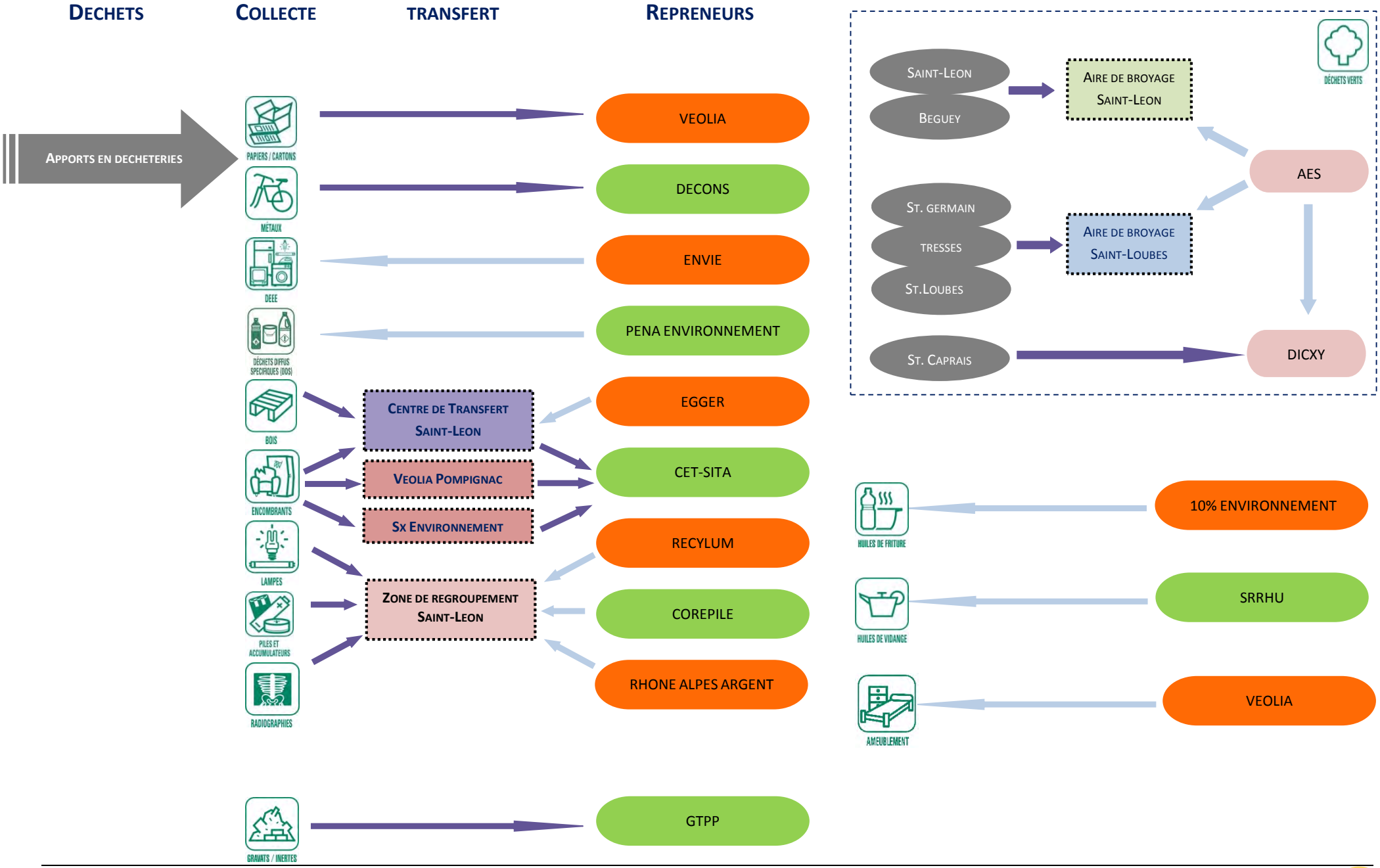
DECHETS
COLLECTE
TRANSFERT
REPRENEURS
APPORTS EN DECHETERIES
PAPIERS / CARTONS
MÉTAUX
DEEE
DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)
BOIS
ENCOMBRANTS
LAMPES
PILES ET ACCUMULATEURS
RADIOGRAPHIES
GRAVATS / INERTES
CENTRE DE TRANSFERT SAINT-LEON
VEOLIA POMPIGNAC
SX ENVIRONNEMENT
ZONE DE REGROUPEMENT SAINT-LEON
VEOLIA
DECONS
ENVIE
PENA ENVIRONNEMENT
EGGER
CET-SITA
RECYLUM
COREPILE
RHONE ALPES ARGENT
GTPP
SAINT-LEON
BEGUEY
AIRE DE BROYAGE SAINT-LEON
DÉCHETS VERTS
AES
ST. GERMAIN
TRESSES
ST.LOUBES
AIRE DE BROYAGE SAINT-LOUBES
ST. CAPRAIS
DICXY
HUILES DE FRITURE
10% ENVIRONNEMENT
HUILES DE VIDANGE
SRRHU
AMEUBLEMENT
VEOLIA

2.3 LES MESURES PRISES POUR PRÉVENIR OU POUR ATTÉNUER LES EFFETS PRÉJUDICIABLES À LA SANTÉ DE L'HOMME ET À L'ENVIRONNEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

- Conduite d'actions correctrices en relation avec les communes pour supprimer les « points noirs » (marches-arrières, collectes bi-latérales…).
- Signatures de plans de prévention avec tous les prestataires amenés à intervenir sur les différents sites
- Visite annuelle du site par un agent de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) afin d'observer la qualité des installations.
- Optimisation des circuits de collecte afin de limiter au maximum le kilométrage et les nuisances.
- Programme de surveillance des rejets aqueux : analyses des eaux du ruisseau «La Canadone» en sortie du site de Saint-Léon réalisées par un laboratoire attestant d'une bonne qualité de l'eau.
- Test de détection de radioactivité lors du passage sous le portique installé à l'entrée du site de Saint-Léon et d'un contrôle visuel lors du déchargement au sol.
- Aménagements de postes pour le personnel reclassé.
- Achat de matériel adapté conformément aux recommandations de la médecine professionnelle.

- Ports de tous les agents d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, tenue haute visibilité, gants anti-coupure).
- Réaménagement du garage atelier pour améliorer les conditions de travail

Le centre de transfert est entièrement couvert afin d'éviter les envols. Le quai est nettoyé avec des produits de désinfection les moins nocifs possibles L'utilisation d'une centrale de brumisation permet de limiter l'envol des poussières lors du chargement des déchets. Les agents sont équipés de masques FFP2 pour la protection des voies respiratoires, de bouchons de protection auditive ainsi que de gants anti-coupure.

- Mise en place de la ventilation des armoires pour les DDS (déchets diffus spécifiques) sur toutes les déchèteries afin d'améliorer la qualité de l'air à l'intérieur et donc les conditions de travail des agents.
- Vidéo-protection pour la sécurisation du site de Saint-Léon
- Acquisition en 2016 de 2 camions-benne (26T) équipés d'une boite automatique pour une conduite plus aisée et d'un système de prédisposition d'identification des bacs.
- Conteneurisation progressive des secteurs de collecte des ordures ménagères.
- Remplacement des PAV les plus vétustes pour améliorer la sécurité des agents de collecte.

- Conteneurisation des secteurs de collectes sélectives : utilisation des lève-conteneurs pour une réduction des risques des Troubles Musculo-Squelettiques.

INDICATEURS FINANCIERS

3. INDICATEURS FINANCIERS

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 prévoit la présentation des modalités d'exploitation avant d'aborder leurs coûts.

3.1 LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

3.1.1 LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGERES

Au 1er janvier 2016, le SEMOCTOM a collecté en régie 71 communes et la société COVED 14.

- *SEMOCTOM en régie* : 19 418 T
- *Marché Coved* : 4 262 T
- *Apports extérieurs* : 28 T

3.1.2 LA COLLECTE SELECTIVE EN PORTE À PORTE

- *SEMOCTOM en régie* : 6 812 T (verre compris)

3.1.3 LA COLLECTE **DES POINTS D'APPORTS** VOLONTAIRES

- *SEMOCTOM en régie* : 2 652 T

Journaux, magazines, plastiques et Verre hors cartons collectés en déchèteries

3.1.4 L'**ELIMINATION** DES ORDURES MENAGÈRES

- Marché avec la société ASTRIA (Bègles)
- Marché avec la société VEOLIA (Cenon)

3.1.5 LES CENTRES DE TRI

- Marché avec la société COVED (Illats)
- Marché avec la société VEOLIA (Bègles)

En 2016 le SEMOCTOM a bénéficié pour les matériaux triés d'un Soutien d'Eco-Emballages de :

1 151 030.**40 €**

3.2 LE MONTANT ANNUEL GLOBAL DU SERVICE ET LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

Annexe 6 : Prestations extérieures de 2011 à 2016
Annexe 7 : Montant annuel global des dépenses du service
Annexe 8 : Modalités de financement (recettes)
Annexe 9 : Coûts à l'habitant
Annexe 10 : Evolution du coût budgétaire et participation des habitants entre 2005 et 2016.

La participation des habitants, qui représente l'appel fait aux contribuables, est de 8 **864 055.43 €**. Cela représente une charge de **85.13 €** par habitant pour 104 122 habitants soit une baisse de -0.79 % par rapport à 2015 (85.80 €).

Ce dernier chiffre est une moyenne qui doit être modulée en fonction de la fréquence des collectes et des services rendus.

3.3 LES DONNÉES BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2016

★ RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Compte Administratif de l'exercice 2016 qui présente le budget réalisé de l'année, fait ressortir un excédent global de 1 809 499.47 € (1 762 011.82 € pour le fonctionnement et 47 487.65 € pour l'investissement) ce qui après intégration des restes à réaliser (- 43 391.00 €) donne un excédent disponible de 1 766 108.47 €, montant validé par le Trésorier Payeur du SEMOCTOM. Ce montant est légèrement supérieur à celui de l'exercice 2015 (1 745 642.20 €).

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice 2016	13 177 667,80 €	13 235 071,00 €	57 403,20 €
Résultat reporté 2015		1 704 608,62 €	1 704 608,62 €
Total section de fonctionnement	13 177 667,80 €	14 939 679,62 €	1 762 011,82 €
INVESTISSEMENT	**DEPENSES**	**RECETTES**	**RESULTAT**
Réalisation de l'exercice 2016	2 888 045,38 €	2 873 420,45 €	- 14 624,93 €
Résultat reporté 2015		62 112,58 €	62 112,58 €
Total section d'investissement	2 888 045,38 €	2 935 533,03 €	47 487,65 €
	DEPENSES	**RECETTES**	**RESULTAT**
TOTAL DU BUDGET 2016	16 065 713,18 €	17 875 212,65 €	1 809 499,47 €
INVESTISSEMENT	**DEPENSES**	**RECETTES**	**RESULTAT**
Restes à réaliser à reporter en 2017	510 213,00 €	466 822,00 €	- 43 391,00 €
RESULTAT CUMULE 2016 : Total budget 2016 + restes à réaliser en N+1			1 766 108,47 €

Le budget annexe « redevance spéciale », est en excédent de 3 709.05 € avec des dépenses de 569 195.33 € et des recettes de 572 904.38 € (cf Annexe 11 « *Budget Annexe Redevance Spéciale* »)

★ BUDGET 2016 RÉALISÉ

L'INVESTISSEMENT ET LE FONCTIONNEMENT
(EN DEPENSES ET EN RECETTES)

Dépenses d'Investissement

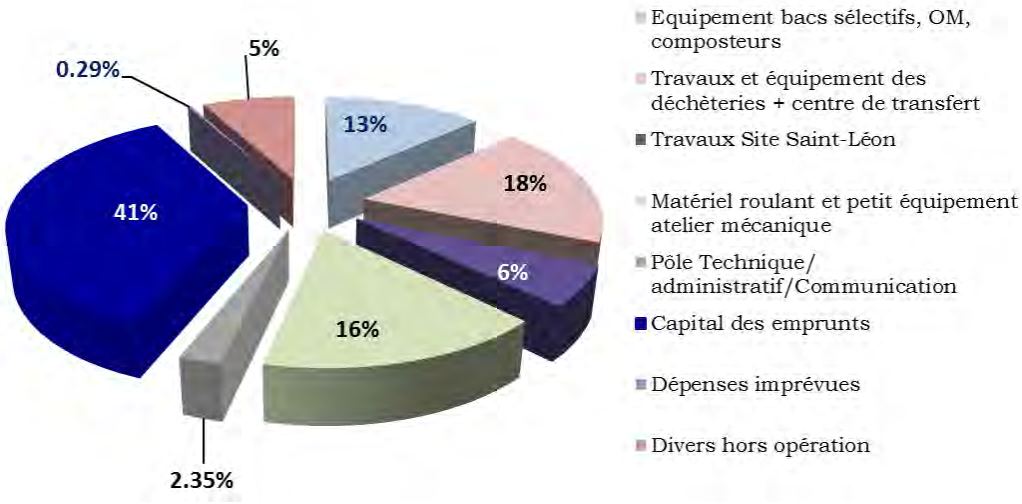

Outre le remboursement du capital des emprunts, les dépenses d'investissements les plus importantes en 2016 ont été liées aux travaux et équipement des déchèteries (Béguey) et à la reconstruction du centre de transfert ; vient ensuite le renouvellement du matériel roulant (polybenne, BOM) ainsi que l'équipement des habitants en bacs ordures ménagères, tri et composteurs.

Nature des Recettes d'Investissement

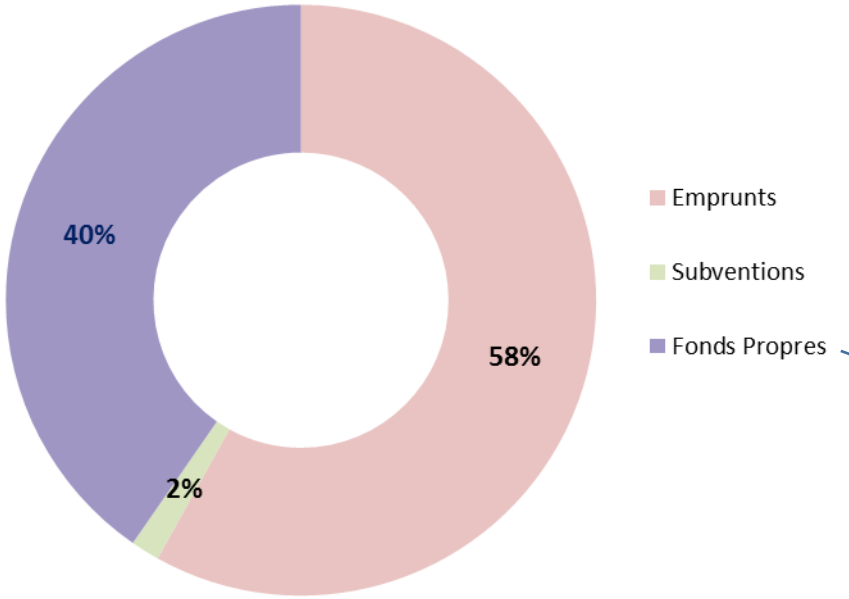

Autofinancement du SEMOCTOM :
1 184 594.13 € sur 2 935 533.03 €
soit 40.35 %

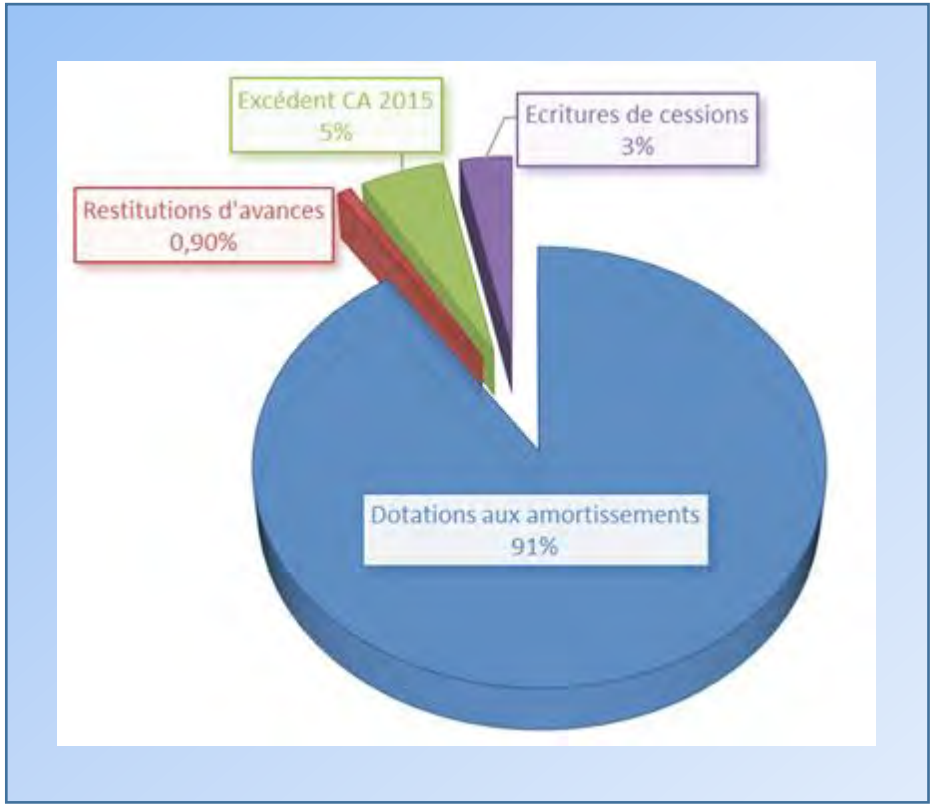

Les recettes d'investissement qui s'élèvent à 2 935 **533.03€** proviennent :

- des fonds propres
- des emprunts contractés
- des subventions

Dépenses de Fonctionnement

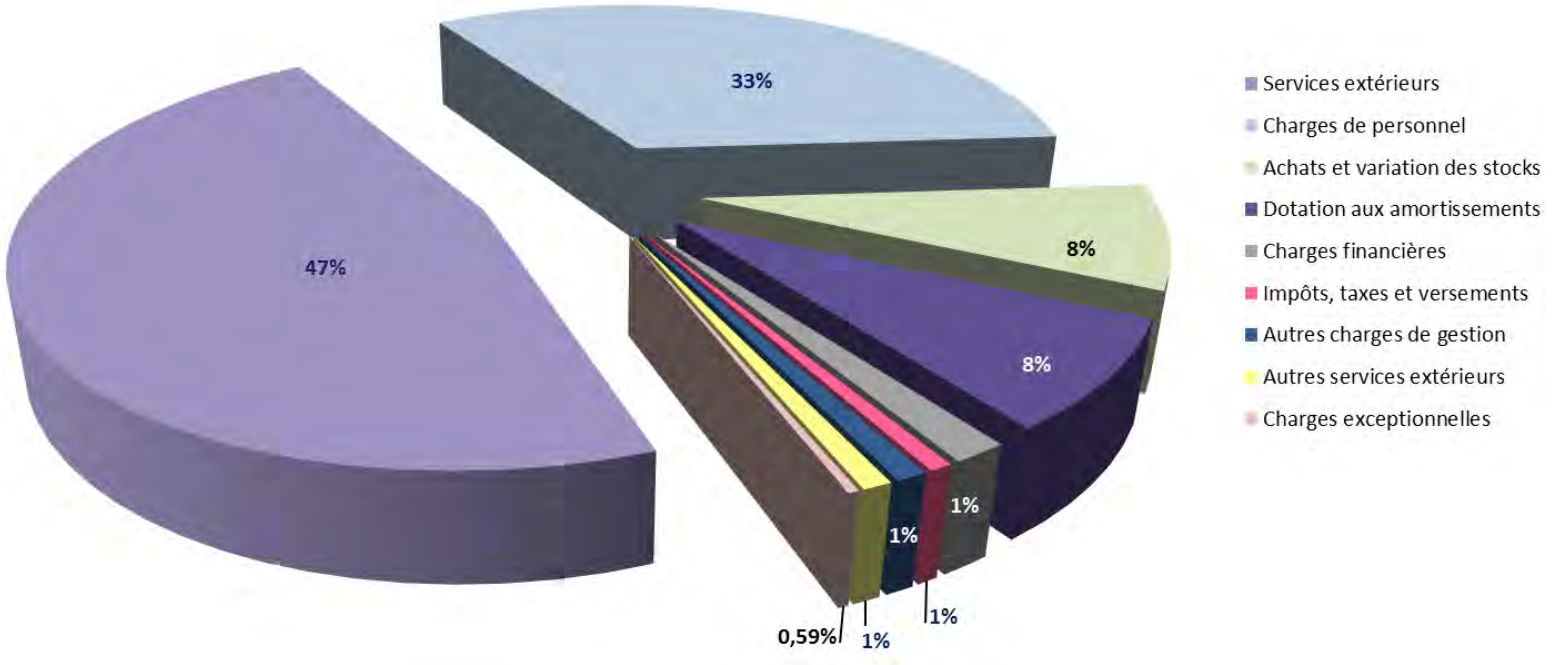

Les dépenses de fonctionnement en 2016 sont en baisse de - 1.61 % (hors écritures d'ordre et opérations liées à l'incendie du centre de transfert) par rapport à celle de 2015. Les charges à caractère général (011) sont en baisse (-2.41 %) si on enlève les charges liées au centre de transfert notamment avec le poste carburant (- 68 100 €) mais aussi une diminution des distances parcourues dans l'année. De la même manière, sans les charges liées au centre de transfert, le compte 61 (services extérieurs) est en baisse de – 3.6 % principalement sur les coûts de prestations extérieures -2.88%.

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), les charges financières et les autres charges de gestion sont aussi en légère baisse.

Le poste « charge de personnels » est en hausse de 2.34 %. Outre les avancements de grades, un agent a été recruté pour le dispositif « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », le compte épargne temps a été mis en place et provisionné, le nombre de jours fériés a été supérieur à celui de l'année précédente. Enfin, les suites de l'incendie sur le centre de transfert ont nécessité une réorganisation de l'exploitation pendant 6 mois avant sa réouverture.

Recettes de Fonctionnement

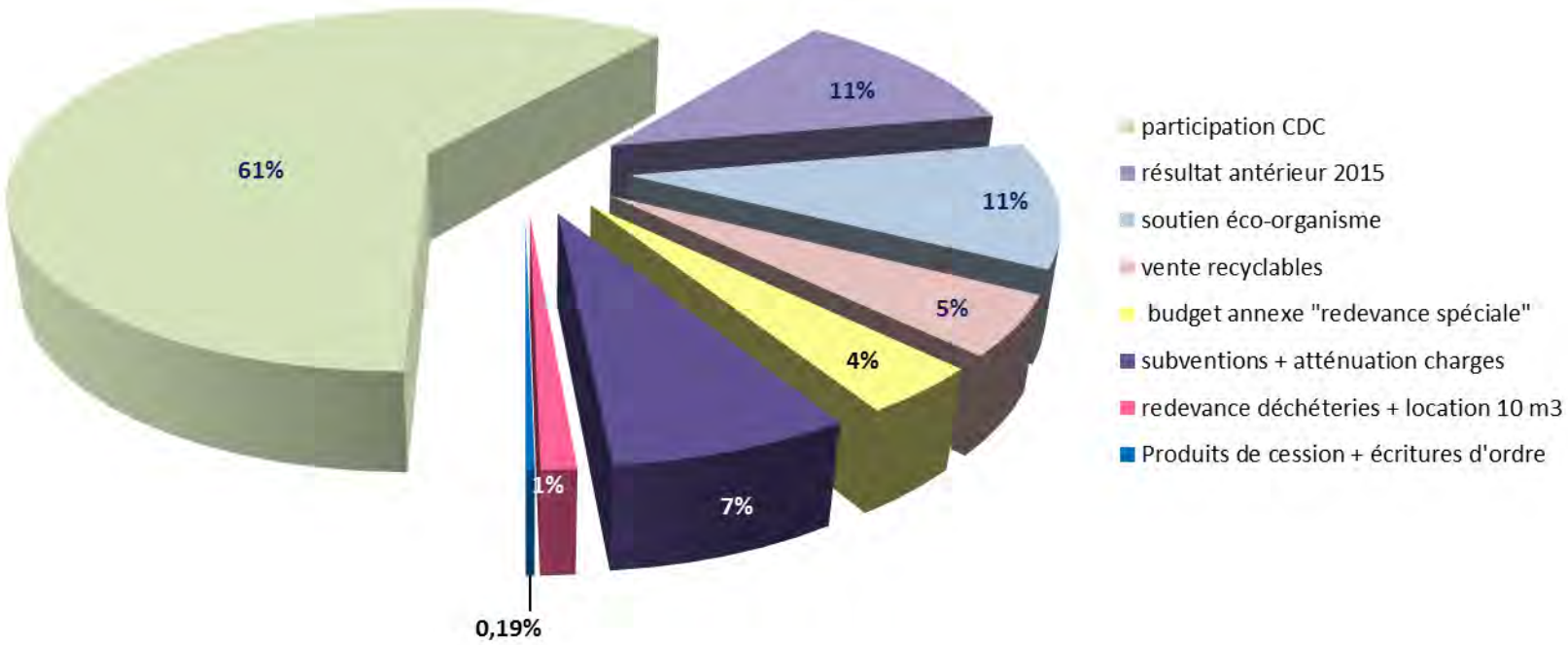

Les recettes de fonctionnement sont en légère baisse entre 2015 et 2016 de - 0.26% (hors recettes liées au centre de transfert). Elles sont marquées par la poursuite d'une baisse importante des recettes de revente des matériaux recyclables tout au long de l'année 2016 (-18% soit -153 010.44€).

Ces baisses sont compensées par une hausse des tonnages soutenus par éco-emballages et par la mise en place du SDD (Soutien au Développement Durable), +71 525.69 € en addition et de l'augmentation des aides de l'ADEME dans le cadre du dossier « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ».

3.4 INDICATEURS COMPTA-COUTS

Les tableaux ci-dessous présentent les coûts aidés HT et les coûts à l'habitant du SEMOCTOM par flux de 2011 à 2015 inclus. A la date de publication de ce rapport annuel, les données 2016 ne sont pas encore disponibles.
Cette analyse des coûts issue de la matrice compta coût du SEMOCTOM, est validée par l'ADEME (calcul effectué sur la population lissée du SEMOCTOM).
Les données sont légèrement différentes des coûts budgétaires car elles font l'objet de ce que l'ADEME appelle des "retraitements extra-comptables".
Ces données permettent de suivre et d'analyser les coûts des différents flux au fil des années.

	2011	2012	2013	2014	2015
Coût aidé HT					
Total coût aidé HT	**8 307 603,01 €**	**8 689 086,88 €**	**8 763 460,50 €**	**8 593 570,63 €**	**9 083 576,56 €**
OMR	4 959 493,26 €	5 118 870,07 €	5 349 390,96 €	5 368 923,32 €	5 613 422,28 €
Verre	34 980,36 €	140 152,88 €	188 270,38 €	175 536,65 €	184 280,60 €
Recyclables hors verre	1 131 805,95 €	1 202 224,87 €	793 558,82 €	505 568,95 €	735 366,03 €
Déchets des déchèteries	2 109 861,06 €	2 192 271,56 €	2 379 139,78 €	2 499 638,38 €	2 516 016,39 €
Autres	71 462,38 €	35 567,50 €	53 100,56 €	43 903,33 €	34 491,27 €

Collectivité	2011	2012	2013	2014	2015
Population lissée	**96 452**	**97 548**	**99 074**	**101 120**	**102 378**

Coût aidé HT par habitant	2011	2012	2013	2014	2015
Total coût aidé HT par habitant	**86,13 €**	**89,07 €**	**88,45 €**	**84,98 €**	**88,73 €**
OMR	51,42 €	52,48 €	53,99 €	53,09 €	**54,83 €**
Verre	0,36 €	1,44 €	1,90 €	1,74 €	**1,80 €**
Recyclables hors verre	11,73 €	12,32 €	8,01 €	5,00 €	**7,18 €**
Déchets des déchèteries	21,87 €	22,47 €	24,01 €	24,72 €	**24,58 €**
Autres	0,74 €	0,36 €	0,54 €	0,43 €	**0,34 €**

Evolution coût à l'habitant	Evolution population
2011-2015	2011-2015
+3,02% soit + 0.60% en moyenne/an	+6,14% soit +1.23% en moyenne/an

Le coût à l'habitant sur une population constante baisserait de 3%

Coûts aidés HT par habitant

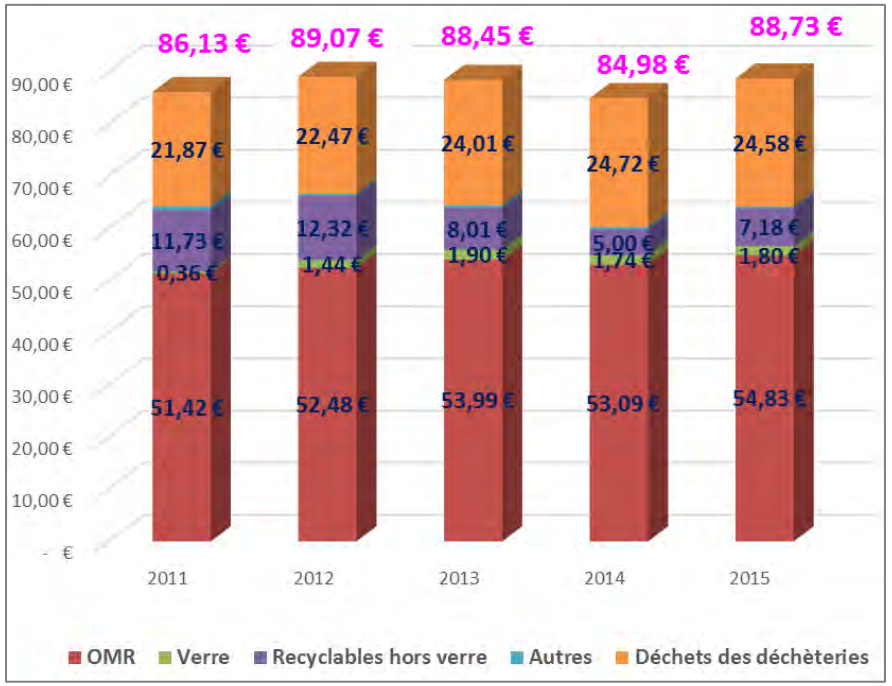

Les tableaux ci-dessous présentent les coûts aidés HT par tonne du SEMOCTOM de 2011 à 2015 inclus.

	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnages collectivité pris en compte dans les matrices					
OMR	25 522	25 393	23 950	23 296	23 798
Verre	2 728	2 753	2 999	3 098	3 156
Recyclages hors verre	6 256	5 985	6 168	6 359	6 129
Déchets des déchèteries	21 611	22 978	20 542	22 923	23 227

Coût aidé HT par tonne	2011	2012	2013	2014	2015
Total coût aidé HT par tonne	**146,58 €**	**151,17 €**	**161,86 €**	**153,27 €**	**159,19 €**
OMR	194,32 €	201,59 €	223,36 €	230,47 €	235,88 €
Verre	12,82 €	50,91 €	62,78 €	56,66 €	58,39 €
Recyclables hors verre	180,92 €	200,87 €	128,66 €	79,50 €	119,98 €
Déchets des déchèteries	97,63 €	95,41 €	115,82 €	109,04 €	108,32 €

Malgré une hausse de population de 6.14%, le tonnage reste stable. L'augmentation du coût à la tonne est due à l'arrêt des aides du Conseil Départemental notamment sur l'équipement en bacs et composteurs des usagers mais aussi à la diminution du prix de rachat des matériaux recyclables depuis 2

Coûts aidés HT par tonne

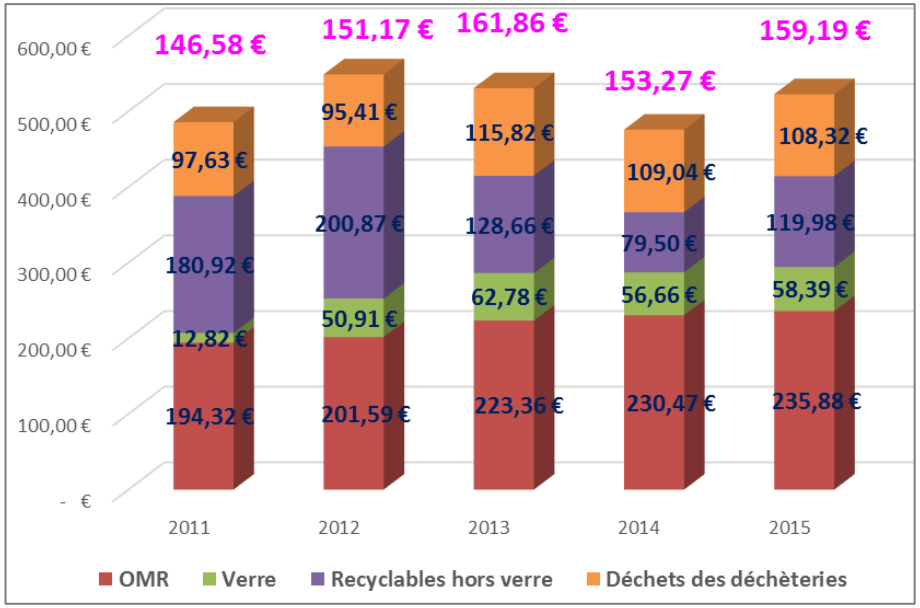

Evolution coût à la tonne 2011/2015

+10.05% soit +2% en moyenne/an

Evolution Tonnages 2011/2015
-0.65% soit -0.13% en moyenne/an

OPÉRATIONS DE COMMUNICATION

4. OPÉRATIONS DE COMMUNICATION

Le SEMOCTOM mène régulièrement sur son territoire des opérations de communication et de sensibilisation des différents publics, des plus jeunes aux plus âgés, dont les objectifs sont de :

- Diminuer la quantité de déchets produits,
- Optimiser les collectes sélectives et améliorer la qualité du tri,
- Etre à l'écoute du public pour adapter le matériel mis à disposition,
- Diffuser des informations sur le rôle du SEMOCTOM.

4.1 LA COMMUNICATION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

Dans le cadre de la mise en place des collectes sélectives des matériaux à recycler en porte à porte sur l'ensemble du territoire, le SEMOCTOM assure le suivi des collectes sélectives en porte à porte et mène des opérations de communication avec les élus des communes et communautés de communes pour toujours mieux informer les habitants.

4.1.1 SUIVI DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE À PORTE

➢ Suivi du réapprovisionnement des bacs de collecte et des sacs.

➢ Approvisionnement des nouveaux arrivants (logement individuels et collectifs)

➢ Suivi qualitatif des collectes (réponses aux problématiques des communes et des habitants : informations diverses, règlement de problèmes ponctuels…).

4.1.2 RÉALISATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

➢ Réalisation de calendriers des collectes sélectives dans chaque commune (édition de 62 500 exemplaires) délivrant au verso des messages de prévention ;

➢ Flocage d'une bennette sur les thématiques du recyclage des emballages en verre et du don/réutilisation

➢ Conception de supports d'informations (autocollants pour les bacs à ordures ménagères « bac propre et sacs fermés », « pas de verre-pas de vert dans ce bac » ; autocollants de consigne pour les nouveaux PAV verre, autocollants consignes de tri, adhésifs pour suivi de collecte et bacs non conformes, panneaux signalétiques déchèterie, affiches zones de gratuité

➢ Création de documents d'information (flyers) sur les DEA,

➢ Elaboration de supports d'information spécifiques distribués lors de l'équipement des habitants du Brannais, Sud-Libournais et Coteaux de Garonne en bacs à ordures ménagères pucés,

➢ Publication d'articles dans la presse locale et dans les bulletins municipaux

4.1.3 SITE INTERNET

www.semoctom.com

Le site fournit de nombreuses informations, traite à la fois de questions pratiques sur le fonctionnement du syndicat mais aussi du traitement des déchets en général.

La mise en place d'un « Web usagers », permet aux particuliers et professionnels de régler sur internet leurs factures mais aussi notamment pour la redevance incitative d'aller consulter leur compte personnel.

BILAN SITE INTERNET 2016

Nombre de pages vues 130. 460
(contre 145 037 en 2015 soit – 10.05%)
Nombre de visiteurs : 45 586 (contre 49 506 en 2015 soit - 7,92%
A noter : des pics de fréquentation du site ont systématiquement lieu aux abords des jours fériés : 481 le lundi 31 octobre 2016

Les pages les plus consultées :

- la page d'accueil (accès aux actus et aux dédoublages).
- les calendriers de collecte.
- les collectes sélectives.
- les déchèteries.
- le formulaire d'équipement.
- les collectes OM
- La page de présentation du SEMOCTOM
- Le mode de paiement
- Le broyage
- Le compostage

4.1.4 RELATIONS PRESSE

La presse locale assiste régulièrement aux séances des Comités Syndicaux et elle est destinataire de tous les dossiers des séances. Elle relate régulièrement l'actualité du SEMOCTOM. Elle est aussi conviée à des conférences de presse sur différents sujets (Prévention…)

4.2 LA GESTION QUOTIDIENNE DES DEMANDES DES USAGERS

★ L'ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00, les agents du SEMOCTOM assurent l'accueil du public et la permanence téléphonique. Le standard téléphonique du syndicat enregistre en moyenne près de 150 appels téléphoniques par jour et près de 50 appels au service exploitation.

Les agents renseignent les habitants sur le service (consignes de tri, composteurs, horaires d'ouverture des déchèteries…), enregistrent et traitent les demandes (livraison de bacs, maintenance du parc) et les anomalies de collecte.

Des actions de communication se déroulent tout au long de l'année sur toutes les communes concernées :

➢ Réponses aux problématiques des communes et des habitants (informations diverses, réassortiment, règlements de problèmes ponctuels…)

➢ Gestion des erreurs de tri des usagers (suivi de collectes) et explication des consignes de tri.

4.3 LES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

★ MODULES DE SENSIBILISATION EN MILIEUX SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Le SEMOCTOM intervient à la demande des enseignants auprès des élèves. En 2016, environ 200 élèves ont été sensibilisés à l'environnement lors d'animations scolaires. L'opération « je trie **à l'école »** s'accompagne de l'élaboration d'outils d'information sur les consignes de tri (calendriers…) et de sensibilisation (plaquettes, affichettes..). Ces interventions abordent les thèmes du développement durable (réduction des déchets à la source, bonnes pratiques de tri des matériaux recyclables et compostage individuel…).
La sensibilisation et la communication sur le thème de la prévention des déchets font partie intégrante des missions des chargés de communication.
Les séances sont centrées sur la question des gestes que les enfants peuvent réaliser (création d'un jeu baptisé « il vaudrait mieux ») ; ce qui permet d'associer à un certain type de produit les gestes de prévention à accomplir pour éviter l'apparition de ces déchets. Les interventions intègrent également un volet « gestion des bio-déchets » qui trouvent dans le programme une application concrète immédiate possible.

ANIMATIONS SCOLAIRES :
Animations, interventions, jeux dans les écoles, collèges et tri du papier (caissettes bleues) :

- Ecole d'Espiet : 4 classes
- Ecole de Camblanes-et-Meynac : 2 visites du site du SEMOCTOM

- Collège de Créon : 3 classes
- Collège de Cadillac : 3 classes

- MFR de La Sauve : 3 visites du site du SEMOCTOM

ECO EMBALLAGES

En 2016 le SEMOCTOM a bénéficié d'un soutien financier au titre des actions de sensibilisation d'Eco-Emballages de :

79 541.37 €

ANIMATIONS PÉRISCOLAIRES :
Après-midi jeux animations

- Centre de loisirs de Le Tourne : 2 groupes, 60 enfants
- Club Environnement CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers

★ ANIMATIONS PONCTUELLES

• Camblanes / Quinsac : participation logistique et animation pour l'opération « Nettoyage des berges de Garonne » avec 2 groupes d'environ 60 enfants, suivi du tri des déchets, pesage, livraison des poubelles, tri des déchets, enlèvement.

• Collège de Créon (4ème édition) 23 septembre : participation logistique et animation pour l'opération « Nettoyage des rues » avec environ 50 élèves, suivie du tri des déchets, pesage, reportage photo. Intervention en séance de bilan avec les élèves.

•Interventions pour reconditionner les composteurs de quartier

• Interview reportage radio à la déchèterie de Béguey pour des jeunes malades de l'hôpital de Cadillac.

4.4 LES ÉCO-MANIFESTATIONS

Le SEMOCTOM a accompagné en 2016 de nombreuses manifestations culturelles et sportives, (cf Annexes 16 et 17 « Manifestations 2016 » et « *Estimation des résultats* ») en apportant son soutien logistique pour la collecte sélective des déchets. Ces manifestations ont aussi été l'occasion de proposer aux habitants d'élargir leurs pratiques du tri des matériaux à recycler en dehors de leur domicile.

★ DESCRIPTIF DES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Actualisation et amélioration des outils existants : convention de prêt pour la mise à disposition des bacs, fiches de planning des opérations (livraisons, collectes, enlèvements des bacs par les services techniques.

L'année 2016 est marquée par une progression importante du nombre de manifestations pour le tri et la réduction des déchets :

Dispositif de prêt gratuit de gobelets éco-cups par le Conseil Départemental de Gironde utilisé très largement et très apprécié par tout le monde.

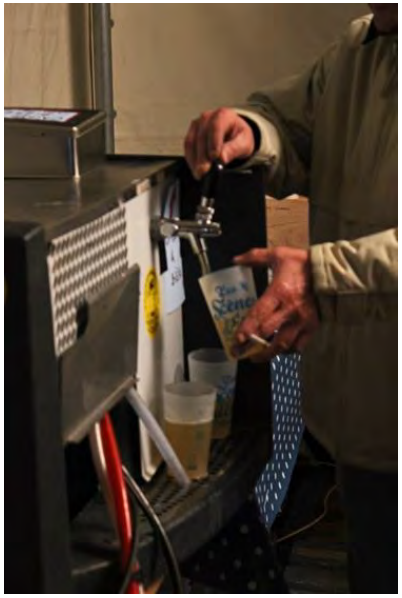

Tenue d'un outil de suivi destiné à évaluer le besoin en volume et quantité de conteneurs lors des manifestations d'envergure,

Mise à disposition de bacs fonctionnels pour les festivals et suffisants pour faire face à des manifestations importantes jusqu'à 8 000 personnes,

Des opérations de pesées permettant de recueillir des données objectives et de bâtir de nouveaux outils de suivi.

PRÉVENTION DES DÉCHETS

Déchetterie

SEMOCTOM

5. PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le syndicat conduit sur son territoire un programme d'actions visant à réduire les quantités de déchets collectés (Cf Annexe 18 « *Détail du Programme d'actions de Prévention des déchets 2016* »).

5.1 LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le SEMOCTOM a distribué 542 composteurs. Il a acheté 350 composteurs individuels de jardin de 320 litres avec bio-seaux et aérateurs ainsi que 25 grilles de fond pour un montant total de 16 905.00 **€ TTC** et 20 composteurs 800 litres avec bio-seaux et aérateurs pour un montant de 1 **565.28 € TTC** (subvention de l'ADEME Aquitaine uniquement sur les composteurs collectifs à hauteur de 55 % du montant total HT : 1 139 €).

Le Conseil Départemental avec la réforme des collectivités a arrêté en 2016 les formations autour du compostage et des techniques de jardinage

À ce jour, 116 personnes du territoire du SEMOCTOM (élus, particuliers, agents communaux…) ont été formées.

En 2016, le SEMOCTOM a modifié la base de calcul moyen des foyers pour se caler sur les dernières données de l'INSEE. 2,2 personnes au lieu de 2,7 par foyer.
Ce nouveau mode de calcul explique la baisse du taux d'équipement en composteurs des foyers en 2016 qui est de 25.41% par rapport à 2015 (31.20%).
(cf Annexe 13 et 13 bis)
A noter que le taux d'équipement est recalculé chaque année sur la population actualisée du syndicat à savoir 104 122 habitants.

★ **A l'échelle communautaire** (cf Annexe 13 bis)

Les communautés de communes ayant le meilleur taux d'équipement sont :

- La Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-Mers (29,84% : 2 098 foyers équipés sur 7 031)

- La Communauté de Communes des Coteaux Bordelais (28,74 % ; 2 515 foyers équipés sur les 8 752).

★ **A l'échelle communale** (cf Annexe 13)

Les communes enregistrant les meilleurs taux d'équipement sont :

- La commune de DONZAC (taux d'équipement de 48,69 %) ; 27 foyers équipés sur 55 foyers au total.

- La commune de NAUJAN et POSTIAC (taux de 39,96 %) ; 101 foyers équipés sur 253 foyers au total

- La Commune de GUILLAC (39,42% ; sur les 173 foyers de la commune, 79 sont équipés de composteurs du SEMOCTOM).

PERSPECTIVES 2017

Le SEMOCTOM commence à équiper les foyers du territoire avec un nouveau type de composteurs avec une capacité 2 fois plus importante ; en 2016, 11 foyers se sont équipés avec ce type de composteur.

Au total sur le territoire du SEMOCTOM, 12 360 composteurs ont été distribués à 12 024 foyers. Ce sont au moins 26 453 habitants qui utilisent un composteur distribué par le SEMOCTOM.

Les retours des pesées réalisées par les foyers volontaires (population/2,2) indiquent une moyenne de quantités détournées de la poubelle de 58 kg/an et par habitant. Sur cette base, le total détourné peut être estimé à 1 534 tonnes/an.

Extrapolé ce chiffre à la totalité de la population du SEMOCTOM, la quantité de déchets fermentescibles qui pourrait être détournée de la poubelle serait proche de 6 039 tonnes par an.

5.2 LE BROYAGE DES BRANCHAGES DES HABITANTS ET DES COMMUNES

Le service de broyage des branchages des habitants et des communes tend à soutenir cette démarche en permettant d'améliorer la qualité du compost (éléments ligneux), garant d'une utilisation pérenne du composteur. Cette action promeut une gestion « sur place » des déchets et le renforcement de la politique de communication de proximité avec les usagers en démultipliant les occasions de les rencontrer.

★ BILAN 2016

Volume de déchets verts broyés (en m³)	Quantité de broyats produits (en tonne)	Nombre d'interventions (pour les particuliers et les collectivités)	Nombre de jours de prestation
1 180 m³	**221 tonnes**	**629**	**212 jours ***

** sur 42 des 50 communes inscrites dans le dispositif (Cf liste annexe 18)*

Les déchèteries du SEMOCTOM et plusieurs communes disposent d'un stock de broyat mis gratuitement à la disposition des habitants et des services techniques des mairies.
La commune de Paillet utilise le broyat du SEMOCTOM pour aménager la cour de récréation d'une de ses deux écoles élémentaires qui se situe à proximité d'un cours d'eau.

PERSPECTIVES 2017

En 2017, une enquête sur les besoin en broyat et en service de broyage sera engagée par le SEMOCTOM auprès des communes adhérentes en liaison avec la loi zéro phytosanitaire.

5.3 LA RÉCUPERATION DES TEXTILES USAGÉS

La collecte des vêtements usagés est réalisée par SITA NEGOCE puis SUD-OUEST COLLECTE dans le cadre d'un marché public depuis le septembre 2016.

Le prestataire vient régulièrement vider les « Box Textiles », bornes d'apports volontaires implantées sur les communes. Une fois déposés dans les bornes, vêtements, accessoires et chaussures sont triés : les moins abîmés sont valorisés en l'état via des réseaux de boutiques, de fripiers ou d'associations caritatives. Ce qui ne peut pas être revendu en boutique est ensuite trié, classé en plus de 300 catégories selon le type de vêtement, leur qualité, leur matière (laine, coton, acrylique…) et pressé en balles cerclées de 45 à 450 kg pour être expédiés par containers en fonction de leur destination.

Au total, 86 conteneurs de récupération des vêtements usagés sont installés sur l'ensemble du territoire.

Année	Total conteneurs	Total population	Total tonnes	Kg/an/hab
2015	97	102 378	402	3.93
2016	86	104 122	386	3.70

La mise en œuvre de ce dispositif s'inscrit dans une démarche de développement durable en participant à la diminution des ordures ménagères résiduelles et :

- au réemploi : 40% des textiles connaissent une seconde vie en tant que vêtement
- au recyclage : 60% des textiles sont transformés en :
-
  - Chiffons d'essuyage (issus de la coupe) revendus aux industries mécaniques, chimiques, aérospatiales,
  - Effilochage des textiles pour en faire une matière première secondaire (coton ou laine),
  - Fabrication d'isolant thermique, à partir des fibres textiles recyclées.

5.4 LA REDEVANCE INCITATIVE

La redevance incitative votée par la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie a été mise en application au 1er janvier 2014.
Chaque foyer est facturé en fonction du nombre de fois que le bac à ordures ménagères résiduelles est présenté à la collecte.
Le « Web usagers » sur le site internet du SEMOCTOM permet à l'usager de consulter son nombre de levées et/ou de régler en ligne ses factures.

L'année 2016 a été marquée par un changement majeur concernant la redevance incitative :

-faisant face à une baisse des recettes liée à une réduction importante des tailles de bacs et des levées supplémentaires, les élus du Vallon de l'Artolie ont dû voter une augmentation des tarifs (part fixe et part variable).

PERSPECTIVES 2017

L'application de la Loi NOTRe entrainera la dissolution de la CDC du Vallon de l'Artolie dont les 9 communes se retrouveront rattachées à la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers (pour Tabanac, Le Tourne, Langoiran), par la CDC du Créonnais (pour Capian, Villenave de Rions, Cardan) et par la CDC de Podensac (pour Lestiac-sur Garonne, Paillet et Rions).
Ce redécoupage territorial aura pour conséquence de réduire à 3 le nombre de communes concernées par la redevance incitative (Lestiac-sur-Garonne, Paillet et Rions). Les 6 autres communes repasseront à la TEOM.

Le secteur du Vallon de l'Artolie présente des ratios en ordures ménagères résiduelles inférieurs à la moyenne globale du syndicat (163 kg/an/hab au lieu de 222 kg/an/hab) : - 59 kg/an/hab soit – 26,7 %.

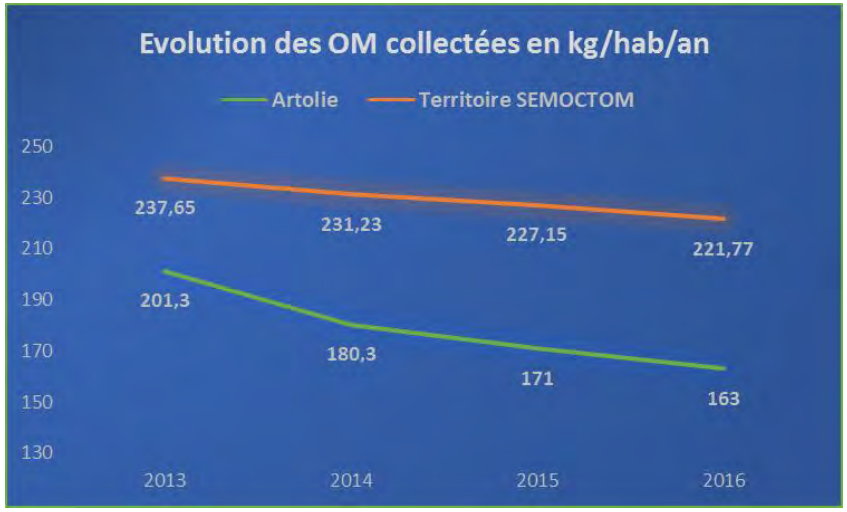

5.5 LANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET-ZÉRO GASPILLAGE

Lauréat en 2015 de l'appel à projets « Territoire Zéro Déchet – Zéro Gaspillage », le SEMOCTOM a signé le 9 septembre 2016 pour 3 ans avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire (CODEC).

Les objectifs du CODEC pour 2019

- 3 %
Déchets ménagers et assimilés (hors gravat)
(base 2016)

- 88%
valorisation
Matière et organique

2
entreprises engagées dans l'écologie industrielle et territoriale (EIT)
Economie circulaire

Afin de mobiliser les acteurs et les partenaires du territoire, le SEMOCTOM a prévu d'organiser différents ateliers thématiques. Les 7 piliers de l'économie circulaire ont été répartis :

- Atelier 1 : Approvisionnement durable / Consommation responsable
- Atelier 2 : Ecologie industrielle et territoriale / Eco-conception / Economie de la fonctionnalité
- Atelier 3 : Allongement de la durée d'usage / Recyclage / valorisation

SEMINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2016

« EN ROUTE VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE … »

Au cours de cet évènement, le syndicat a présenté les objectifs contractuels du CODEC et les actions qui seront mises en œuvre pour les atteindre. Il a également mis en avant des bonnes pratiques sur le territoire avec plusieurs témoignages d'acteurs. Près d'une centaine de personnes du territoire (élus, entreprises…) ont participé à cette demi-journée.

Les participants ont pu s'inscrire à un ou plusieurs ateliers programmés tout au long de l'année 2017.

Légumières publiques et démarche zéro phyto à Paillet

5.6 PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

★ ACTION STOP-PUB

Lancée lors du Programme local de Prévention des déchets du SEMOCTOM , cette action demeure une des actions phare de réduction des déchets. Lors des distributions de bacs à ordures ménagères, de composteurs ou de bacs de tri, la distribution d'autocollants a été systématisée.
La mise à disposition dans les mairies, communautés de communes, médiathèques et autres lieux publics complète le dispositif de distribution.

L'évaluation de cette action faite par le SEMOCTOM sur une zone témoin (1261 foyers) montre que le taux d'équipement est de 23,6%.
Cette action évite la production annuelle de papier de 4,5 kg par habitant ou 466 tonnes.

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2017

- **Maintenir la disponibilité des autocollants afin d'accompagner les foyers souhaitant s'intégrer à la démarche**
- Prochaine campagne de comptage (MAI 2017)

★ ACTION COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Depuis le lancement de l'opération 12 360 composteurs (400L) et 11 composteurs (800L) ont été distribués (soit 573 composteurs distribués en 2016). Ces composteurs équipent 12 013 foyers qui représentent un taux d'équipement de près de 25,38 % et un détournement d'au moins 1 533 tonnes de déchets (en considérant un ratio de 58* kg par an et par habitant de déchets et considérant que les foyers qui compostent autrement qu'avec les composteurs de la collectivité compensent les composteurs qui seraient moins utilisés).
*ratio donné par les expériences de pesée des opérations témoins.

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2017

- **Changement du mode de calcul du taux d'équipement en composteurs** individuels (calcul INSEE 2,2 personnes par foyer)
- Mise en avant du nouveau volume de composteur individuel 800L pour les particuliers
- Le service « distribution de bacs et de composteurs » sur le site de Saint-Léon ouvert du Lundi au Vendredi de 9h00 à 17h00 permet de faciliter les distributions de composteurs.
- Distribution de composteurs sur trois communes de la communauté de communes du secteur de SAINT-LOUBES.

★ ACTION COMPOSTAGE DES GROS PRODUCTEURS DE DÉCHETS

Cette action concerne les cantines scolaires et les entreprises qui produisent des quantités importantes de déchets fermentescibles.
Le changement législatif en cours sur l'utilisation des sous-produits animaux de classe 3 (SPAn3) dans les composteurs de gros producteurs limite le développement actuel de ce type de compostage.
Le restaurant scolaire de RIONS a été équipé d'un système de compostage pour les déchets fermentescibles ainsi que les restaurateurs du festival des arts de la rue « rue et vous » géré par le service agenda 21 de la Communauté de communes du vallon de l'ARTOLIE.

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2017

- Développer le compostage des cantines scolaires
- Communiquer sur la mise à disposition de gros composteurs (800 litres) pour les professionnels

★ ACTION : COMPOSTAGE COLLECTIF

En 2016, des sites de compostages partagés ont été arrêtés et d'autres ont été mise en place. Au total, 15 sites détournent les déchets d'au moins 140 familles (en baisse de 10 par rapport à 2015) soit environ 12,3 tonnes de déchets fermentescibles par an (40 kg par an et par habitant).

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2017

- Continuer à restructurer le dispositif de compostage partagé : faire gérer les espaces de **compostage par des collectifs d'habitants utilisateurs et les communes à l'origine des** dispositifs et trouver des sites privatifs sur les territoires en tarification incitative pour installer les composteurs partagés afin de lutter contre le vandalisme (dépôts sauvages).
- Vérifier les quantités de fermentescibles détournées via ces dispositifs (40 kg/an/hab) par une opération foyer témoin avec des habitants ayant un composteur en partage.

★ ACTION DE PRÉVENTION EN DÉCHÈTERIES

Les déchèteries sont des lieux de sensibilisation pour les usagers du territoire. Durant la semaine du développement durable (en mai) et la semaine européenne de réduction des déchets(en novembre), des actions ont été conduites autour des thématiques suivantes :

La gestion des déchets verts et le compostage des déchets

- Ateliers pour « Réussir son compost » avec la diffusion de la plaquette « la recette d'un compost réussi » et le kit de compostage du SEMOCTOM
- Broyage des branches pour le paillage des massifs et amélioration du compostage
- Sensibilisation sur les essences à pousse plus lente.
-

Prévention quantitative et qualitative des Déchets dangereux des ménages

- Récupération des déchets dangereux diffus dans les armoires sécurisées
- Information sur les alternatives à l'utilisation des produits à l'origine de ces déchets : distribution du guide « l'entretien écologique de la maison » en utilisant des produits moins nocifs et d'autres techniques
-

Le réemploi-la réutilisation et la réparation

- Diffusion d'un annuaire des entreprises de la réparation élaboré en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde.
- Développement des espaces de récupération d'objets réutilisables en déchèterie : « zones de gratuités » (2 demi-journées par mois).

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2017

- **Mise en place d'une zone de** gratuité sur la déchèterie de Béguey
- Dynamiser le réseau des associations ou entreprises qui réparent, donnent ou revendent des produits en fin de vie (Recyclerie ou boutique sans étiquette)
- **Développer les partenariats avec les CCAS pour le logement d'ur**gence ou des associations

★ ACTION : REEMPLOI, REUTILISATION REPARATION

Le SEMOCTOM continue son partenariat avec la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie pour la mise à disposition d'objets déposés en déchèterie afin de « meubler » le festival des arts de la rue « Rues et Vous » organisé par cette collectivité sur la commune de RIONS. Ces objets sont exposés pendant les 3 jours de la manifestation qui se tient durant le mois de Juillet.

Initié en novembre 2014, le SEMOCTOM développe les « Zones de gratuité » sur les déchèteries de Saint-Léon et de Saint Germain du Puch(depuis novembre 2015) : « ce qui ne plait plus ou ne sert plus, peut encore être utile à un autre ». Ces zones de réemploi sont ouvertes et animées deux fois par mois et lors des semaines européennes du développement durable (mai) et de la réduction des déchets (novembre).

Quantités détournées en 2016 : 1 207.08 tonnes
355 personnes sensibilisées

★ ACTION « OPERATION FOYERS TEMOINS »

Pas d'opération foyers témoin en 2016 du fait d'une absence de foyers candidats.

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2017

- La présence de collectifs citoyens intéressés par la réduction de leurs empreintes écologique devrait permettre la mise en place **d'une nouvelle campagne.**

★ ACTION ACCOMPAGNEMENT DES MANIFESTATIONS VERS LE « ZERO DECHET ET LE ZERO GASPILLAGE»

Le SEMOCTOM a accompagné de nombreuses manifestations (cf annexe 14 et 15 « *Manifestations 2017et estimation des résultats* ») :

Mise à disposition gratuite d'un « kit de tri »

- Dimensionnement des collecteurs de déchets

Information sur les solutions permettant de réduire la production de déchets :

- Utilisation de gobelets réutilisables (Conseil Général de la Gironde pour la mise à disposition de gobelets « gratuitement »: livraison lavage et récupération)
- Boisson en fût et vente au verre (élimination des canettes et bouteilles individuelles)
- Diffusion du « Guide pour les manifestation responsables » téléchargeable sur le site www.semoctom.com

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2017

- responsabiliser les organisateurs de manifestation sur la production de déchets
- **mettre à l'honneur les éco**-manifestations
- **généraliser l'utilisation de gobelets consignés et le service au ver**re afin de réduire les déchets

★ ACTION «OUTILS DE SENSIBILISATION POUR LES DIFFERENTS PUBLICS ET LES COLLECTIVITES»

Intervention en milieu scolaire et périscolaire : sur la réduction et la valorisation des déchets et le compostage. Le service se déplace et accueille des scolaires toute l'année. 16 journées ont été consacrées à ce type d'intervention par deux agents.

Intervention dans les manifestations des collectivités :

De plus en plus sollicité pour intervenir dans les évènements mettant en avant les gestes permettant de réduire les déchets des communautés de communes et des communes en co-animation, le SEMOCTOM tente de répondre aux invitations (stand SEMOCTOM fête de l'Agenda 21 à Loupiac en 2016…).

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2017

Réalisation d'un Stand mobile (en extérieur et en intérieur) afin de répondre aux sollicitations

Opération d'accompagnement à la suppression des sacs en plastique à usage unique

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a annoncé le 1er février 2016 la mise en oeuvre, pour les lauréats des appels à projet « Zéro Déchet Zéro Gaspillage », d'un soutien financier pouvant atteindre 30 000 euros dédié aux collectivités qui anticiperaient la suppression des sacs plastique à usage unique dans les commerces de leur territoire.
Le SEMOCTOM a souhaité répondre à cet appel à projet avec une action en direction des commerçants des marchés et des habitants de son territoire.
Le SEMOCTOM a recensé une dizaine de marchés et réalisé une enquête sur les pratiques des commerçants :

- Plus de 71 % utilisaient toujours des sacs plastiques à usage unique ; 29 % des sacs biosourcés (plastiques 6 %, papier 23 %).
- Peu de commerçants s'étaient informés sur l'interdiction prévue d'utilisation des sacs plastiques à usage unique. Ils comptaient pour la plupart d'entre eux sur les offres de leurs fournisseurs habituels.

Le SEMOCTOM est intervenu en août et septembre 2016 sur les trois plus importants marchés de son territoire en nombre de commerçants présents : Créon, Cadillac et Latresne.
Il a distribué :

- aux commerçants des marchés : 450 000 sacs en papier de type « fruits et légumes », 11 000 sacs biosourcés et 10 500 sacs en papier avec anses, soit 471 500 sacs au total.
- aux usagers : 1 288 cabas pliables et 800 pochons en coton réutilisables, soit 2 088 sacs au total.

Au total, 150 commerçants et 2000 usagers ont été sensibilisés.

Bordeaux rive droite et Créonnais

LATRESNE Mercredi 24 août 2016 SUD OUEST

Le marché dit non aux sacs plastiques

Depuis la semaine dernière, les commerçants emballent courgettes, carottes, fromages et autres denrées et les produits non alimentaires dans des pochons en papier ou en plastique biosourcé. Le Semoctom (Syndicat de l'Entre deux Mers Durant pour la collecte et le traitement des ordures ménagères) a en effet livré aux commerçants du marché des sacs conformes à la nouvelle loi de transition énergétique qui en vigueur.

En clair et pour mémoire, cette loi interdit les sacs plastiques de caisse à usage unique depuis le 1er juillet dernier et les autres sacs en plastiques de type fruits et légumes à compter du 1er janvier prochain.

Sensibilisation et prévention

Fin juillet, les agents du syndicat ont fait la tournée des poptoux afin de leur présenter des échantillons : en papier de 2 ou 4 kg, ou biosourcé à paginie. Les commerçants ont passé commandes, gratuitement, à raison de carton de 2 000 exemplaires. Jean-Paul Soufron, qui vend ses savons et autres produits estampillés provençaux, est ravi de recevoir son carton : « Cela fait très longtemps que j'utilise déjà des sacs en papier, dit-il, mais qu'on me les offre, je trouve cela très bien. Pour l'instant cela me coûte environ 150 euros par an et, en outre, je suis sûr maintenant d'en utiliser de fait moins que ses collègues, qui sont là tous les dimanches de l'année. Un vrai budget.

Mais attention, si cette première commande est gratuite, elles est unique : « Le Semoctom, qui mène de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention dans le traitement des déchets, bénéficie pour cette opération d'une subvention de l'Ademe à hauteur de 30 000 euros, précise Jean-Luc Lamaison, son président.

Au total, sur les trois marchés de Créon, Cadillac et Latresne, 470 000 exemplaires auront été distribués, dont 30 000 sacs biosourcés. Après les commerçants, ce sera au tour des acheteurs d'être sensibilisés : « Nous tiendrons un stand au cours du mois de septembre, afin de rencontrer les usagers et leur distribuer des pochons fruits et légumes réutilisables et des cabas pliables », promet David Ancel, du Semoctom.

Marie Hugueniin

David Ancel, accompagné d'Isabelle Baseilhac, remet son carton au commerçant.

Cadillac

ENVIRONNEMENT. **« Emballages propres » sur le marché**

Le SEMOCTOM a offert aux commerçants ambulants du marché de Cadillac des sacs biodégradables et des sacs cabas pour remplacer les sacs plastiques.

Les envoyés du SEMOCTOM en pleine distribution.

« Ces poches en papier sont plus solides »

La marchande de thé était convaincue depuis longtemps.

CRÉONNAIS

Le Semoctom distribue sacs papiers et pochons

Le Semoctom est lauréat de l'appel à projet « *Territoire Zéro Déchet – Zéro Gaspillage* ». Il mène des actions pour répondre aux différents objectifs de réduction et de prévention des déchets. Dans ce cadre, il a répondu à un appel à projet lancé par le Ministère de l'Environnement afin d'engager une action anticipant et accompagnant la suppression des sacs plastiques à usage unique prévue par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Ainsi le Semoctom a mené cet été une action double, l'une auprès des commerçants sur les marchés et l'autre auprès des usagers des marchés.

La première partie de cette action, en direction des commerçants des marchés de Créon, Cadillac et Latresne, a consisté en la distribution de plusieurs types de sacs : en papier, pour la vente de fruits et légumes, et biosourcés, si les commerçants vendent des aliments plus humides. Les dotations aux commerçants seront adaptées à la nature et aux besoins de leur commerce. Le Semoctom a recensé environ 300 commerçants concernés par cette action. Mercredi dernier David Ancel, chargé de mission au Semoctom, Isabelle Baseilhac et Soumeya Belgadi agents du Semoctom ont distribué 190 000 sacs aux commerçants du marché qu'ils avaient démarchés 15 jours auparavant. Notamment des sacs sur lesquels est inscrit : « *Mon commerçant s'engage contre le 7e continent* ».

La seconde partie de cette action sera la présence d'un stand des agents du Semoctom sur les principaux marchés (Créon, Cadillac et Latresne) à la mi-septembre. Cela pour sensibiliser les usagers. Cabas pliables et pochons pour fruits et légumes lavables et réutilisables leur seront distribués.

La suppression de l'usage des sacs plastiques à usage unique a été décidée pour protéger l'environnement et particulièrement les océans. En effet, les déchets plastiques s'y accumulent en raison des courants marins et forment l'équivalent en surface d'un continent : le « 7ème continent ».
Le SEMOCTOM a décidé de floquer les sacs en papier des commerçants avec le message : « Mon commerçant lutte contre le 7ème continent » ; ceux des usagers : « Je ne veux plus de sacs plastiques dans les océans ».

★ ACTION «REDUCTION DES DECHETS DES ENTREPRISES »

Le SEMOCTOM s'attache à sensibiliser les entreprises du territoire et développe un partenariat avec elles afin de réduire les déchets, mais aussi leur facture de redevance spéciale en leur apportant des solutions concrètes. Le Protocole d'Intervention se développe de la manière suivante :

- Audit déchets des entreprises
- Identification des gisements problématiques
- Mise en place de solutions de réduction de la production de déchets
- Mise en place d'une meilleure collecte des déchets dans tous les services

La législation oblige les gros producteurs de déchets de Trier les biodéchets en vue de leurs valorisations. Au 1er janvier 2016 sont concernées par cette législation les entreprises produisant plus de 10 tonnes/an de biodéchets.

Entrée en application	Bio-déchets / an	Exemples d'établissements concernés
2012	+ de 120 t/an	Restaurants > 3600 couvert/jour. Cantines > 2435 couverts/jour Etablissement de soins > 900 lits Hypermarchés Industries agroalimentaires
2013	+ de 80 t/an	Restaurants > 1400 couverts/jour. Supermarchés de > 2500 m²
2014	+ de 40 t/an	Restaurants > 1100 couverts/jour Etablissements de soins > 380 lits
2015	+ de 20 t/an	Restaurants > 500 couverts/jour
2016	+ de 10 t/an	Restaurants > 150 couverts/jour Surface de vente alimentaire >100 m²

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2017

Dans le cadre du « Territoire zéro Déchet Zéro Gaspillage », le SEMOCTOM conduira des actions spécifiques envers les acteurs économiques du territoire (éco-conception, synergies des entreprises…) en partenariat avec les clubs d'entreprises et les chambres consulaires.

Le compostage des fermentescibles des professionnels apparaît comme une solution simple et peu coûteuse financièrement pour les entreprises. Ainsi les entreprises partenaires ont détourné au moins 19,5 tonnes en 2016. En 2016, une nouvelle structure s'est intégrée au dispositif, le multi-accueil de la petite enfance situé sur la commune du tourne qui détourne 2,5 tonnes de fermentescibles par an.

Bilan PLPDMA 2016

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (hors gravats)	2015 kg/an/hab	2016 kg/an/hab	Evolution en %
	537,35	534,60	-0,51

DONNÉES SOCIALES

6. DONNÉES SOCIALES

6.1 ORGANIGRAMME DU SEMOCTOM

Directrice Générale des Services - V. LHERT

Directeur Technique - F. CARLET
Directeur Technique Adjoint- P. BLACKWOOD
Directrice Administrative et Financière - F. CHASSON
Responsable Ressources Humaines - C. VOISIN remplacé par E.LEGAY LEMOULT
Responsable atelier - B. CAILLAUD
Responsable Déchèteries et PAV- P. HIERNARD

Chef d'équipe Collecte - Michael BRECHON
Chef d'équipe poly bennes- E. BOUTY
Assistant Direction Technique - S. REDJAIMIA

Secrétaire de Direction et chargée de projet Prévention Déchets - I. BASEILHAC
Chargée des marchés publics - A. HUBERT
Chargés de Communication - M. LAFITTE et D. MAUREAU
Chargée Redevance Spéciale et Redevance Incitative - J. DUPUY
Service bacs et RI : N.DUVERNE / A. CHOISY / A. CHAMAND/ S. BELGADI/ A. SEMPEY
Assistante Ressources Humaines - S. LABROUCHE remplacée par S. MARTIN
Chargé de mission territoire Zéro déchet Zéro gaspillage (entreprises) - D. ANCEL
Chargé de mission Prévention Déchets - J. PARISSE
Chargé de l'entretien des sites - B. DESHORS
Secrétariat administratif / Recouvrement - F. CANO et D. MOULIS
Secrétariat Exploitation - L. TEYSSIER/ Comptable - N. TEYSSIER
agent administratif polyvalent: E. LIGUETE

Mécaniciens / Chauffeurs Bennes, poly-bennes, semi
Ripeurs / Conducteurs d'engins
agents de tri / agents de déchèteries / agents d'entretien / agents polyvalents

6.2 LES EFFECTIFS

Evolution des effectifs en Equivalent Temps Plein depuis 2008

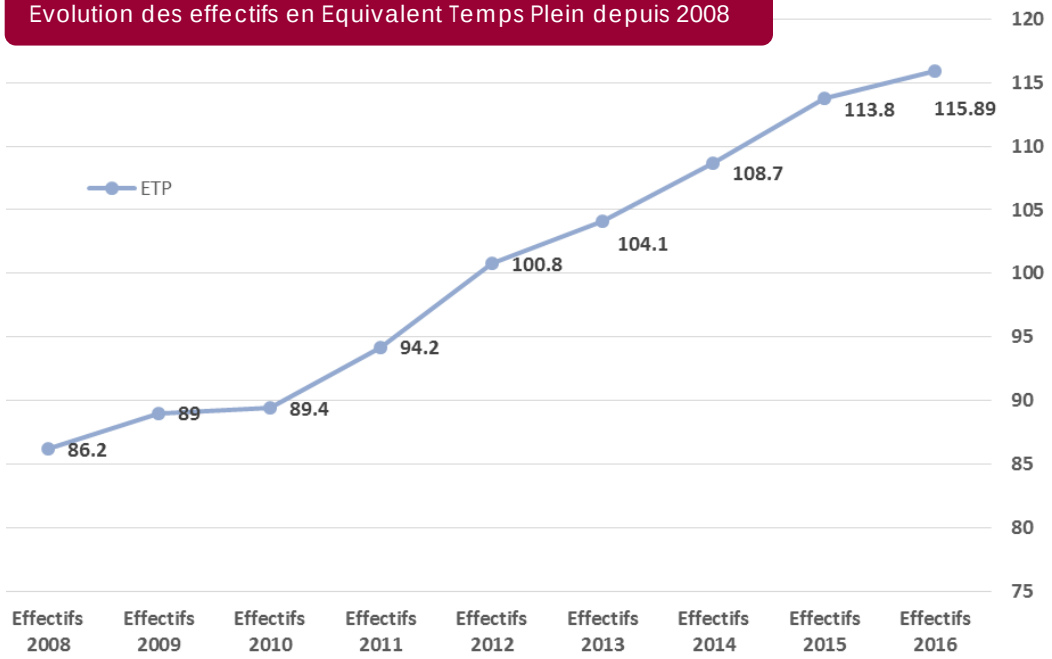

L' ETP global (titulaires + contractuels et « journaliers » + emplois aidés + intérimaires) du SEMOCTOM cumule à 115, 89 agents

L'augmentation des effectifs au SEMOCTOM en 2016 s'explique par plusieurs facteurs :

- Le recrutement du chargé de mission « territoires ZZ »,
- Le recrutement d'un agent technique polyvalent en Contrat unique d'insertion (CUI),
- Les contrats du responsable des déchèteries, du chef d'équipe ordures ménagères et de l'assistante du service redevance incitative/spéciale crées en milieu d'année en 2015 sont comptabilisés sur une année entière.
- La simultanéité de deux postes aux ressources humaines pendant 1 mois pour organiser la transition suite aux départs du responsable des ressources humaines et de son assistante.

Répartition statutaire des effectifs totaux

Répartition statutaire des effectifs en 2016

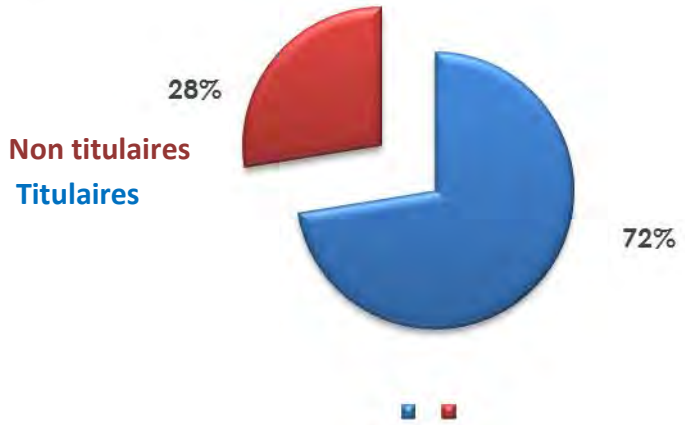

Répartition des effectifs non statutaires en 2016

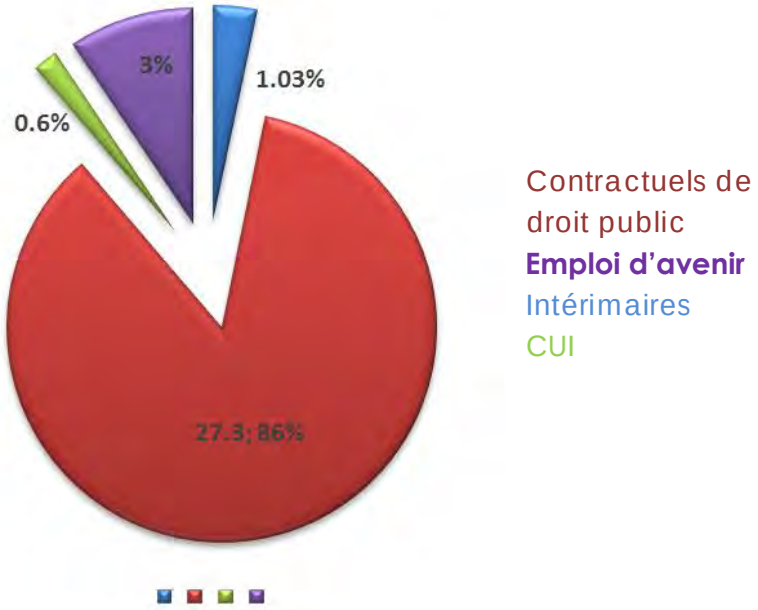

Répartition des effectifs

75.4 % agents techniques
24.6 % agents administratifs (encadrement technique compris)

6.3 L'ABSENTÉISME

★ ABSENTÉISME GLOBAL

	taux d'absentéisme	répartition	
		maladie	AT
2016	9,5%.	8,19%	1,32%
2015	8,9%	7,90%	1%
2014	8,8%	7,3%	1,5%
2013	8,4%	4,7%	3,7%
2012	8,3%	6,3%	2,0%

En 2016, l'absentéisme a augmenté de 0.6% au sein du SEMOCTOM.

Il se situe à 9.5 % pour 2016.

Selon le rapport du Courtier en assurance SOFAXIS publié par la Gazette des communes, l'absentéisme dans la fonction publique s'établit à 9, 3% au niveau national en 2015.

Cette progression est due principalement, au niveau national, à la croissance des arrêts maladie ordinaire.

★ LA MALADIE

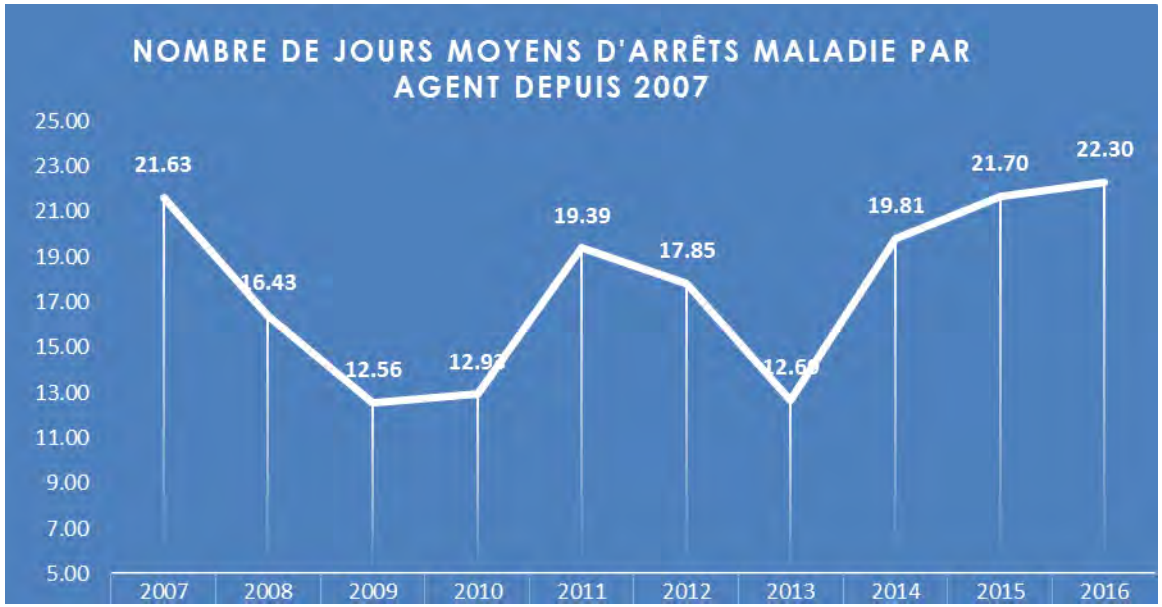

L'absentéisme lié à la maladie a augmenté de 0.29%. Cette légère augmentation résulte notamment de l'octroi de deux congés de longue maladie (563 jours) qui viennent se cumuler à un de longue durée (253 jours).

La maladie ordinaire s'élève à 1420 jours sur l'année.

★ LES ACCIDENTS DE SERVICE

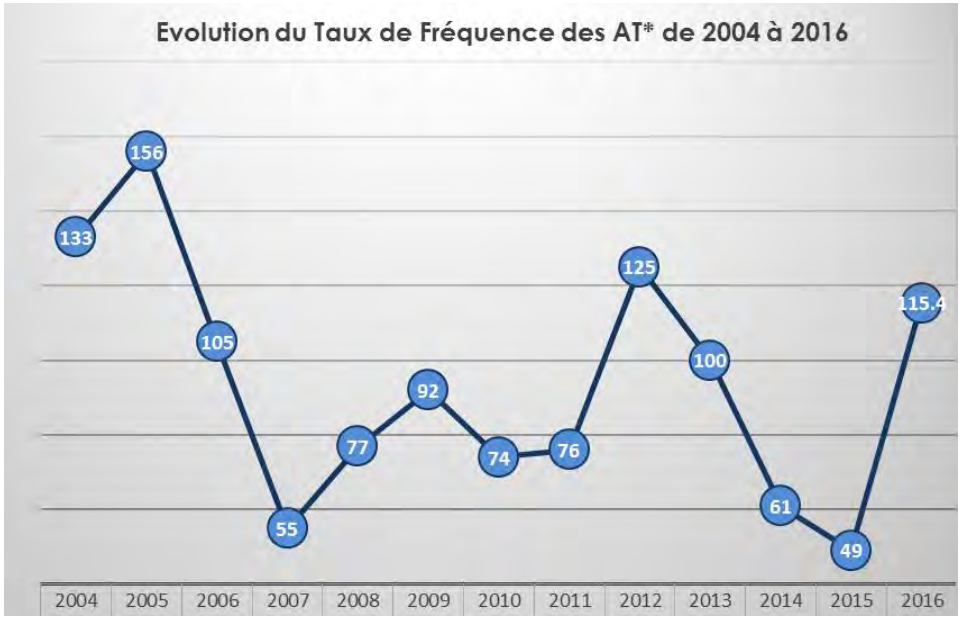

*Nombre d'Accidents de Travail avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées

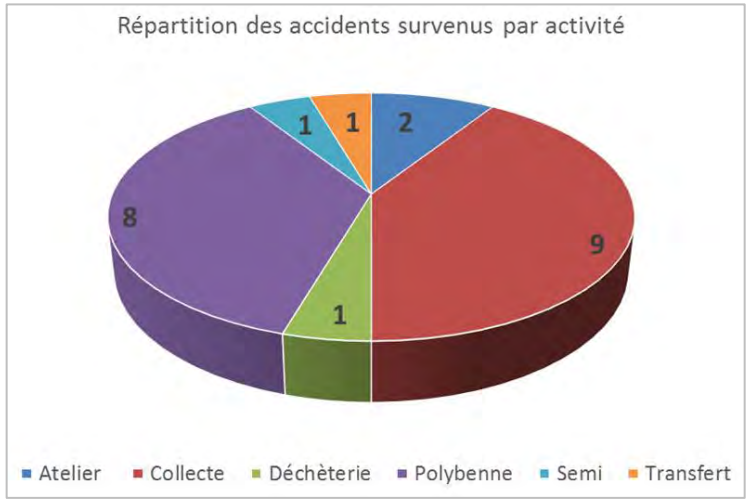

ACCIDENTS DE TRAVAIL - 2006 - 2016

	Nbre AT	AT par mois*
2016	22	1.91
2015	10	0.8
2014	12	10
2013	19	1.6
2012	23	1.9
2011	13	1.1
2010	12	1.0
2009	15	1.3
2008	12	1.0
2007	9	0.8
2006	16	1.3

* estimation d'un nombre moyen d'accident de travail par mois entrainant un arrêt de travail.

	Taux de fréquence	Taux de gravité
2016	115.4	1.8
2015	49	1,3
2014	61	2.2
2013	100	5.6
2012	125	3.5
2011	76	3.9
2010	74	2.5

Le taux de fréquence (TF) mesure le nombre d'accidents d'un groupe de travailleurs pendant l'année.
Le taux de gravité (TG) mesure la gravité des accidents d'un groupe de travailleurs pendant l'année.
C'est donc l'absence au travail et l'incapacité pour 1 000 heures travaillées.
Le taux de fréquence est donc cohérent avec le nombre d'arrêts. Le niveau est proche de celui de 2012.
Le taux de gravité s'explique par le fait que 10 accidents de travail sur 22 sont inférieurs ou égaux à 2 jours. Une baisse constante des arrêts est observée depuis 2013.

6.4 LES FORMATIONS

Répartion des jours de formation depuis 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Hygiène et sécurité	10	21	37	69	45	78	**89.5**
CACES	11	26	42	14	26	25	**25**
Perfectionnement	7	9	40	22.5	24	35	**64**
Formation conduite (FIMO / FCO)	90	75	0	40	55	110	**100**
Permis C et EC	30	43	22	23	36	107	**24**
Intégration	17	25	20	10	20	10	**45**
D.I.F. (prépa concours, remise à niveau.)	17	34	18	88	69	59	**55**
total	*182*	*233*	*179*	*266.5*	*275*	*424*	**402.5**

Après plusieurs années de fortes augmentations des journées de formation, + 132% entre 2010 et 2015 , l'année 2016 est marquée par une stabilisation.

Le montant alloué à la formation des agents du SEMOCTOM en 2016 s'élève à 54 827 €, dont 21 326 € au titre de la cotisation CNFPT. Cela représente un investissement en termes de formation de 473, 50 € par agent.

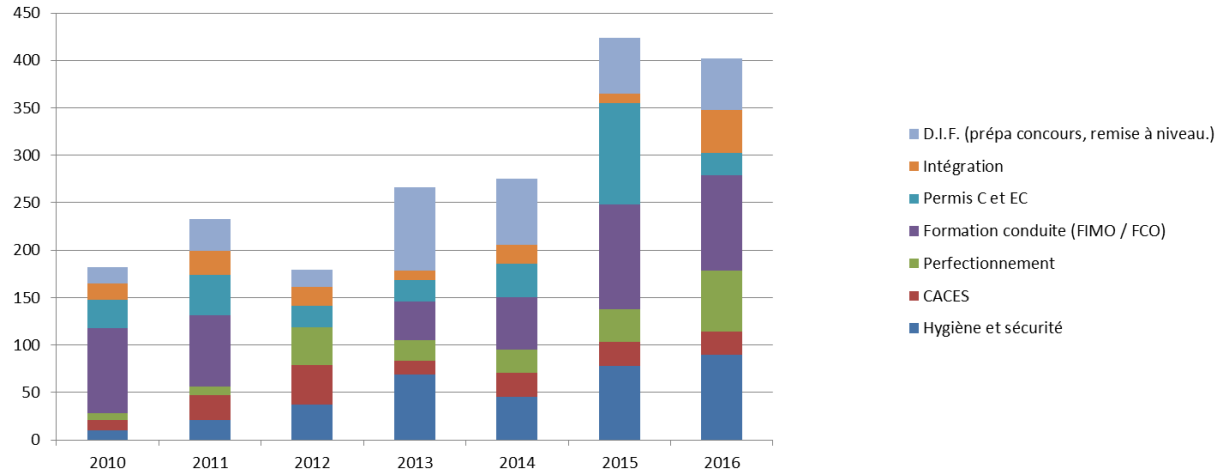

En 2016, 3,5 jours par agents ont été consacrés à des jours de formation.

PERSPECTIVES 2017

- Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel) est mis en place pour les agents du SEMOCTOM par la délibération du 15 décembre 2016. Il est effectif depuis le 1 er janvier 2017. Ce nouveau régime indemnitaire issu du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a été créé dans le but de rationaliser le régime indemnitaire existant. Il se substitue à toutes autres primes et indemnités de même nature (IAT, PFR, etc..). Ainsi, cette nouvelle réglementation **n'aura pas d'impact sur le montant de l'enveloppe du régime indemnitaire, ni s**ur la rémunération des agents à titre individuel. Des arrêtés ministériels portant sur les adjoints techniques, agents de maitrise et ingénieurs permett**ront de l'étendre à l'ensemble** du personnel.

  - Le PPCR (Parcours Professionnels Carrière Rémunération) a également était mis en place pour les agents relevant de la catégorie B au printemps 2016, puis au 1 er janvier 2017 pour la catégorie C. Il sera mis en place pour la catégorie A au 1 er semestre 2017.

  - Cette réforme porte sur 3 points essentiels :

    - Refonte des grades et échelles. Par exemple, pour la catégorie C il existe dorénavant 3 échelles (C1, C2 et C3) au lieu des échelles de 1 à 6.
    - **Application de l'abattement indemnitaire**
    - cadencement unique **d'avancement d'échelon**

- Adhésion au Pl**an de formation Mutualisé de l'Entre**-Deux-Mers pour 2017/2019, porté par le CNFPT. Il permet permet aux agents du SEMOCTOM de bénéficier sur cette période de 24 jours de formations par an, délocalisés sur Créon, Sauveterre et Targon, évitant ainsi les déplacements sur Bordeaux.

- Le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 a notamment clarifié le cadre juridique des agents contractuels en matière de recrutement, de renouvellement et de fin de contrat. Il a transposé de nombreux principes dégagés par le juge administratif, en matière de reclassement ou de rémunération et a créé un rapprochement entre le statut des fonctionnaires avec celui des salariés de droit privé en consacrant par exemple le caractère contractuel d**e l'acte d'engagement. La dernière étape de cette réforme a** été la publication du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale. Les agents contractuels ont désormais leurs propres **instances de représentation, qui ne seront, toutefois, mises en place qu'à la fin de l'année 2018.**

FORMATION INCENDIE

ANNEXES

Annexe 1 : HISTORIQUE DU SEMOCTOM : D'HIER À AUJOURD'HUI

1978 CREATION ADMINISTRATIVE DU SEMOCTOM (Syndicat d'Etudes)

29 décembre 1978 : Constitution d'une Union des Syndicats d'Etudes de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères regroupant les syndicats intercommunaux d'études pour la collecte et le traitement des ordures ménagères des cantons de BRANNE, CADILLAC, CREON et TARGON.

Cette Union de syndicats a pour mission de rechercher les meilleures solutions pour collecter et éliminer les déchets et a pour objet l'étude d'optimisation des circuits de collecte sur la totalité du secteur de l'Entre-deux-Mers Ouest.

1980 CREATION DU SEMOCTOM

28 janvier 1980 : Arrêté préfectoral portant création du S.E.M.O.C.T.O.M

Transformation de l'Union des Syndicats d'Etudes en Union des Syndicats de travaux et d'exploitation sous la dénomination suivante : « Union des Syndicats de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (S.E.M.O.C.T.O.M.) ».

Cette Union de syndicats a pour objet :

- la collecte des ordures ménagères,
- les collectes sélectives,
- la construction d'une usine de traitement par broyage, des ordures ménagères avec compostage sur le territoire de Saint-Léon,
- l'exploitation de cette usine,
- la commercialisation des produits

1981 Création d'un logo SEMOCTOM 1981

Janvier 1981 : Création du « 5ème canton » : association des communes de Tresses, Beychac-et-Cailleau, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Saint-Loubès = 82 communes

1er janvier 1981 : Collecte des ordures ménagères effective sur les 82 communes adhérentes au syndicat

- La Société des Transports Mixtes Bordelais (S.T.M.B) intervient sur 60 communes
- L'Entreprise ROYERE et Fils collecte 8 communes
- L'Entreprise CHASSAIGNE collecte 13 communes
- L'Entreprise BELLOT collecte 1 commune

Mise en place de la Redevance Générale sur le Canton de Targon

★ **1982** Début des travaux de construction de l'usine de traitement des ordures ménagères de Saint-Léon

★ **1983**

31 janvier 1983 : Inauguration de l'usine de Saint-Léon*

1er février 1983 : Service de ramassage en régie directe (le SEMOCTOM organise directement la collecte pour une partie de son territoire)

★ **1985**

1ères collectes sélectives du verre en apports volontaires

★ **1986**

Adhésion de la commune de GREZILLAC au SEMOCTOM

Création d'un Garage destiné à abriter les véhicules assurant le ramassage des déchets

★ **1987**

1ères collectes sélectives du papier en apports volontaires

★ **1988**

Adhésion du SEMOCTOM au Centre de Gestion (suivi des carrières des agents territoriaux)

★ **1989**

Adhésion de la commune de SAINT-AUBIN-de-BRANNE au SEMOCTOM

Collectes sélectives des emballages plastiques en apports volontaires

★ **1990**

Adhésion de la commune de FRONTENAC au SEMOCTOM

→Périmètre du SEMOCTOM = 85 communes

EXPLOITATION DE L'USINE*

- de 1983 à 1985 : gestion en régie
- du 1er juillet 1985 au 31 janvier 1993 : gestion par la Société TRIGA
- du 1er février 1993 au 1er février 2001 : gestion par la Société NOVERGIE

★ 1997

Ouverture de la déchèterie de Saint-Léon

Evacuation des matériaux de la déchèterie de Saint-Loubès (gestion communale)

★ 1999

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables et du verre sur les communes de Saint-Loubès et de Tresses (les habitants sont équipés de caisettes)

Création du Pré-Centre de Tri à Saint-Léon

Ouverture de la déchèterie de Béguey

★ 2000

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables et du verre sur les communes de Cadillac et de Carignan de Bordeaux

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur la commune de Beychac-et-Caillau (les habitants sont équipés de conteneurs à couvercle jaune)

★ 2001

1er février 2001 : Arrêt de l'usine de traitement des ordures ménagères de Saint-Léon

Ouverture de la déchèterie de Saint-Caprais-de-Bordeaux

★ 2002

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur la commune de Camblanes-et-Meynac

Dissolution des syndicats cantonaux

Transfert de compétences « Collecte et Traitement des déchets » des communes vers les Communautés de Communes puis au SEMOCTOM*

★ 2003

Ouverture de la déchèterie de Tresses et inauguration officielle le 26 avril 2003

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur la commune de Créon

*ANNEE 2002 :

18/06/02 : CDC du Créonnais

31/07/02 : CDC de l'Entre-deux-Mers-Ouest

17/09/02 : CDC du Secteur de Saint-Loubès

03/10/02 : CDCdu Vallon de l'Artolie

12/12/02 : CDC de Targon

19/12/02 : CDC des Coteaux Bordelais

21/12/02 : CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers

ANNEE 2003 :

27/06/03 : CDC du Libournais

22/12/03 : CDC des Coteaux de Garonne

ANNEE 2004 :

21/06/04 : CDC du Pays de Sauveterre de Guyenne

ANNEE 2005 :

27/10/05 : CDC du Sud du Libournais

ANNEE 2006 :

07/10/06 : CDC du Brannais

2005

Nouveau logo SEMOCTOM

Achat du terrain de la déchèterie de Saint-Loubès et réhabilitation du site

Extension des bureaux administratifs à Saint-Léon

2006

Ré-Ouverture de la déchèterie de Saint-Loubès et inauguration officielle le 27 octobre 2006

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur la commune de Tabanac (4 avril 2006) avec une fréquence de collecte 1 fois tous les 15 jours, qui sera appliquée ensuite sur toutes les communes

2007

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur les communes de Baurech (15 novembre 2007), Latresne (1er décembre 2007), de Quinsac (1er septembre 2007), de Capian (1er juin 2007), de Le Tourne et de Lestiac sur Garonne (1er juillet 2007)

2008

Ouverture du Centre de Transfert de Saint-Léon et inauguration officielle le 15 septembre 2008

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur les communes de Cambes (16 octobre 2008), Cénac (13 octobre 2008), de Saint-Caprais de Bordeaux (1er janvier 2008), de Langoiran (14 octobre 2008) et de Paillet (17 octobre 2008)

Etude pour la mise en place d'une Redevance Incitative sur la CdC du Vallon de l'Artolie

2009

Ouverture de la déchèterie de Saint-Germain-du-Puch le 8 septembre 2009 et inauguration officielle le 26 octobre 2009

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur les communes de Béguey (14 mai 2009), de Loupiac (22 mai 2009), de Sadirac (7 mai 2009), de Fargues St Hilaire (19 novembre), de Bonnetan (20 novembre 2009), de Branne, de Cabara, de Madirac, de Naujan et Postiac et de Salleboeuf (26 novembre 2009), de Saint Aubin de Branne (27 novembre 2009).

Conteneurisation en bacs à ordures ménagères pucés de la Commune de PAILLET

★ 2010

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur les communes de Donzac, Gabarnac, Laroque, Monprimblanc, Omet (12 mars 2010), Saint-Sulpice et Cameyrac, (23 avril 2010), Blésignac, Camarsac, Daignac, Dardenac, Tizac de Curton (30 avril 2010), Camiac et Saint-Denis, Saint-Quentin de Baron (3 juin 2010), Espiet, Grézillac, Guillac, Lugaignac (10 juin 2010), Nérigean (23 juin 2010), Saint-Germain du Puch (30 juin 2010), Arbis, Escoussans, Gornac, Mourens, Saint-Pierre de Bat (20 octobre 2010), Cardan, Villenave de Rions (27 octobre 2010), Baigneaux, Bellebat, Cantois, Martres, Montignac, Saint-Genis du Bois (28 octobre 2010), Ladaux, Targon (22 novembre 2010) Bellefond, Cessac, Courpiac, Frontenac, Lugasson (26 novembre 2010), Faleyras, Romagne, Soulignac (2 décembre 2010),

Programme Local de Prévention des Déchets avec l'ADEME pour 5 ans et mise en place de la prestation de broyage des déchets verts des habitants et des communes.

★ 2011

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur les communes de Pompignac (25 février 2011), Rions (2 mars 2011), Moulon (3 mars 2011), La Sauve, Saint-Léon (4 mars 2011), Génissac (10 mars 2011), Baron (16 mars 2011), Croignon, Cursan, Le Pout (17 mars 2011),

Collecte du Verre en porte à porte sur les communes de Pompignac et de Capian (25 novembre 2011) 1 fois par mois.

Conteneurisation de la collecte du Verre en porte à porte sur Tresses (remplacement des caissettes) : collecte 1 fois par mois.

Conteneurisation en bacs à ordures ménagères pucés de la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie (excepté Paillet déjà équipée en 2009)

★ 2012

Début de la collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur les communes de Haux et Loupes (22 février 2012), Saint-Genès-de-Lombaud (7 mars 2012)

Inauguration du nouveau Pôle Technique du SEMOCTOM à Saint-Léon (10 octobre 2012)

Conteneurisation en bacs à ordures ménagères pucés d'une partie de la Communauté de Communes des Coteaux Bordelais (Bonnetan, Camarsac, Fargues-Saint-Hilaire, Salleboeuf)

★ 2013

Nouveau logo SEMOCTOM

1er janvier 2013 : Fusion de la CDC du Brannais et de la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers-Ouest en CDC du Brannais

Conteneurisation en bacs à ordures ménagères pucés de la fin de la Communauté de Communes des Coteaux Bordelais (Carignan de Bordeaux, Pompignac, Tresses)

★ 2014

1er janvier 2014 :

Mise en place de la redevance incitative sur la communauté de communes du Vallon de l'Artolie

La commune de Croignon, membre de la Communauté de Communes du Créonnais, a rejoint celle des Coteaux bordelais

Conteneurisation en bacs à ordures ménagères pucés des Communautés de Communes du canton de Targon, des Portes de l'Entre-deux-Mers et de la commune de Croignon

★ 2015

Conteneurisation en bacs à ordures ménagères pucés de la Communauté de Communes du Créonnais et du Sauveterrois (Mourens et Gornac)

Incendie du centre de transfert (22 juillet 2015)

Fin du Programme Local de Prévention des Déchets (31 octobre 2015)

Le SEMOCTOM est lauréat du Territoire « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »

★ 2016

Conteneurisation en bacs à ordures ménagères pucés de la Communauté de Communes du Brannais, du Sud-Libournais et des Coteaux de Garonne

Reconstruction du centre de transfert après l'incendie en 2015

Signature avec l'ADEME du CODEC (Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire) le 9 septembre 2016 dans le cadre du Territoire « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »

Annexe 2 : RÉPARTITION DE LA POPULATION LISSÉE DU SEMOCTOM EN 2016

Arbis	279 hab
Baigneaux	376 hab
Baron	1153 hab
Baurech	804 hab
Béguey	1157 hab
Bellebat	233 hab
Bellefond	231 hab
Beychac et Cailleau	2287 hab
Blésignac	321 hab
Bonnetan	916 hab
Branne	1277 hab
Cabara	530 hab
Cadillac*	2758 hab
Camarsac	972 hab
Cambes	1478 hab
Camblanes et Meynac	2853 hab
Camiac et Saint Denis	370 hab
Cantois	232 hab
Capian	695 hab
Cardan	491 hab
Carignan de Bordeaux	3841 hab
Cénac	1816 hab
Cessac	183 hab
Courpiac	120 hab
Créon*	4679 hab
Croignon	617 hab
Cursan	619 hab
Daignac	478 hab
Dardenac	84 hab
Donzac	122 hab
Escoussans	332 hab
Espiet	742 hab
Faleyras	391 hab
Fargues Saint Hilaire	2979 hab
Frontenac	769 hab
Gabarnac	356 hab
Genissac	1931 hab
Gornac	411 hab
Grézillac	697 hab
Guillac	173 hab
Haux	810 hab
La Sauve	1505 hab
Ladaux	198 hab
Langoiran	2304 hab
Laroque	285 hab
Latresne	3366 hab
Le Pout	578 hab
Le Tourne	773 hab
Lestiac Sur Garonne	574 hab
Loupes	731 hab
Loupiac	1167 hab
Lugaignac	429 hab
Lugasson	295 hab
Madirac	226 hab
Martres	117 hab
Monprimblanc	290 hab
Montignac	157 hab
Moulon	988 hab
Mourens	378 hab
Naujan Et Postiac	556 hab
Nerigean	840 hab
Omet	291 hab
Paillet	1223 hab
Pompignac	2897 hab
Quinsac	2129 hab
Rions	1570 hab
Romagne	450 hab
Sadirac	4132 hab
Saint Aubin de Branne	350 hab
Saint Caprais de Bordeaux	3022 hab
Saint Genes de Lombaud	364 hab
Saint Genis du Bois	91 hab
Saint Germain du Puch	2168 hab
Saint Léon	344 hab
Saint Loubès	9204 hab
Saint Pierre de Bat	318 hab
Saint Quentin de Baron	2417 hab
Saint Sulpice et Cameyrac	4631 hab
Salleboeuf	2418 hab
Soulignac	437 hab
Tabanac	1071 hab
Targon	2047 hab
Tizac de Curton	300 hab
Tresses	4615 hab
Villenave de Rions	313 hab

TOTAL : 104 122 habitants

Cadillac*
(centre-bourg : 422 hab ; périphérie : 2336 hab)
Créon*
(centre-bourg : 690 hab ; périphérie : 3989 hab)

Annexe 3 : LISTE DES COMMUNES. FRÉQUENCE ET JOURS DE COLLECTE EN 2016

Collectes	Ordures ménagères		Tri		Verre	
COMMUNES	fréquences	jours	fréquences	jours	mode	fréq / jour
ARBIS	1	Mardi	0.5	Mercredi	PAV	-
BAIGNEAUX	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
BARON	1	Mercredi	0.5	Mercredi	PAV	-
BAURECH	1	Mercredi	0.5	Jeudi	PAV	-
BEGUEY	1	Vendredi	0.5	Vendredi	PAV	-
BELLEBAT	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
BELLEFOND	1	Mercredi	0.5	Vendredi	PAV	-
BEYCHAC-ET-CAILLAU	1	Lundi	0.5	Jeudi	PAV	-
BLESIGNAC	1	Vendredi	0.5	Vendredi	PAV	-
BONNETAN	1	Mercredi	0.5	Vendredi	PAV	-
BRANNE	1	Mardi	0.5	Jeudi	PAV	-
CABARA	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
CADILLAC *(Bourg)*	**2**	Lundi et Vendredi	**1**	Mercredi	PAV	-
CADILLAC *(Périphérie)*	1	Lundi	0.5	Mercredi	PAV	-
CAMARSAC	1	Mercredi	0.5	Vendredi	PAV	-
CAMBES	1	Mardi	0.5	Jeudi	PAV	-
CAMBLANES-ET-MEYNAC *(Ouest*	1	Lundi	0.5	Mercredi	PAV	-
CAMBLANES-ET-MEYNAC *(Est)*	1	Jeudi	0.5	Mercredi	PAV	-
CAMIAC-ET-SAINT-DENIS	1	Mardi	0.5	Jeudi	PAV	-
CANTOIS	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
CAPIAN	1	Mercredi	0.5	Mercredi	**PAP**	**0,25 / Mercredi**
CARDAN	1	Mercredi	0.5	Mercredi	PAV	-
CARIGNAN-DE-BORDEAUX	1	Lundi	0.5	Vendredi	**PAP**	**0,25 / Mercredi**
CENAC	1	Jeudi	0.5	Lundi	PAV	-
CESSAC	1	Mercredi	0.5	Vendredi	PAV	-
COURPIAC	1	Mercredi	0.5	Vendredi	PAV	-
CREON *(Centre)*	**2**	Lundi et Jeudi	0.5	Mardi	PAV	-
CREON *(Nord)*	1	Lundi	0.5	Mardi	PAV	-
CREON *(Sud)*	1	Jeudi	0.5	Mardi	PAV	-
CROIGNON	1	Mercredi	0.5	Jeudi	PAV	-
CURSAN	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
DAIGNAC	1	Vendredi	0.5	Vendredi	PAV	-
DARDENAC	1	Vendredi	0.5	Vendredi	PAV	-
DONZAC	1	Lundi	0.5	Vendredi	PAV	-
ESCOUSSANS	1	Mardi	0.5	Mercredi	PAV	-
ESPIET	1	Mardi	0.5	Jeudi	PAV	-
FALEYRAS	1	Jeudi	0.5	Jeudi	PAV	-
FARGUES-SAINT-HILAIRE	1	Lundi	0.5	Jeudi	PAV	-
FRONTENAC	1	Mercredi	0.5	Vendredi	PAV	-
GABARNAC	1	Lundi	0.5	Vendredi	PAV	-
GENISSAC	1	Mercredi	0.5	Jeudi	PAV	-
GORNAC	1	Mardi	0.5	Mercredi	PAV	-
GREZILLAC	1	Jeudi	0.5	Jeudi	PAV	-
GUILLAC	1	Jeudi	0.5	Jeudi	PAV	-
HAUX	1	Mardi	0.5	Mardi	PAV	-
LA SAUVE-MAJEURE	1	Mardi	0.5	Vendredi	PAV	-

PAV : Points d'Apports Volontaires
PAP : Porte à Porte
0,25 : fréquence de collecte **1 fois par mois**
0,5 : fréquence de collecte **1 fois tous les 15 jours**
1 : fréquence de collecte **1 fois par semaine**
2 : fréquence de collecte **2 fois par semaine**

Collectes	Ordures ménagères		Tri		Verre	
COMMUNES	fréquences	jours	fréquences	jours	mode	fréq / jour
LADAUX	1	Mercredi	0.5	Lundi	PAV	-
LANGOIRAN	1	Vendredi	0.5	Mardi	PAV	-
LAROQUE	1	Jeudi	0.5	Vendredi	PAV	-
LATRESNE *(Bas)*	1	Mercredi	0.5	Lundi	PAV	-
LATRESNE *(Haut)*	1	Mercredi	0.5	Lundi	PAV	-
LE POUT	1	Mercredi	0.5	Jeudi	PAV	-
LE TOURNE	1	Lundi	0.5	Vendredi	PAV	-
LESTIAC-SUR-GARONNE	1	Mardi	0.5	Vendredi	PAV	-
LOUPES	1	Mercredi	0.5	Mardi	PAV	-
LOUPIAC	1	Lundi	0.5	Vendredi	PAV	-
LUGAIGNAC	1	Jeudi	0.5	Jeudi	PAV	-
LUGASSON	1	Mercredi	0.5	Vendredi	PAV	-
MADIRAC	1	Mardi	0.5	Jeudi	PAV	-
MARTRES	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
MONPRIMBLANC	1	Lundi	0.5	Vendredi	PAV	-
MONTIGNAC	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
MOULON	1	Mardi	0.5	Jeudi	PAV	-
MOURENS	1	Mardi	0.5	Mercredi	PAV	-
NAUJAN-ET-POSTIAC	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
NERIGEAN	1	Mercredi	0.5	Mercredi	PAV	-
OMET	1	Jeudi	0.5	Vendredi	PAV	-
PAILLET	1	Mardi	0.5	Vendredi	PAV	-
POMPIGNAC	1	Mardi	0.5	Vendredi	**PAP**	**0,25 / Mardi**
QUINSAC	1	Mardi	0.5	Vendredi	PAV	-
RIONS	1	Jeudi	0.5	Mercredi	PAV	-
ROMAGNE	1	Jeudi	0.5	Jeudi	PAV	-
SADIRAC *(Bourg)*	1	Lundi	0.5	Jeudi	PAV	-
SADIRAC *(Lorient)*	1	Lundi	0.5	Mardi	PAV	-
SAINT-AUBIN-DE-BRANNE	1	Mardi	0.5	Vendredi	PAV	-
SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
SAINT-GENES-DE-LOMBAUD	1	Lundi	0.5	Vendredi	PAV	-
SAINT-GENIS-DU-BOIS	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH	1	Mercredi	0.5	Mercredi	PAV	-
SAINT-LEON	1	Mardi	0.5	Vendredi	PAV	-
SAINT-LOUBES *(Secteur Nord)*	**2**	Lundi et Jeudi	0.5	Mardi	**PAP**	**0,25 / Mardi**
SAINT-LOUBES *(Secteur Sud)*	**2**	Mardi et Vendredi	0.5	Jeudi	**PAP**	**0,25 /Jeudi**
SAINT-PIERRE-DE-BAT	1	Mardi	0.5	Mercredi	PAV	-
SAINT-QUENTIN-DE-BARON	1	Mardi	0.5	Jeudi	PAV	-
SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC	1	Mardi	0.5	Vendredi	PAV	-
SALLEBOEUF *(Secteur 1)*	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
SALLEBOEUF *(Secteur 2)*	1	Lundi	0.5	Jeudi	PAV	
SALLEBOEUF *(Secteur 3)*	1	Mardi	0.5	Jeudi	PAV	
SALLEBOEUF *(Secteur 4)*	1	Mercredi	0.5	Jeudi	PAV	
SALLEBOEUF *(Secteur 5)*	1	Lundi	0.5	Mercredi	PAV	
SOULIGNAC	1	Lundi	0.5	Mercredi	PAV	-
SOULIGNAC (avec Escoussans)	1	Mardi	0.5	Mercredi	PAV	
TABANAC	1	Jeudi	0.5	Vendredi	PAV	-
TARGON	1	Mercredi	0.5	Lundi	PAV	-
TIZAC-DE-CURTON	1	Vendredi	0.5	Vendredi	PAV	-
TRESSES *(Secteur 1)*	1	Lundi	0.5	Mercredi	**PAP**	**0,25 / Mercredi**
TRESSES *(Secteur 2)*	1	Jeudi	0.5	Mercredi	**PAP**	**0,25 / Mercredi**
VILLENAVE-DE-RIONS	1	Mercredi	0.5	Mercredi	PAV	-

PAV : Points d'Apports Volontaires
PAP : Porte à Porte
0,25 : fréquence de collecte **1 fois par mois**
0,5 : fréquence de collecte **1 fois tous les 15 jours**
1 : fréquence de collecte **1 fois par semaine**
2 : fréquence de collecte **2 fois par semaine**

Annexe 4 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES TONNAGES TRAITÉS EN 2016

SEMOCTOM

TRAITÉ

Population Moyenne Lissée	2015	102378	habitants
Population Moyenne Lissée	2016	104122	habitants

	Tonnes
Stock OM année précédente	0
Total Ordures Ménagères	23092

Evolution 2015-2016
-0.70%

Déchèteries*	2015 en tonnes	2016 en tonnes	Evolution en tonnes 2015-2016	2015 kg/an/hab	2016 kg/an/hab	Evolution en kg/an/hab2015-2016
Ferrailles	966	1048	+8.50%	9.44	10.07	+6.68%
Encombrants (compris bacs mis à disposition des communes)	7611	8194	+7.65%	73.10	78.70	+7.65%
Gravats	1598	1771	+10.80%	15.61	17.00	+8.94%
Décharges sauvages	0	0		0	0	0
Déchets verts (compris bacs mis à disposition des communes)	10930	10619	-+2.84%	106.76	101.99	-4%
Bois	2227	2275	+2.15%	21.75	21.85	+0.44%
DEEE	674	750	+11.32%	6.58	7.21	+9.45%
DEA	138	332				
DDS	53	56				
Piles-Accumulateurs	4	3	-25%			
Huiles de vidange	45	56	+23.65%	0.44	0.54	+21.58%
Huiles alimentaires	2	4				
Lampes Néons	1.40	1.47				
Radiographies	0.22	0.31				
Capsules Nespresso (collectées depuis Octobre 2013)	3.23	5				
Total Déchèteries	24254	25114	+3.55%	236.90	241	+1.81%

*Hors papiers, cartons, plastiques, acier, aluminium

Matériaux recyclables en 2016 (PAP, AV, Déchèteries, Communes)					
	Traité en tonnes	Traité en kg/an/hab	Refus en Tonnes	Refus en %	Freinte en tonnes (perte matériaux)
Verre	3281	31,51			
Plastiques	491	4,72			
Acier	202	1,94			
Aluminium	23	0,22			
Journaux-Magazines-Revues	2840	27,28	1049	20%	.
Gros de Magasin	3	0,03			
Emballages Ménagers Recyclables	1314	12,62			
Tetra-briques alimentaires	66	0,63			
Cartons déchèteries	622	5,97			
Total Matériaux recyclables	8842				
Tonnage des vêtements en apports volontaires	386				
Résultat de l'exercice 2016 en quantités Traitées	57434				
Evolution 2015-2016	+1,45%				
Rappel Tonnes 2015	56611				

Annexe 5 : ÉVOLUTION EN TONNES DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS DU SEMOCTOM ENTRE 2008 ET 2016

QUANTITES TRAITEES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population moyenne lissée	91984 H	91904 H	94629 H	96452 H	97548 H	99074 H	101120 H	102378 H	104122 H
Evolution démographique	*+ 3.0%*	*-+ 0.1%*	*+ 3.0%*	*+ 1.9%*	*+ 1.1%*	*+ 1.6%*	*+ 2.1%*	*+ 1.2%*	*+ 1.7%*

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	26 458 T	25 893 T	24 722 T	23 744 T	23 426 T	23 545 T	23 382 T	23 255 T	23 092 T
Evolution	*-3.8%*	*-2.1%*	*-4.5%*	*-4.0%*	*-1.3%*	*0.5%*	*-0.7%*	*-0.5%*	*-0.7%*
Collectes Sélectives (CS)	6 872 T	6 824 T	7 032 T	8 659 T	8 501 T	8 507 T	8 638 T	8 701 T	**8 842 T**
Evolution	*+ 12.31%*	*-+ 0.71%*	*+ 3.05%*	*+ 23.14%*	*-1.82%*	*0.07%*	*1.54%*	*0.73%*	*1.62%*
dont verre	2 834 T	2 686 T	2 707 T	2 876 T	2 939 T	2 999 T	3 098 T	3 156 T	**3 281 T**
dont plastiques	304 T	283 T	322 T	377 T	407 T	517 T	485 T	518 T	**491 T**
dont acier	117 T	103 T	139 T	115 T	116 T	212 T	215 T	201 T	**202 T**
dont aluminium	10 T	8 T	9 T	6 T	11 T	13 T	14 T	17 T	**23 T**
dont JMR (Journaux-Magazines-Revues)	2 448 T	2 565 T	2 282 T	2 908 T	2 534 T	1 968 T	1 961 T	2 896 T	**2 840 T**
dont Gros de Magasin	250 T	278 T	505 T	925 T	1 002 T	1 007 T	1 023 T	4 T	**3 T**
dont EMR (Emballages Ménagers Recyclables)	875 T	877 T	1 037 T	1 404 T	1 422 T	1 277 T	1 215 T	1 299 T	**1 314 T**
dont Tetra-briques alimentaires	34 T	24 T	31 T	48 T	70 T	85 T	99 T	60 T	**66 T**
Cartons déchèteries (nouveau comptage en 2013)						429 T	528 T	550 T	**622 T**
OMA (OMr + CS)	33 330 T	32 717 T	31 754 T	32 403 T	31 927 T	32 052 T	32 020 T	31 956 T	**31 934 T**
Evolution	*- 0.9%*	*- 1.8%*	*- 2.9%*	*2.0%*	*- 1.5%*	*0.4%*	*- 0.1%*	*- 0.2%*	*-0.07%*

AV Vêtements, Textiles et Chaussures			141 T	197 T	237 T	306 T	318 T	402 T	386 T

Annexe 5 : ÉVOLUTION EN TONNES DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS DU SEMOCTOM ENTRE 2008 ET 2016 (suite)

QUANTITES TRAITEES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population moyenne lissée	91984 H	91904 H	94629 H	96452 H	97548 H	99074 H	101120 H	102378 H	104122 H
Evolution démographique	*+3.0%*	*-+0.1%*	*+3.0%*	*+1.9%*	*+1.1%*	*+1.6%*	*+2.1%*	*+1.2%*	*+ 1.7%*
Apports en déchèteries	13 942 T	16 458 T	17 353 T	18 955 T	19 082 T	22 028 T	24 644 T	24 253 T	**25 114 T**
Evolution	*3.3%*	*18.0%*	*5.4%*	*9.2%*	*0.7%*	*15.4%*	*11.9%*	*- 1.6%*	*3.6%*
dont encombrants	6 389 T	6 648 T	7 390 T	8 303 T	7 186 T	7 272 T	7 846 T	7 611 T	**8 194 T**
	+4.22%	+4.05%	+11.16%	+12.35%	-13.45%	+1.20%	+7.89%	- 3.0%	**+7.65%**
dont ferrailles	840 T	1 022 T	909 T	873 T	631 T	690 T	842 T	966 T	**1 048 T**
	-1.71%	+21.69%	-11.06%	-3.96%	-27.67%	+9.28%	+22.03%	+14.7%	**+8.5%**
dont gravats		532 T	921 T	1 303 T	1 384 T	1 574 T	1 675 T	1 598 T	**1 771 T**
			+73%	+41.5%	+6%	+14%	+6.42%	-4.6%	**+10.80%**
dont décharges sauvages		0 T	1 T	0 T	0 T	0 T	0 T	0 T	**0 T**
dont déchets verts	6 596 T	7 673 T	7 666 T	7 373 T	7 603 T	9 869 T	11 472 T	10 930 T	**10 619 T**
	+1.97%	+16.33%	-0.09%	-3.82%	+3.1%	+29.8%	+16.24%	-4.7%	**-2.8%**
dont bois	58 T	472 T	362 T	809 T	1 711 T	1 945 T	2 118 T	2 227 T	**2 275 T**
		+712.93%	-23.22%	+123.5%	+111.5%	+13.7%	+8.89%	+5.1%	**+2.1%**
dont Déchets d'Ameublement (DEA)								138 T	**332 T**
(début de la collecte sur Saint-Léon en Avril 2015)									**+140.3%**
dont DEEE	21 T	76 T	71 T	252 T	523 T	631 T	619 T	674 T	**750 T**
		+263.52%	-7.00%	+254.93%	+108%	+21%	-1.90%	+8.9%	**+11.3%**
dont DDS							18 T	53 T	**56 T**
								+194.4%	**+6.0%**
dont batteries et piles	4 T	0 T	0 T	4 T	4 T	3 T	5 T	4 T	**3 T**
dont huiles de vidange	34 T	35 T	33 T	38 T	39 T	43 T	43 T	45 T	**56 T**
dont huiles alimentaires						0.2 T	2 T	2 T	**4 T**
dont lampes néons				0.3 T	0.8 T	0.3 T	1.1 T	1.4 T	**1 T**
dont radiographies					0.3 T	0.2 T	0.4 T	0.2 T	**0.3 T**
dont capsules Nespresso						0.1 T	2.1 T	3.2 T	**5 T**

Totalités traitées en Tonnes	47 272 T	49 174 T	49 248 T	51 555 T	51 247 T	54 386 T	56 982 T	56 611 T	**57 434 T**
Evolution	+0.32%	+4.02%	+0.15%	+4.69%	-0.60%	+6.13%	+4.77%	- 0.65%	**+1.45%**

Annexe 5 bis : ÉVOLUTION EN KG/AN/HAB DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS DU SEMOCTOM ENTRE 2008 ET 2016

QUANTITES TRAITEES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population moyenne lissée	91984 H	91904 H	94629 H	96452 H	97548 H	99074 H	101120 H	102378 H	104122 H
Evolution démographique	*+ 3.03%*	*-0.09%*	*+ 2.97%*	*+ 1.93%*	*+ 1.14%*	*+ 1.56%*	*+ 2.07%*	*+ 1.24%*	*+ 1.70%*
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	287.64	281.74	261.25	246.17	240.15	237.65	231.23	227.15	221.77
Evolution	-6.64%	-2.05%	-7.27%	-5.77%	-2.45%	-1.04%	-2.70%	-1.77%	-2.37%
Collectes Sélectives (CS)	74.71	74.25	74.31	89.78	87.15	85.87	85.42	84.99	84.92
Evolution	+ 9.01%	-0.62%	+ 0.09%	+ 20.81%	-2.93%	-1.47%	-0.51%	-0.51%	-0.08%
dont verre	30.81	29.23	28.61	29.82	30.13	30.27	30.64	30.83	31.51
dont plastiques	3.30	3.08	3.40	3.91	4.17	5.22	4.80	5.06	4.72
dont acier	1.27	1.12	1.47	1.19	1.19	2.14	2.13	1.96	1.94
dont aluminium	0.11	0.09	0.10	0.06	0.11	0.13	0.14	0.17	0.22
dont JMR (Journaux-Magazines-Revues)	26.61	27.91	24.12	30.15	25.98	19.86	19.39	28.29	27.28
dont Gros de Magasin	2.72	3.03	5.34	9.59	10.27	10.16	10.12	0.04	0.03
dont EMR (Emballages Ménagers Recyclables)	9.51	9.54	10.96	14.56	14.58	12.89	12.02	12.69	12.62
dont Tetra-briques alimentaires	0.37	0.26	0.33	0.50	0.72	0.86	0.98	0.59	0.63
Cartons en déchèteries						4.33	5.22	5.37	5.97
OMA (OMr + CS)	362.35	355.99	335.56	335.95	327.30	323.52	316.65	312.14	306.69
Evolution Annuelle	-3.79%	-1.76%	-5.74%	+ 0.12%	-2.58%	-1.15%	-2.12%	-1.43%	-1.75%

AV Vêtements	-	0.00	1.49	2.04	2.43	3.09	3.14	3.93	3.70

Annexe 5 bis : ÉVOLUTION EN KG/AN/HAB DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS DU SEMOCTOM ENTRE 2008 ET 2016 (suite)

QUANTITES TRAITEES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population moyenne lissée	91984 H	91904 H	94629 H	96452 H	97548 H	99074 H	101120 H	102378 H	104122 H
Evolution démographique	*+ 3.03%*	*-0.09%*	*+ 2.97%*	*+ 1.93%*	*+ 1.14%*	*+ 1.56%*	*+ 2.07%*	*+ 1.24%*	*+ 1.70%*
Apports en déchèteries	151.57	179.08	183.38	196.53	195.62	222.34	243.71	236.90	241.20
Evolution	+ 0.29%	+ 18.15%	+ 2.40%	+ 7.17%	-0.46%	+ 13.7%	+ 9.6%	-2.79%	+ 1.82%
dont encombrants	69.5	72.3	78.1	86.1	73.7	73.4	77.6	74.3	**78.7**
dont ferrailles	9.1	11.1	9.6	9.1	6.5	7.0	8.3	9.4	**10.1**
dont gravats	-	5.8	9.7	13.5	14.2	15.9	16.6	15.6	**17.0**
dont décharges sauvages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	**0.0**
dont déchets verts	71.7	83.5	81.0	76.4	77.9	99.6	113.4	106.8	**102.0**
dont bois	0.6	5.1	3.8	8.4	17.5	19.6	20.9	21.8	**21.8**
dont DEA								1.3	**3.2**
dont DEEE	0.2	0.8	0.8	2.6	5.4	6.4	6.1	6.6	**7.2**
dont DDS							0.2	1.2	**2.2**
dont batteries et piles	0.04	0.00	0.00	0.04	0.04	0.03	0.05	0.04	**0.03**
dont huiles de vidange	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	**0.5**
dont huiles alimentaires	-	-	-	-	0.00	0.00	0.02	0.02	**0.03**
dont lampes néons	-	-	-	0.00	0.01	0.00	0.01	0.01	**0.01**
dont radiographies	-	-	-	-	0.00	0.00	0.00	0.00	**0.00**
dont capsules Nespresso	-	-	-	-	-	0.00	0.02	0.03	**0.05**

Totalités traitées en kg/an/hab	513.91	535.06	520.43	534.52	525.35	548.94	563.50	552.96	551.60
Evolution	- 2.6%	4.1%	- 2.7%	2.7%	- 1.7%	4.5%	2.7%	- 1.9%	- 0.2%

Annexe 6 : PRESTATIONS EXTÉRIEURES DE 2011 A 2016

Contrats de prestations avec les entreprises	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Evolution 2015-2016
Incinération OM (ASTRIA)	1 514 520.20 €	1 537 658.53 €	2 194 302.86 €	2 200 878.04 €	**2 238 775.41 €**	2 253 842.79 €	
Enfouissement OM - transfert POMPIGNAC (VEOLIA)	576 264.82 €	519 407.78 €		71 712.50 €			
Incinération OM (SOVAL) CENON					**124 777.99 €**	48 217.28 €	
TOTAL TRAITEMENT OM	**2 090 785.02 €**	**2 057 066.32 €**	**2 194 302.86 €**	**2 272 590.54 €**	**2 363 553.40 €**	**2 302 060.07 €**	-2.60%
Elimination des DIB CET Cleyrac (SITA)	793 359.04 €	530 530.57 €	545 145.66 €	673 205.68 €	**642 337.13 €**	**601 514.85 €**	-6.36%
Transport OM - DIB - MATERIAUX RECYCLABLES (RAPITEAU) suite à accident tracteur semi du 23/05/2014				8 201.60 €			
Transfert Pompignac et transport Encombrants vers SITA CLERAC (incendie centre de transfert)					**49 600.61 €**	**88 729.97 €**	78.89%
Collecte des OM (COVED)	427 692.62 €	456 330.23 €	439 434.10 €	446 200.14 €	**469 218.96 €**	**467 816.24 €**	-0.30%
Transfert DIB ST LOUBES sursite Ste Eulalie (SX ENVIRONNEMENT)						**2 423.03 €**	
Transport DIB ST LOUBES site Ste Eulalie vers CLERAC (TRANSPORT AVRIL)						**2 420.00 €**	
Collecte des PAV "VERRE" (COVED)	93 484.22 €						
Nettoyage PAV (REV)	44 795.28 €	43 320.00 €	42 711.36 €	42 198.00 €	**41 992.32 €**	**42 840.00 €**	2.02%
Entretien des espaces verts (REV +NOVAFLOR)	7 300.77 €	9 526.65 €	8 711.26 €	7 753.57 €	**7 102.90 €**	**6 596.00 €**	-7.14%
Broyage déchets verts (déchèteries)	154 892.31 €	154 354.96 €	201 262.13 €	238 529.86 €	**228 801.09 €**	**184 358.10 €**	-19.42%
Mise en tas déchets verts sur déchèterie St-Loubès	5 484.61 €	2 691.00 €	1 913.60 €	1 605.00 €			
Transport déchets verts St Léon AES	22 230.75 €	23 674.63 €	32 007.96 €	44 206.75 €	**30 799.66 €**	**50 001.17 €**	62.34%
Broyage déchets verts (communes-particuliers)	71 359.94 €	57 942.11 €	68 112.79 €	67 569.99 €	**69 823.35 €**	**74 768.21 €**	7.08%
Elimination bois déchèteries + transport (SEOSSE - à/c 2013 EGGER)	19 615.64 €	20 724.56 €	24 264.30 €	17 954.15 €	**14 029.85 €**	**14 084.13 €**	0.39%
Réception et transfert bois à Pompignac (incendie centre de transfert)					**18 804.79 €**	**18 205.90 €**	-3.18%
Elimination gravats déchèteries (Gironde Travaux Publics)	1 113.48 €	2 934.64 €	6 738.26 €	8 843.47 €	**8 614.89 €**	**9 835.34 €**	14.17%
Collecte des PAV "textiles" (SITA NEGOCE)				79 615.00 €	**85 749.35 €**	**16 071.60 €**	-81.26%
Enlèvements huiles minérales (CHIMEREC + SEVIA)						**6 145.20 €**	
Petites prestations : Nettoyage vitres pôle technique + destruction nid guêpes + désinfection puces + divers		3 883.95 €	1 180.56 €	2 161.74 €	**3 915.69 €**	**7 507.58 €**	91.73%
Montage-Etiquetage-Rangement bacs sélectifs (ESAT Sadirac)	3 297.52 €	4 089.33 €	3 523.51 €	9 242.81 €			
Livraison bacs / composteurs + maintenance bacs	885.88 €	48 837.60 €	74 221.75 €	52 843.25 €	**50 710.46 €**	**66 761.50 €**	31.65%
Refonte site Internet (WS INTERACTIVE)			14 938.04 €				
Honoraires CEFI ACTION (50 % du dégrèvement taxes foncières + TU)			117 341.24 €	21 335.89 €			
Prestations d'extension d'utilisation logiciel STYX			2 744.22 €	288.00 €	**288.00 €**	**72.00 €**	-75.00%
Abattage d'arbres déchèterie TRESSES (ACEVEDO)			6 211.62 €				
Envoi factures RI			3 057.50 €	7 559.63 €	**1 971.16 €**	**4 163.08 €**	111.20%
Apports déchèterie Pompignac (VEOLIA)	30 914.01 €						
Sécurité site St-Léon (télésurveillance)		47 616.63 €	75 320.92 €	467.76 €	**488.53 €**	**892.59 €**	82.71%
Location semi-remorque + mise à disposition chargeuse (sur durée réparation)						**3 100.00 €**	
Distribution communication cartes de vœux + calendriers de tri + distrib bacs OM + plaquettes compostage		2 439.22 €	5 869.43 €	5 004.20 €	**470.33 €**	**194.75 €**	-58.59%

	Tonnages 2011*	Tonnages 2012*	Tonnages 2013*	Tonnages 2014*	Tonnages 2015*	Tonnages 2016*	Evolution 2015-2016
ASTRIA (OM)	17 041.36	16 729.50	23 544.78	22 255.82	22 386.48	22 615.32	
VEOLIA (OM)	6 702.94	6 696.48		785.46			
Incinération OM (SOVAL) CENON (sur tournées proches à 2 tours)					1 209.70	476.30	
TOTAL OM	**23 744.30**	**23 425.98**	**23 544.78**	**23 041.28**	**23 596.18**	**23 091.62**	-2.14%
SITA (DIB)	**8 302.96**	**7 185.84**	**7 272.08**	**7 846.22**	**7 574.40**	**7 663.00**	1.17%
COVED (Collecte OM)	**4 432.99**	**4 479.66**	**4 267.46**	**4 236.75**	**4 211.94**	**4 261.98**	1.19%
SITA NEGOCE (PAV textiles)				**277.07**	**303.56**	**57.37**	-81.10%
COVED (Collecte PAV verre)	**2 346.68**						
Elimination déchets verts	**7 373.27**	**7 603.31**	**9 869.27**	**11 472.47**	**10 929.98**	**10 619.19**	-2.84%
SEOSSE/EGGER (élimination bois)	**809.30**	**1 710.90**	**1 945.20**	**2 117.70**	**2 227.42**	**2 274.82**	2.13%
GIRONDE TRAVAUX PUBLIC (élimination gravats)	**276.66**	**721.75**	**1 574.36**	**1 674.90**	**1 598.31**	**1 770.54**	10.78%
TOTAL	**47 286.2**	**45 127.4**	**48 473.1**	**50 666.4**	**50 441.8**	**49 738.5**	**-1.39%**

Annexe 7 : MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES DU SERVICE

Libellés Dépenses	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016
Achats et variation des stocks	**1 033 251.05 €**	**1 141 312.10 €**	**1 140 655.53 €**	**1 120 595.31 €**	**1 046 769.80 €**	**1 078 784.39 €**	3.06%
Services extérieurs	**5 246 360.13 €**	**4 939 132.83 €**	**5 135 136.33 €**	**5 291 855.77 €**	**5 716 417.70 €**	**6 165 277.15 €**	7.85%
Autres services extérieurs	**65 829.22 €**	**76 974.70 €**	**91 359.19 €**	**99 601.49 €**	**98 759.61 €**	**110 540.23 €**	11.93%
Impôts, Taxes et versements	**180 940.17 €**	**222 187.84 €**	**111 869.27 €**	**131 748.21 €**	**102 491.80 €**	**85 308.68 €**	-16.77%
Charges de personnel	**3 462 311.63 €**	**3 683 277.76 €**	**3 790 429.63 €**	**3 987 280.74 €**	**4 204 443.45 €**	**4 302 724.36 €**	2.34%
Autres charges de gestion	**80 800.21 €**	**99 249.01 €**	**94 925.28 €**	**105 524.67 €**	**122 871.28 €**	**115 186.60 €**	-6.25%
Charges financières	**269 453.26 €**	**266 338.61 €**	**271 499.81 €**	**251 404.73 €**	**229 600.92 €**	**205 606.34 €**	-10.45%
Charges exceptionnelles (titres annulés, écritures comptables sur cessions…)	**19 425.07 €**	**12 122.05 €**	**6 778.85 €**	**247 621.33 €**	**75 405.48 €**	**40 836.28 €**	-45.84%
Dotations aux amortissements	**727 331.03 €**	**848 755.41 €**	**891 235.96 €**	**1 039 557.01 €**	**1 093 412.59 €**	**1 073 403.77 €**	-1.83%
Total des dépenses	**11 085 701.77 €**	**11 289 350.31 €**	**11 533 889.85 €**	**12 275 189.26 €**	**12 690 172.63 €**	**13 177 667.80 €**	**3.84%**
Evolution des dépenses N+1 sur N-1 :		1.84%	2.17%	6.43%	3.38%	3.84%	

Annexe 8 : MONTANT ANNUEL GLOBAL DES RECETTES DU SERVICE

Libellés Recettes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016
Résultats antérieurs	1 727 690.68 €	1 590 950.75 €	1 489 613.20 €	1 739 152.33 €	1 948 532.88 €	1 704 608.62 €	-12.52%
Atténuation charges de personnel + aide Etat sur emplois d'avenir	33 895.12 €	57 919.73 €	108 351.71 €	80 757.22 €	116 225.45 €	121 969.37 €	4.94%
Soutiens ECO-EMBALLAGES +ECO FOLIO + ECOLOGIC + ECO TLC + ECO MOBILIER + ECO DDS + vente matériaux à recycler	2 044 270.16 €	1 859 229.46 €	2 070 504.20 €	2 542 110.56 €	2 358 669.80 €	2 281 146.51 €	-3.29%
Redevance déchèteries	140 720.66 €	176 344.40 €	192 165.47 €	184 148.33 €	154 193.59 €	128 950.53 €	-16.37%
Locations 10, 20, 30 m3	22 319.55 €	20 397.69 €	19 522.91 €	15 130.02 €	23 245.95 €	26 557.00 €	14.24%
Participation communale	8 548 001.24 €	8 674 388.34 €	8 627 586.30 €	8 715 559.85 €	8 784 018.02 €	8 864 055.43 €	0.91%
Rappel 2011 - 2012 sur population CDC Coteaux de Garonne			69 795.41 €				
Participation Communautés de Communes sur interventions petite benne		3 375.00 €	12 958.33 €	18 083.33 €	25 875.00 €	34 625.00 €	33.82%
Participation CDC Vallon de l'Artolie (Frais de gestion RI)				59 293.56 €	29 725.31 €	29 885.82 €	0.54%
Redevance spéciale OM Communes	*budget annexe*						
Redevance et contribution spéciales Entreprises	*budget annexe*	628.92 €					
Mise à disposition de personnel facturée au budget annexe "Redevance spéciale"	121 288.30 €	150 642.75 €	140 300.94 €	153 141.52 €	197 119.05 €	200 405.47 €	1.67%
Remboursement de frais par le budget annexe "Redevance spéciale"	328 162.85 €	328 908.80 €	290 523.53 €	296 383.92 €	388 355.15 €	364 712.90 €	-6.09%
Subvention CG + groupement de commandes + participation composteurs + Participation ADEME (prévention déchets - RI CDC Vallon de l'Artolie - projet zéro déchet zéro gaspillage - suppression sacs plastiques)	86 436.59 €	180 686.12 €	142 611.46 €	208 460.34 €	117 256.87 €	95 862.74 €	-18.25%
Autres recettes (rembt frais transport SITA, Cessions, mandats annulés, pénalités sur marchés, remboursements sinistres + dégrèvement taxe foncière et TU (2013)...)	307 253.33 €	21 890.25 €	209 532.55 €	211 501.16 €	251 564.18 €	1 086 900.23 €	332.06%
Total des recettes	**13 360 038.48 €**	**13 065 362.21 €**	**13 373 466.01 €**	**14 223 722.14 €**	**14 394 781.25 €**	**14 939 679.62 €**	**3.79%**
Evolution des recettes N+1 sur N-1 :		-2.21%	2.36%	6.36%	1.20%	3.79%	

Annexe 9 : COÛTS À L'HABITANT SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le nombre d'habitants pris en compte varie, généralement en augmentation, d'une année à l'autre, tout comme le nombre de tonnes traitées. Cela explique qu'un coût à la tonne puisse avoir une évolution d'une année sur l'autre différente de l'évolution du coût à l'habitant sur la même période.

Le coût global de la gestion des déchets augmente. Par contre, la participation des habitants est en diminution depuis plusieurs années. Cela s'explique par le développement de nouvelles filières, associées à des financements, qui ne pèsent donc pas sur les habitants.

Coûts sur totalité du budget	à l'habitant
2009	106.30 €
2010	110.95 €
2011	114.93 €
2012	115.73 €
2013	116.42 €
2014	121.39 €
2015	123.95 €
2016	**126.56 €**

Evolution 2015-2016	2.11%

Ce tableau indique le coût total du service déchets pour chaque habitant

Coûts sur part. communale	à l'habitant
2009	90.42 €
2010	91.79 €
2011	88.62 €
2012	88.92 €
2013	87.08 €
2014	86.19 €
2015	85.80 €
2016	**85.13 €**

Evolution 2015-2016	-0.45%

Ce tableau indique le coût moyen pour chaque habitant du SEMOCTOM sur leur participation : 8 784 018.02 €

* prise en compte de la population lissée de chaque année

Annexe 10 : ÉVOLUTION NOMBRE D'HABITANTS, BUDGÉTAIRE À L'HABITANT, PARTICIPATION HABITANT ENTRE 2005 ET 2016

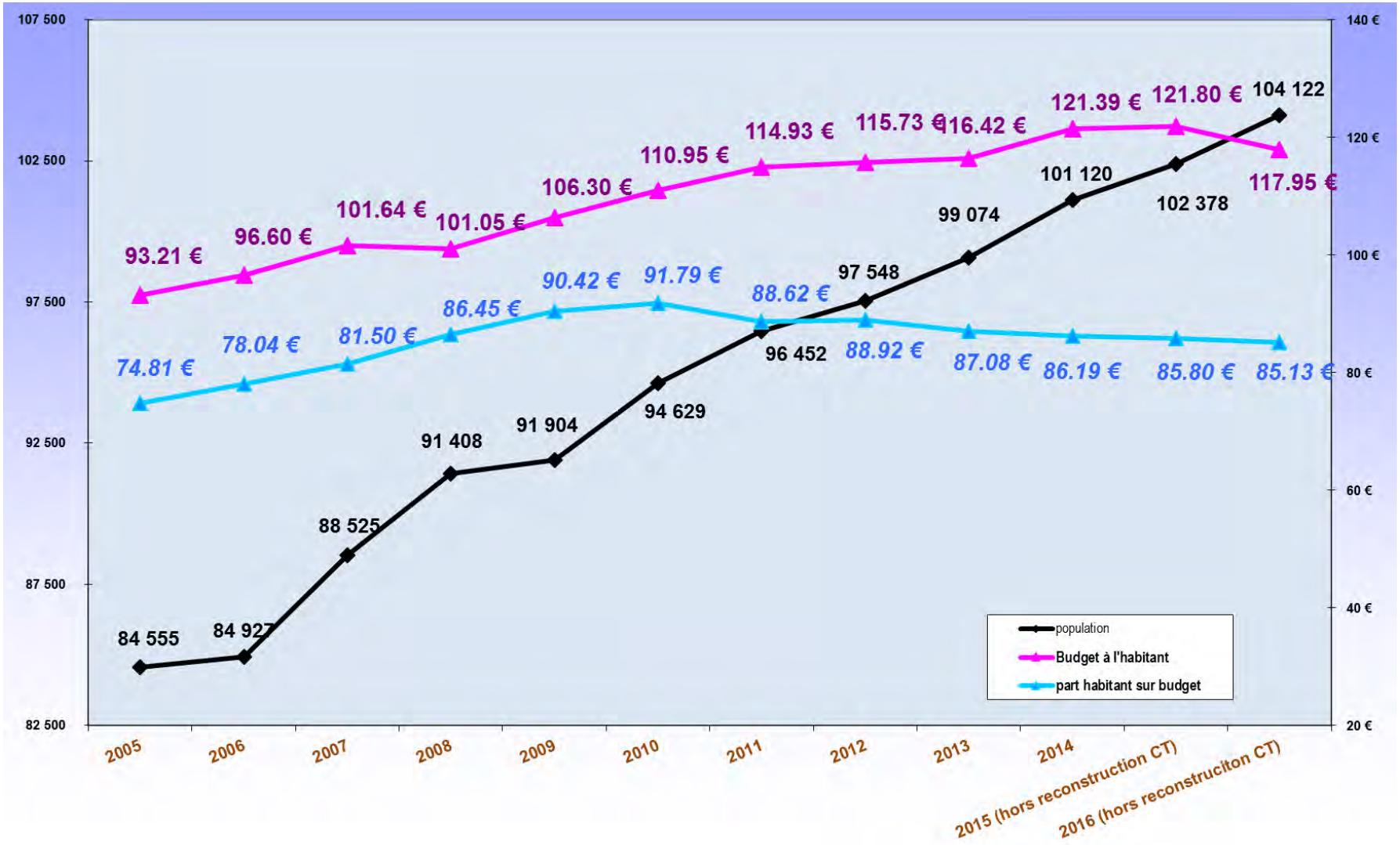

Annexe 11 : BUDGET ANNEXE REDEVANCE SPÉCIALE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Evolution 2015-2016
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	150 642,75 €	140 300,94 €	153 141,52 €	197 119,05 €	200 405,47 €	1,67%
Services bancaires et assimilés (frais d'encaissement par CB)			0,47 €	1,68 €	10,39 €	518,45%
Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	328 908,80 €	290 523,53 €	296 383,92 €	388 355,15 €	364 712,90 €	-6,09%
Créances admises en non valeur		1 145,36 €	3 586,37 €	10 007,15 €	3 234,00 €	-67,68%
Titres anulés sur exercices clos	3 159,51 €	1 346,46 €			832,57 €	
TOTAL	**482 711,06 €**	**433 316,29 €**	**453 112,29 €**	**595 483,03 €**	**569 195,33 €**	**-4,41%**
Evolution des dépenses N+1 sur N-1 :	7,40%	-10,23%	4,57%	31,42%	-4,41%	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Evolution 2015-2016
Résultat antérieur	31 058,41 €	64 307,70 €	62 411,56 €	56 958,27 €	20 139,53 €	-64,64%
Redevance spéciale artisans, commerçants, Ets publics (CDC à la TEOM) et contribution sur entreprises CDC à la REOM ou RI *(1)*	439 934,01 €	355 121,86 €	369 077,70 €	480 587,87 €	470 774,75 €	-2,04%
Redevance spéciale bâtiments communaux	76 026,34 €	76 298,29 €	77 307,85 €	78 076,42 €	81 990,10 €	5,01%
Recouvrement sur créances admises en non valeur			1 273,44 €			
TOTAL	**547 018,76 €**	**495 727,85 €**	**510 070,55 €**	**615 622,56 €**	**572 904,38 €**	**-6,94%**
Evolution des dépenses N+1 sur N-1 :	13,84%	-9,38%	2,89%	20,69%	-6,94%	

(1) en 2013 : le CH de Cadillac n'est plus collecté par le SEMOCTOM

Annexe 12 : TARIFS 2016 REDEVANCE SPÉCIALE

TARIFS REDEVANCE SPECIALE et CONTRIBUTION ENTREPRISES DES CDC à la REOM

Seuil de facturation		**166 L**
Tarif / litre / an		**0.56 €**
Seuils et coefficients de majoration		**2 000 L**
		1.8
		3 000 L
		1.9
		4 000 L
		2
		5 000 L
		2.2
		6 000 L
		2.3
Coefficient entre 1 et 2 passages hebdomadaires		**1,314**
Demande de passage supplémentaire en collecte sélective	par passage	**30,00 €**
Demande de passage supplémentaire au-delà de 2 par semaine en collecte OM	par passage	**100,00 €**

Cas particuliers : les campings (20 semaines), les châteaux viticoles et les gites ruraux (30 semaines)

Annexe 13 : TAUX D'ÉQUIPEMENT EN COMPOSTEURS DES COMMUNES AU 31/12/16

Collectivité	Commune	Nombre d'habitants	Nombre de foyers (2.2 personnes par menage (données insee 2013))	Nombre de composteurs distribués	Taux d'équipement
CDC du BRANNAIS	BRANNE	1277	580	128	22.05%
	CABARA	530	241	44	18.26%
	CAMIAC-ET-SAINT-DENIS	370	168	37	22.00%
	DAIGNAC	478	217	50	23.01%
	DARDENAC	84	38	7	18.33%
	ESPIET	742	337	40	11.86%
	GREZILLAC	697	317	102	32.20%
	GUILLAC	173	79	30	38.15%
	LUGAIGNAC	429	195	55	28.21%
	NAUJAN-ET-POSTIAC	556	253	101	39.96%
	NERIGEAN	840	382	91	23.83%
	SAINT-AUBIN-DE-BRANNE	350	159	51	32.06%
	SAINT-QUENTIN-DE-BARON	2417	1 099	169	15.38%
	TIZAC-DE-CURTON	300	136	40	29.33%
CDC des COTEAUX BORDELAIS	BONNETAN	916	416	129	30.98%
	CAMARSAC	972	442	91	20.60%
	CARIGNAN-DE-BORDEAUX	3841	1 746	568	32.53%
	CROIGNON	617	280	86	30.66%
	FARGUES-SAINT-HILAIRE	2979	1 354	310	22.89%
	POMPIGNAC	2897	1 317	421	31.97%
	SALLEBOEUF	2418	1 099	328	29.84%
	TRESSES	4615	2 098	580	27.65%
CDC des COTEAUX DE GARONNE	BEGUEY	1157	526	126	23.96%
	CADILLAC	2758	1 254	207	16.51%
	DONZAC	122	55	27	48.69%
	GABARNAC	356	162	41	25.34%
	LAROQUE	285	130	44	33.96%
	LOUPIAC	1167	530	128	24.13%
	MONPRIMBLANC	290	132	45	34.14%
	OMET	291	132	37	27.97%
CDC des PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS	BAURECH	804	365	96	26.27%
	CAMBES	1478	672	145	21.58%
	CAMBLANES-ET-MEYNAC	2853	1 297	483	37.25%
	CENAC	1816	825	253	30.65%
	LATRESNE	3366	1 530	423	27.65%
	QUINSAC	2129	968	302	31.21%
	SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX	3022	1 374	394	28.68%

Collectivité	Commune	Nombre d'habitants	Nombre de foyers (2.2 personnes par menage (données insee 2013))	Nombre de composteurs distribués	Taux d'équipement
CDC du CANTON DE TARGON	ARBIS	279	127	44	34.70%
	BAIGNEAUX	376	171	41	23.99%
	BELLEBAT	233	106	16	15.11%
	BELLEFOND	231	105	21	20.00%
	CANTOIS	232	105	16	15.17%
	CESSAC	183	83	19	22.84%
	COURPIAC	120	55	11	20.17%
	ESCOUSSANS	332	151	29	19.22%
	FALEYRAS	391	178	49	27.57%
	FRONTENAC	769	350	71	20.31%
	LADAUX	198	90	29	32.22%
	LUGASSON	295	134	38	28.34%
	MARTRES	117	53	13	24.44%
	MONTIGNAC	157	71	13	18.22%
	ROMAGNE	450	205	55	26.89%
	SAINT-GENIS-DU-BOIS	91	41	13	31.43%
	SAINT-PIERRE-DE-BAT	318	145	39	26.98%
	SOULIGNAC	437	199	42	21.14%
	TARGON	2047	930	194	20.85%
CDC du CRÉONNAIS	BARON	1153	524	154	29.38%
	BLESIGNAC	321	146	30	20.56%
	CREON	4679	2 127	423	19.89%
	CURSAN	619	281	83	29.50%
	HAUX	810	368	119	32.32%
	LA SAUVE	1505	684	164	23.97%
	LE POUT	578	263	70	26.64%
	LOUPES	731	332	83	24.98%
	MADIRAC	226	103	27	26.28%
	SADIRAC	4132	1 878	508	27.05%
	SAINT-GENES-DE-LOMBAUD	364	165	56	33.85%
	SAINT-LEON	344	156	34	21.74%
CA du LIBOURNAIS	GENISSAC	1931	878	218	24.84%
	MOULON	988	449	128	28.50%
CDC du SAUVETERROIS	GORNAC	411	187	55	29.44%
	MOURENS	378	172	24	13.97%
CDC du SECTEUR de SAINT-LOUBES	BEYCHAC-ET-CAILLAU	2287	1 040	279	26.84%
	SAINT-LOUBES	9204	4 184	838	20.03%
	SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC	4631	2 105	538	25.56%
CDC du VALLON de l'ARTOLIE	CAPIAN	695	316	88	27.86%
	CARDAN	491	223	57	25.54%
	LANGOIRAN	2304	1 047	276	26.35%
	LE TOURNE	773	351	74	21.06%
	LESTIAC-SUR-GARONNE	574	261	60	23.00%
	PAILLET	1223	556	142	25.54%
	RIONS	1570	714	152	21.30%
	TABANAC	1071	487	95	19.51%
	VILLENAVE-DE-RIONS	313	142	40	28.12%
CDC du SUD LIBOURNAIS	SAINT-GERMAIN-DU-PUCH	2168	985	236	23.95%
au 31/12/2016		**104 122**	**47 328**	**12 013**	**25.38%**

Annexe 13 bis : TAUX D'ÉQUIPEMENT EN COMPOSTEURS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES AU 31/12/16

Collectivité	Nombre d'habitants	Nombre de foyers (/2.2)	Nombre de composteurs distribués	Taux d'équipement
CDC des Coteaux Bordelais	19 255	8 752	2 513	28.71%
CDC des coteaux de Garonne	6 426	2 921	655	22.42%
CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers	15 468	7 031	2 096	29.81%
CDC du BRANNAIS	9 243	4 201	945	22.49%
CDC du canton de TARGON	7 256	3 298	753	22.83%
CDC du Créonnais	15 462	7 028	1 751	24.91%
CA. Du Libournais	2 919	1 327	346	26.08%
CDC du Sauveterrois	789	359	79	22.03%
CDC du secteur de Saint-LOUBES	16 122	7 328	1 655	22.58%
CDC du Vallon de l'Artolie	9 014	4 097	984	24.02%
CDC du SUD Libournais	2 168	985	236	23.95%
TOTAL	104 122	47 328	12 013	25.38%

Annexe 14 : TARIFICATION 2016 DES DÉCHÈTERIES DU SEMOCTOM

TARIFICATION 2016 DES DECHETERIES du SEMOCTOM

DECHETERIES TRESSES - SAINT-CAPRAIS - BEGUEY

	Recyclables (éco)*	Encombrants-Bois	Ferraille	Végétaux	Gravats
Particuliers territoire SEMOCTOM (dépôts payants à partir de 250 kg/jour tous matériaux confondus)	Gratuité (pas de seuil)	Gratuité de 0 à 250 kg/jour Au-delà : **0,15 €** le kg			Non acceptés
Particuliers Hors territoire SEMOCTOM	**0,20 €** dès le 1er kg				
Entreprises territoire SEMOCTOM	Gratuité (pas de seuil)	**0,15 euros** dès le 1er kg			
Entreprises Hors territoire SEMOCTOM	**0,20 euros** dès le 1er kg				
Etablissements Publics	Gratuité (pas de seuil)	**0,14 €** dès le 1er kg			
Communes	Gratuité (pas de seuil)	**0,14 €** dès le 1er kg		Gratuité de 0 à 250 kg/jour Au-delà: **0,14 €** le kg Gratuité Totale les mardis, mercredis, jeudis et lundis après midi pour la déchèterie de Saint-Caprais sur le site ACEVEDO.	

DECHETERIES SAINT LOUBES - SAINT GERMAIN DU PUCH - SAINT-LEON

	Recyclables (éco)*	Encombrants-Bois	Ferraille	Végétaux	Gravats
Particuliers territoire SEMOCTOM (dépôts payants à partir de 250 kg/jour tous matériaux confondus)	Gratuité (pas de seuil)	Gratuité de 0 à 250 kg/jour		Au-delà: **0,15 €** le kg	Gratuité de 0 à 250 kg Au-delà: **0,15 €** le kg
Particuliers Hors territoire SEMOCTOM	**0,20 €** dès le 1er kg				Non acceptés
Entreprises territoire SEMOCTOM	Gratuité (pas de seuil)	**0,15 €** dès le 1er kg			
Entreprises Hors territoire SEMOCTOM	0,20 euros dès le 1er kg				
Etablissements Publics	Gratuité (pas de seuil)	**0,14 €** dès le 1er kg			
Communes	Gratuité (pas de seuil)	Gratuit à Saint Léon, uniquement les Mardis et Mercredis après-midi. Autres jours et autres déchèteries : **0,14 €** dès le 1er kilo	**0,14 €** dès le 1er kg	Gratuité de 0 à 250 kg/jour Au-delà : **0,14 €** le kg Gratuité Totale les mercredis et jeudis après-midi	

*** Recyclables (eco-emballages) : verre, journaux, cartons, bouteilles en plastique, canettes acier, alu**

AUTRES MATERIAUX RECEPTIONNES EN DECHETERIES -				
	DEEE **	**DDS *****	**DEA******	**Lampes-Néons et Piles**
Particuliers territoire SEMOCTOM (dépôts payants à partir de 250 kg/jour tous matériaux confondus)	Gratuité (pas de seuil)			
Particuliers Hors territoire SEMOCTOM	**0,20 €** dès le 1er kg			
Entreprises territoire SEMOCTOM	Gratuité (pas de seuil)	Non acceptés	**0,15 euros** dès le 1er kg (1)	Gratuité (pas de seuil)
Entreprises Hors territoire SEMOCTOM	**0,20 euros** dès le 1er kg		**0,20 euros** dès le 1er kg (1)	**0,20 euros** dès le 1er kg
Etablissements Publics	Gratuité (pas de seuil)			
Communes				
	Radiographies- Huiles de vidange-Huiles alimentaires-Capsules Nespresso- Textiles			
Particuliers territoire SEMOCTOM (dépôts payants à partir de 250 kg/jour tous matériaux confondus)	Gratuité (pas de seuil)			
Particuliers Hors territoire SEMOCTOM	**0,20 €** dès le 1er kg			
Entreprises territoire SEMOCTOM	Gratuité (pas de seuil)			
Entreprises Hors territoire SEMOCTOM	**0,20 euros** dès le 1er kg			
Etablissements Publics	Gratuité (pas de seuil)			
Communes				

DEEE ** Déchets d'Equipent Electriques et Electroniques
DDS* Déchets Diffus Spécifiques**
DEA ** (Déchets d'Ameublement)**
(1) : Gratuité pour les entreprises ayant contractualisé avec ECO-MOBILIER (avec justificatifs) en filière opérationelle en 2015 uniquement à la déchèterie de Saint-Léon

Annexe 15 : TARIFICATION 2016 DES PRESTATIONS DU SEMOCTOM

Collecte et traitement des déchets ménagers des bâtiments communaux (Mairie, local technique, salle des fêtes…)

		Tarifs
1 collecte OM par semaine et 1 collecte des matériaux à recycler 1 fois/15 jours	**par hab/an**	**0,77 €**
1 collecte OM par semaine et 1 collecte des matériaux à recycler 1 fois/15 jours + verre 1 fois/mois	**par hab/an**	**0,85 €**
2 collectes OM par semaine et 1 collecte des matériaux à recycler 1 fois/15jours	**par hab/an**	**0,95 €**
2 collectes OM par semaine et 1 collecte des matériaux à recycler 1 fois/15jours + verre 1 fois/mois	**par hab/an**	**1,03 €**
2 collectes OM par semaine et 1 collecte des matériaux à recycler 1 fois/semaine	**par hab/an**	**1,09 €**

TARIFS PARTICIPATION CDC

Fréquence et type de collecte	Tarifs 2016 /hab/an	Types d'organisation de collecte			
1 OM / semaine	*74,61 €*	**X**	**X**		
2 OM / semaine	*93,36 €*			**X**	**X**
1 Sélectif / 15 jours	*7,20 €*	**X**	**X**	**X**	**X**
1 Verre / mois	*8,85 €*		**X**		**X**
Total Tarifs 2016 par an/hab pour la commune		**81,81 €**	**90,66 €**	**100,56 €**	**109,41 €**

Tarifs petite BOM

1 point de collecte = 1 foyer

de 1 à 5 points	**par an**	**1 000 €**
de 6 à 14 points	**par an**	**2 000 €**
au delà de 14	**par an**	**2 500 €**

Mise à disposition de bac 10 m³, 20 m³, 30 m³ (collectivités - 1er gratuit)

Encombrants (autres matériaux)		Tarifs
Bacs 10 m³ :	**par bac**	**200,00 €**
Bacs 20 m³ :	**par bac**	**285,00 €**
Bacs 30 m³ :	**par bac**	**370,00 €**

Déchets verts (bois)		Tarifs
Bacs 10 m³ :	**par bac**	**152,00 €**
Bacs 20 m³ :	**par bac**	**203,00 €**
Bacs 30 m³ :	**par bac**	**260,00 €**

La Mise à disposition de ces bacs pour les particuliers, artisans, commerçants, entreprises situés sur le territoire du SEMOCTOM, sera exceptionnelle et sur demande express d'une collectivité ou d'un CCAS.

Mise à disposition annuelle d'une borne d'apport volontaire (artisans, commerçants, entreprises, particuliers…)

		Tarifs
Borne d'apport volontaire :	**par borne**	**125,00 €**
Par relevage et vidage :	**par borne**	**65,00 €**

Mise à disposition de conteneurs ou indemnisation en cas de dégradation anormale ou de "disparition" sans justificatifs

	Tarifs
Bacs 120 L OM, tri ou verre :	**32,00 €**
Bacs 240 L OM, tri ou verre :	**43,00 €**
Bacs 240 L à serrure verre :	**62,00 €**
Bacs 340 L OM ou tri :	**66,00 €**
Bacs 660L OM, tri ou verre :	**152,00 €**
Bacs 660L à serrure OM, tri ou verre :	**171,00 €**
Bacs 660L à serrure et opercule verre :	**186,00 €**
option serrure	**19,00 €**

Tarif pour livraison à domicile sur secteurs non conteneurisés : 5,00 €

Indemnisation en cas de détérioration ou de manque de bacs prêtés lors de manifestation

Bacs 120 L	**40,00 €**
Bacs 240 L	**50,00 €**
Bacs 340 L	**70,00 €**
Bacs 660 L	**180,00 €**

Mise à disposition de composteurs ou indemnisation en cas de dégradation anormale ou de "disparition" sans justificatifs

	Tarifs
Composteur	**10,00 €**
Second composteur	**24,00 €**
Second bio seau	**3,30 €**
Second mélangeur aérateur	**3,60 €**
Composteur 800 l + 10 bio seaux + mélangeur **(changé le 1er/11/2015)**	**30,00 €**

Tarif pour livraison à domicile d'un second composteur ou d'un composteur 800 l : 5,00 €

Annexe 16 : MANIFESTATIONS 2016

dates	nbre de jours	commune	*nom de la manifestation*	organisateur	nbre de public	gobelets éco cups	tri	prévention déchets (tireuses à bière, pas de canettes, vaisselle lavable…)	nbre bacs à disposition	autres matériels prêtés	nbre années suivi
9-mars-16	1	quinsac	*VTT rando des 7 clochers*	us quinsac cyclisme	1200	x	X	x	15		4
16-mars-16	30	BEGUEY	*TRAVAUX RESEAUX*	mairie	200				28		
19-mars-16	2	Targon	*Fête du printemps*	OT	500		x		3		1
22-mars-16	8	créon	*le Festin*	larural	2500	x	x	x	23		3
26-mars-16	3	la sauve	*fêtes de pâques*	CDF	1500		x		8		3
11-avr.-16	2	Quinsac	*nettoyage berges garonne*	mairie	100	x	X	x	12		4
12-avr.-16	75	CAMBLANES	*POINTS DE VUE*	mairie	3000	x	x	x	29		3
16-avr.-16	1	St Quentin de Baron	*foire de printemps*	mairie	1000	X	X		8		1
1-mai-16	1	sadirac	*nettoyage nature*	mairie	200	x	x	x	5		1
7-mai-16	2	Créon	*tournoi de mini basket*	comité basket gironde	800	x	x	x	26		1
22-mai-16	1	Quinsac	*fête du Clairet*	mairie	2500	X	X	X	36		7
22-mai-16	1	Daignac	*repas marché à la ferme*	bergerie	700	X	X	X	13		7
29-mai-16	3	Cénac	*fête foraine*	mairie	2500				25		5
3-juin-16	60	BEYCHAC	*TRAVAUX*	mairie	100				3		
4-juin-16	1	st léon	*fête de la bière*	mairie	1500	x	x		6		2
4-juin-16	2	Faleyras	*rallycross*	ASACAF	3000	x	x	x	102	5 bennes 10 m3	8
4-juin-16	1	frontenac	*Fête de la Lirette*	ouistiti circus	1000	x	x	x	12		3
10-juin-16	2	moulon	*tournoi de basket*	avenir moulonnais	1000		x		26		2
10-juin-16	1	st loubès	*fête de la musique*	mairie	2000		X		30		3
11-juin-16	2	sadirac	*fête de la poterie*	AGAP	1500	X	X	X	6		4
11-juin-16	1	sadirac	*fête improvisée sur la piste*	mairie	800		x		4		1
11-juin-16	1	daignac	*marché nocturne*	mairie	7000		x		4	1 benne 10 m3	2
12-juin-16	2	ARBIS	*MOTO CROSS*	moto club vallée du roc	1500		x	x	24		4
12-juin-16	2	Cénac	*festival "jazz 360"*	mairie	1500	X	X	X	10		5

dates	nbre de jours	commune	nom de la manifestation	organisateur	nbre de public	gobelets éco cups	tri	prévention déchets (tireuses à bière, pas de canettes, vaisselle lavable…)	nbre bacs à disposition	autres matériels prêtés	nbre années suivi
17-juin-16	2	st loubès	*fête locale feu st jean*	mairie	2000		X		30		3
18-juin-16	2	Tresses	*tournoi de football*	football club des coteaux	1500	X	X		35		5
18-juin-16	1	villenave	*fête de la musique*	mairie	500		x		3		1
19-juin-16	1	camblanes	*vide grenier*	Foyer educ populaire	2000		x	x	10		2
21-juin-16	2	Quinsac	*fêtes de la St Jean*	Comité des fêtes	2000	X	X		18		7
21-juin-16	1	camblanes	*fête à meynac*	amicale chapelle meynac	300	x	x		3		4
21-juin-16	1	St Quentin de Baron	*fête de la Musique*	mairie	7000	X	X	X	79		4
25-juin-16	3	espiet	*fête locale*	CDF	1500		X		12		3
25-juin-16	30	sadirac	*piste gourmande*	mairie	3000	biodég.	x		24		2
25-juin-16	1	paillet	*fête de la musique*	mairie	1500	x	x		4		1
26-juin-16	1	st germain	*rando des hameaux*	sol ensemble	500		x		3		1
1-juil.-16	3	créon	*créon plage*	cœur de bastide	1500		x		20		1
7-juil.-16	2	Rions	*festival "rues et vous"*	cdc artolie	3000	X	X	X	28	1 pàv verre	8
8-juil.-16	3	loupes	*fête locale*	mairie	1500		x		12		2
9-juil.-16	1	Gornac	*fête locale*	Comité des fêtes	1500		X	x	8		6
9-juil.-16	14	génissac	*camp de scouts*	scouts guides de France	500		x	x	12		1
14-juil.-16	1	Quinsac	*fête du XIV juillet*	Comité des fêtes	1500	X	X		24		7
14-juil.-16	3	créon	*rassemblement moto*	LDM	2000	x	x	x	34		2
14-juil.-16	1	tizac	*concert scènes d'été*	mairie	200		x		7		1
14-juil.-16	1	Créon	*bal des pompiers*	amical des pompiiers	1500	x	x	x	35		1
22-juil.-16	30	Créon	*marchés sous les étoiles*	les amis d'Amaury	3000	x	X		28	1 pàv verre	3
28-juil.-16	2	le tourne	*rencontres bateaux en bois…Tramasset*	Tramasset	2500	x	x	x	21		4
29-juil.-16	3	langoiran	*fête locale*	CDF	2000	x	x	x	20		3

dates	nbre de jours	commune	*nom de la manifestation*	organisateur	nbre de public	gobelets éco cups	tri	prévention déchets (tireuses à bière, pas de canettes, vaisselle lavable…)	nbre bacs à disposition	autres matériels prêtés	nbre années suivi
20-août-16	2	moulon	*rassemblement moto*	los abimo s	1000	x	x		12		2
27-août-16	1	capian	*trail de l'élan*	élan capiannais	1500	x	x	x	9		3
29-août-16	1	omet	*fêtes dOmet*	CDF	1000		x	x	11		2
2-sept.-16	2	La Sauve	*spectacle son et lumière*	mairie	1500		X		9		5
2-sept.-16	1	sadirac	*fête des vins de l'E2M*	office tourisme	1500	x	x	x	30		2
2-sept.-16	3	Frontenac (Créon, Sadirac, Latresne)	*festival "ouvre la voix"*	rockschool barbey	2500	X	X	X	22		8
3-sept.-16	2	Faleyras	*auto cross*	ASACAF	7000	x	x	x	110	4 bennes 10 m3	6
3-sept.-16	1	sadirac	*forum lancer de cruches*	mairie	1500		x		6		3
3-sept.-16	3	moulon	*fête locale*	cdf	1500		x	x	23		3
10-sept.-16	2	Fargues	*festival "des coteaux bordelais"*	cdc coteaux bordelais	1500	X	X		6		3
16-sept.-16	2	sadirac	*fêtes de Lorient*	cdf	1500		x		12		2
17-sept.-16	2	le tourne	*fête du mascaret*	mairie	1000	x	x		9		2
18-sept.-16	3	St Loubès	*Fête nautique Cavernes*	journées patrimoine	1000		X		20		4
23-sept.-16	1	La Sauve	*Nettoyons la nature*	MFR	100	x	x		8		1
23-sept.-16	1	Créon	*nettoyage des rues*	collège créon	100		X		6		5
1-oct.-16	1	Carignan	*randonnée " à pied, à vélo"*	cdc coteaux bordelais	1000	x	X	x	5		4
7-oct.-16	3	Targon	*festival" le pressoir"*	acrocs productions	1700	X	X	X	27		3
17-oct.-16	1	baron	*faites de la soupe*	cabane à projets créon	1000	x	x	x	11		4
24-oct.-16	10	génissac	*gens du voyage*	mairie	50				4		1
2-déc.-16	1	Créon	*fiestados*	la cabane à projets	600	X	X		6		4
11-déc.-16	1	salleboeuf	*X cross, course nature*	raid'n trail	600	x	x	x	12		2
					103350	38	60		1209	5	14

Annexe 17 : ESTIMATION DES RÉSULTATS – MANIFESTATION 2016

estimation des résultats du dispositif "festivals"	2012	2015	2016	évolution 2016/2015
nombre de manifestations partenaires engagées dans un processus de tri et/ou réduction	38	71	63	-11%
quantité de personnes sensibilisées au tri et à la réduction des déchets lors des manifestations	37 000	120 030	103 350	-14%
quantité de déchets collectés (total)	11.1 T	36.0 T	31.0 T	-14%
quantité de déchets qui ont pu être **recyclés**	3.7 T	12.0 T	10.3 T	-14%
quantité de déchets évités grâce à la **prévention** (compost, tireuses à bière, service au verre, boissons sirops, vaisselle lavable)	5.0 T	6.9 T	15.5 T	125%
déchets **Ordures Ménagères Résiduelles évités (incinération)**	8.7 T	18.9 T	25.8 T	37%
quantité de **gobelets évités** grâce aux gobelets consignés éco-cups	93 300	132 900	216 000	63%
nombre de prêts de **totems**	11	0	0	
nombre TOTAL de bacs mis à disposition	850	1 393	1 209	-13%
nombre MOYEN de bacs mis à disposition / manifestation	22	20	19	
nombre TOTAL de PAV VERRE mis à disposition,			2	
nombre TOTAL de BENNES 10m3 mis à disposition,			6	

300 g	par pers en moyenne (de 110 à 650)	
100 g	par personne en moyenne	
150 g	par personne en moyenne **sur les manifestations concernées ***	
gobelets =3/pers moyenne		

Annexe 18 : LISTE DES COMMUNES AYANT BENEFICIE DU SERVICE DE BROYAGE DES BRANCHAGES EN 2016

★ CDC des Coteaux Bordelais : CAMARSAC, FARGUES SAINT-HILAIRE, SALLEBOEUF, TRESSES,

★ CDC des Coteaux de Garonne : BÉGUEY ;

★ CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers : CAMBLANES ET MEYNAC, CÉNAC, LATRESNE, QUINSAC, SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX ;

★ CDC du Brannais : BRANNE, CABARA, ESPIET, GRÉZILLAC, NAUJAN ET POSTIAC, NÉRIGEAN, SAINT-AUBIN DE BRANNE, SAINT QUENTIN DE BARON ;

★ CDC du Créonnais : CURSAN, HAUX, LA SAUVE MAJEURE, LOUPES, MADIRAC, SADIRAC, SAINT GENÈS DE LOMBAUD, SAINT-LÉON ;

★ CA du Libournais : GÉNISSAC ;

★ CDC du secteur de Saint-Loubès : BEYCHAC ET CAILLEAU, SAINT SULPICE ET CAMEYRAC, SAINT-LOUBÈS ;

★ CDC de Targon : COURPIAC, LUGASSON, MARTRES, ROMAGNE, TARGON;

★ CDC du Vallon de l'Artolie : LANGOIRAN, LE TOURNE, LESTIAC SUR GARONNE, PAILLET, RIONS, TABANAC ;

★ CDC du Sud-Libournais : SAINT-GERMAIN DU PUCH.

Annexe 19 : COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL ET DU BUREAU DU SEMOCTOM – MANDATURE 2014-2020

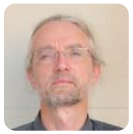
CA du Libournais
Michaël BOULET

CA du Libournais
Jean-Paul ROUSSE *

CDC de Targon
Monique ANDRON-CLAVERIE *

CDC de Targon
Daniel GAUD

CDC de Targon
Alain LEVEAU *

CDC de Targon
Frédéric MAULUN

CDC des Coteaux Bordelais
Thierry AGERT

CDC des Coteaux Bordelais
Alain BARGUE *

CDC des Coteaux Bordelais
Jean Antoine BISCAICHIPY

CDC des Coteaux Bordelais
Frédéric COUSSO

CDC des Coteaux Bordelais
Bruno ETCHEVERRIA

CDC des Coteaux Bordelais
Nathalie FABER *

CDC des Coteaux Bordelais
Sylvie LHOMET *

CDC des Coteaux Bordelais
Serge SAINT-GIRONS

CDC des Coteaux Bordelais
Jean-Marie SALANON

CDC des Coteaux de Garonne
François DAURAT *

CDC des Coteaux de Garonne
René GAVELLO

CDC des Coteaux de Garonne
Dominique MATHIEU-VERITE *

CDC des Coteaux de Garonne
Pierre RIBEAUT

CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers
Jean François AUBY *

CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers
Lionel FAYE

CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers
Jean Philippe GUILLEMOT

CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers
Marc JOKIEL *

CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers
Georges LAYRIS

CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers
Stéphane MUNOZ

CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers
Frédéric PRADEAU

CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers
Catherine VEYSSY *

CDC du Brannais
Marc CHERRIER *

CDC du Brannais
Damien GRAIN *

CDC du Brannais
Pascal LABRO

CDC du Brannais
Jean-Luc LAMAISON*

CDC du Brannais
Régis PARDO

CDC du Créonnais
Michel DOUENCE *

CDC du Créonnais
Jean-Michel DULEAU

CDC du Créonnais
Michel FERRER *

CDC du Créonnais
Pierre GACHET *

CDC du Créonnais
Marie-Claire GRAVELLIER

CDC du Créonnais
Bernard PAGES

CDC du Créonnais
Jean Pierre SEURIN

CDC du Créonnais
Nicolas TARBES

CDC du Sauveterrois
Franck RENAULT *

CDC du Secteur de Saint-Loubès
Pierre BARIANT *

CDC du Secteur de Saint-Loubès
Jacky BIAUJAUD

CDC du Secteur de Saint-Loubès
Jean-Marie DESALOS

CDC du Secteur de Saint-Loubès
Pierre DURAND

CDC du Secteur de Saint-Loubès
Bernard MASSONNEAU *

CDC du Secteur de Saint-Loubès
Martine MAZUQUE

CDC du Secteur de Saint-Loubès
Philippe Henri SALMON

CDC du Secteur de Saint-Loubès
Jean-Louis SEIGNEUR *

CDC du Sud-Libournais
Agnès JOUGLET-SUEUR

CDC du Sud-Libournais
Catherine VIANDON *

CDC du Vallon de l'Artolie
Frédéric LATASTE *

CDC du Vallon de l'Artolie
Jean-Pierre LEAL

CDC du Vallon de l'Artolie
Pierre-Emmanuel MARTINEZ

CDC du Vallon de l'Artolie
Guy MORENO *

CDC du Vallon de l'Artolie
Louis-François SCHAEFFER

* Membres du Bureau du SEMOCTOM

REPAS DU PERSONNEL
HAUX
22 JANVIER 2016

Madame LHERT, Directrice Générale et Monsieur LAMAISON remercient l'ensemble du personnel administratif et technique.

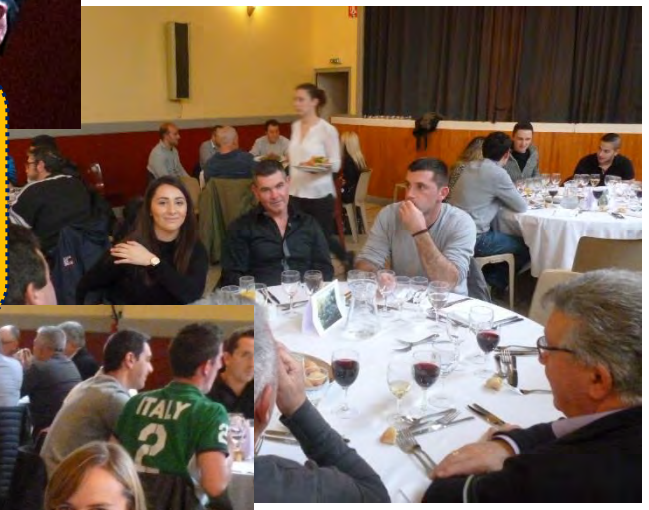

DIRECTEUR DE PUBLICATION : JEAN-LUC LAMAISON

CREDITS PHOTOS : MARTIAL LAFITTE, DIMITRI MAUREAU ET JEROME PARISSE (SEMOCTOM),

REDACTION : ISABELLE BASEILHAC **avec la participation de l'ensemble des services du SEMOCTOM**

IMPRESSION : GROUPE ADDICTIC sur du papier recyclé

RAPPORT ELABORE AVEC LES RECOMMANDATIONS **DE L'ADEM**E

SEMOCTOM
9 route d'allégret – 33670 SAINT-LÉON
Tél : 05.57.34.53.20
www.semoctom.com